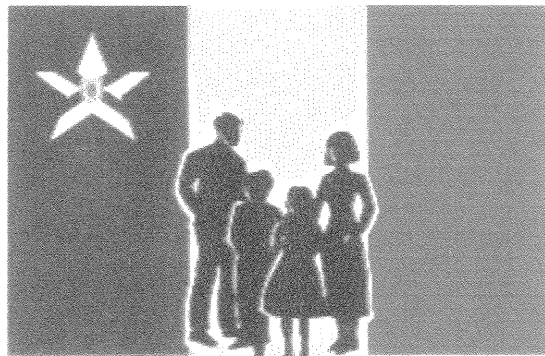


Mémoires

FPANE

*L'éducation de nos enfants,
c'est important!*

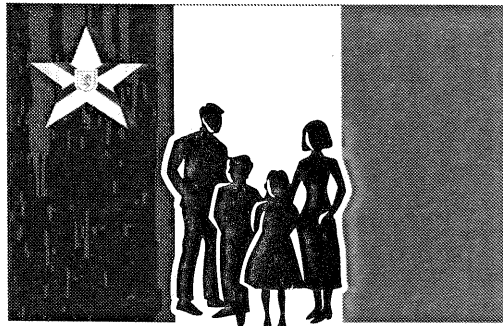


Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

*Présenté au comité conjoint
le 19 février 1999*

**L'application
de la Loi sur les langues officielles
en Nouvelle-Écosse**

F P A N E



**Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse**

**présenté par Marie-Claude Rioux, directrice générale
à l'Honorable Jean-Maurice Simard, sénateur d'Edmundston**

Le 24 septembre 1998

État de la situation

La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) a été créée en 1984 en vue de promouvoir les valeurs des parents acadiens désirant la gestion et le développement de l'éducation française de leurs enfants.

Notre fédération oeuvre essentiellement dans le domaine de l'éducation et elle est composée de nombreuses associations telles les foyers-écoles, les associations parents-professeurs, les conseils d'école consultatifs et les conseils d'administration de garderies, de pré-maternelles et de centres préscolaires. Toutefois, bien que l'éducation soit de juridiction provinciale, il n'en demeure pas moins que diverses politiques et articles de lois fédéraux influent sur les politiques et les lois provinciales qui ont trait à l'éducation et, de façon générale, sur celles qui touchent la minorité linguistique de notre province.

L'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, révisée en 1988, se lit comme suit :

Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.¹

Force est de constater que cet engagement, du moins pour la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, se solde par un échec. Selon les données de Statistique Canada, la population francophone de la Nouvelle-Écosse est passée de 5 % en 1971 à 4,2% en 1991. En 1996, les répondants qui se déclaraient de langue maternelle française n'étaient plus que 4%. Pis encore, de ce nombre, 42 % déclaraient ne pas parler le français à la maison.² La minorité francophone de la Nouvelle-Écosse ne s'épanouit pas : elle s'anglicise.

Comment expliquer ce dur constat? Il faut y voir de nombreux facteurs. D'une part, les coupures budgétaires effectuées au sein des divers ministères fédéraux ont un impact direct dans les services offerts à la communauté francophone. D'autre part, le respect des droits linguistiques au sein des institutions fédérales est devenu obligation plutôt qu'une valeur inhérente. Un examen plus attentif de certaines institutions fédérales permet de mieux comprendre l'étendue du problème.

1. L.R.C. (1988), c.31, (4^e supplément), art.41.

2. *Le Quotidien*, Ottawa, Statistique Canada, 2 décembre 1997, pp. 4-7.

Les institutions fédérales et l'application de la *Loi sur les langues officielles*

Le ministère du Patrimoine canadien

L'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* se lit comme suit :

- (3) le ministre du Patrimoine canadien, en consultation avec les autres ministres fédéraux, suscite et encourage la coordination de la mise en oeuvre par les institutions fédérales de cet engagement.¹

Dans le cadre de l'Entente Canada-communauté, signée entre Patrimoine canadien et les communautés acadiennes de la Nouvelle-Écosse, les sommes attribuées au fonctionnement des divers organismes ne cessent de diminuer. Ainsi, le budget de fonctionnement de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse est passé de 157 500\$ en 1993 à 132 833\$ en 1998, soit une diminution de 15,6%. Les activités de la Fédération en sont grandement affectées : il n'y a plus de fonds disponibles pour faire de la sensibilisation auprès des parents membres et non membres de la Fédération; il est impossible de faire de la formation auprès des parents. Alors que la Fédération tente une poursuite dans le but d'obtenir des écoles homogènes partout dans la province, la population acadienne reste largement divisée. Certains préfèrent le statu quo, soit le programme et les écoles mixtes tandis que d'autres revendiquent le droit à l'instruction en français. Il existe des tensions énormes entre les deux groupes et la Fédération n'a pas les moyens financiers de mettre sur pied une campagne pour informer la communauté des bienfaits de l'école homogène et du droit des parents de revendiquer un tel système.

La Fédération des parents n'est pas la seule à avoir subi des coupures au cours des cinq dernières années. Tous les organismes provinciaux dont le budget de fonctionnement dépend des sommes attribuées par Patrimoine canadien ont eux aussi subi des coupures. Il en résulte qu'au lieu de créer des partenariats entre les organismes de la communauté, le fait de couper encore et toujours dans les budgets de fonctionnement crée une compétition malsaine, où les organismes sont condamnés à se battre entre eux pour obtenir leur part du gâteau. Bien que nous reconnaissons l'importance pour chaque organisme de défendre la pertinence de ses activités, il n'en demeure pas moins que, faute de fonds suffisants, certains dossiers très importants tel les campagnes de sensibilisation et d'information doivent être reléguées aux oubliettes.

1. L.R.C. (1988), c.31, (4^e supplément), art.42.

Financé par le ministère de Patrimoine canadien, le Programme de contestation judiciaire a été créé pour financer les actions en justice susceptibles de faire progresser les droits linguistiques et les droits à l'égalité garantis par la Constitution canadienne.

Les personnes et les organismes oeuvrant au sein des communautés minoritaires de langue officielle bénéficient souvent de moyens financiers limités. Bien que le Programme accorde un soutien financier à des causes-types importantes et selon des critères bien spécifiques, le montant alloué est souvent insuffisant et certaines causes importantes pourraient être abandonnées, faute de fonds.

La Société Radio-Canada (SRC)

Lors d'une conférence prononcée pendant le Congrès mondial acadien de 1994, Michel Roussy observe :

Depuis le début des années 1980, la concurrence et les réductions des budgets et de services font en sorte que l'évolution du service public est acculée de plus en plus à une logique commerciale. Il n'en demeure pas moins que les contribuables ont le droit d'exiger un service public de qualité. (...)

La SRC s'est vu renouveler ses permis pour une période de cinq ans, le 27 juillet dernier. À cette occasion, le CRTC n'a formulé aucune recommandation précise en vue de l'amélioration des services en Acadie. Pourtant, il serait à propos de remettre en question la programmation de la SRC.¹

En Nouvelle-Écosse, l'observation de monsieur Roussy est encore plus juste. Dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse, les Acadiens et les francophones sont privés des services de la radio et de la télévision de la SRC : les tours de transmission étant soit trop éloignées, soit mal orientées. Dans les régions où les Acadiens et les francophones ont accès à la programmation de la SRC, ils se sentent souvent bien isolés : une très grande majorité des émissions produites à la télévision le sont à partir de Montréal et trop peu d'émissions sont produites en Nouvelle-Écosse; on ne peut compter que sur l'émission radiophonique CBAF-Bonjour, présentée de 6h00 à 9h00 le matin. Encore une fois, les Acadiens de la Nouvelle-Écosse se sentent minoritaires parmi la minorité.

1. Michel ROUSSY, *L'influence des médias sur l'identité culturelle acadienne et l'importance de l'éducation aux médias*. (Actes des conférences et des tables rondes, Congrès mondial acadien, du 16 au 20 août 1994), Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1996, 681 p.

Cette observation est corroborée par monsieur Victor Goldbloom, Commissaire aux langues officielles :

Les enquêtes ont révélé que la Société Radio-Canada n'avait pas accordé suffisamment d'importance à l'engagement du gouvernement à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à appuyer leur développement en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Cette lacune se reflète dans tous les secteurs et à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de programmation. De plus, le Commissaire a conclu que Patrimoine canadien n'avait pas assumé de façon satisfaisante ses responsabilités de coordination pendant les exercices de l'Examen des programmes, ce qui a contraint la Société à effectuer les coupures et les changements en question.¹

Autres services fédéraux

Malgré le fait que la *Loi sur les langues officielles* (LLO) soit en vigueur depuis 1969, il est toujours difficile de recevoir des services en français en Nouvelle-Écosse auprès de certaines institutions fédérales. De plus, le nombre de bureaux ayant des obligations linguistiques est passé de 280 en 1995 à 241 en 1997. Cette diminution dans le nombre de bureaux désignés bilingues ajoutée à ceux qui ne satisfont pas à leurs obligations linguistiques n'encouragent pas les Acadiens de la Nouvelle-Écosse à se prévaloir de leurs droits en matière linguistique.

D'ailleurs, dans son rapport annuel de 1997, le Commissaire aux langues officielles indiquait avoir reçu des plaintes mettant en cause 25 institutions fédérales en Nouvelle-Écosse. Parmi les institutions fédérales les plus souvent mentionnées, il notait Transports Canada, Développement des ressources humaines, Parc Canada - notamment le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, Pêches et Océans, la Gendarmerie Royale du Canada et Air Canada. Précisons, qu'à l'aéroport international de Halifax, les services en français, tant à la sécurité qu'au comptoir d'Air Canada laissent souvent à désirer².

1. CANADA. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*, Ottawa, 1998, pp. 17 et 18.
2. CANADA. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Rapport annuel 1997*, Ottawa, 1997, p.100.

Aux termes de la LLO et du Règlement en matière de service au public dans les deux langues officielles pris sous le régime de cette loi, Développement des ressources humaines Canada n'a d'obligations linguistiques que dans un seul bureau dans toute la région métropolitaine d'Halifax/Dartmouth. Il en est de même pour la Société canadienne des postes, et ce en dépit du fait que ces deux institutions fédérales desservent le public à partir de plusieurs bureaux. Il en résulte souvent une confusion pour la population francophone d'Halifax qui, souvent, ne sait pas à quel bureau le service est disponible en français. Par ailleurs, pour se rendre au bureau désigné bilingue, il faut parfois faire un long trajet alors que le bureau pour les services en anglais est situé à proximité. Cette réalité décourage également bien souvent le francophone à se prévaloir des services du gouvernement fédéral dans sa langue officielle, tout en contribuant à nourrir l'idée qu'il ne peut bénéficier d'un service de qualité égale parce qu'il est de la minorité.

Conclusion au sujet des institutions fédérales et l'application de la Loi sur les langues officielles

Divers changements amorcés au sein des ministères et des services fédéraux ont entraîné un affaiblissement du programme des langues officielles. Dans son rapport intitulé *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*, le Commissaire conclut que ce problème peut être attribué à deux causes principales. Tout d'abord, nulle institution fédérale n'est clairement chargée de rendre des comptes en ce qui concerne la gestion du programme. En second lieu, dans un contexte où les institutions fédérales doivent s'adapter à des changements et à des ressources limitées, le gouvernement n'a pas réussi à prendre pleinement en considération sa responsabilité envers des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et à accorder à cette responsabilité le degré d'importance qui lui revient.¹

Il incombe au gouvernement fédéral d'assurer la défense des droits linguistiques de la minorité. Et pourtant, la *Loi sur les langues officielles*, en vigueur depuis 1969, n'est toujours pas respectée dans certaines institutions et organismes fédéraux. De plus, les coupures apportées par le gouvernement fédéral auprès de ses ministères et de ses organismes ont eu des répercussions sur les communautés francophones : les services en français sont moins nombreux et les organismes francophones bénéficient de moins en moins de fonds pour oeuvrer dans leur communauté. Ce manque de leadership du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la reconnaissance et à la défense des populations francophones vivant en milieu minoritaire se reflète non seulement dans les institutions fédérales mais aussi dans les institutions provinciales. En Nouvelle-Écosse, rien n'est plus évident. Les quelques exemples qui suivent dressent un portrait général mais tout de même assez juste de l'impact des politiques fédérales dans la vie des francophones et Acadiens de la province.

1. CANADA. COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES. *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*, Ottawa, 1998, p.i.

Les institutions provinciales et l'application de la *Loi sur les langues officielles*

Bien que la *Loi sur les langues officielles* ne s'applique qu'aux institutions fédérales, l'article 16 de la *Charte canadienne des droits et libertés* exprime clairement le caractère non limitatif de la loi.

- (3) La présente charte ne limite pas le pouvoir du Parlement et des législatures de favoriser la progression vers l'égalité de statut ou d'usage du français et de l'anglais.

L'apport de la communauté acadienne à l'économie et au patrimoine de la Nouvelle-Écosse est appréciable. À titre d'exemple, mentionnons que c'est en Nouvelle-Écosse que fut fondé le premier établissement permanent en Amérique du Nord. Pourtant, il semble qu'il y ait beaucoup à faire pour que les Acadiens et francophones de la province soient considérés partenaires à part égale avec la communauté de langue anglaise, en tant que peuple fondateur. Pour un grand nombre de Néo-écossais anglophones, les Acadiens et les francophones de la Nouvelle-Écosse ne forment qu'une communauté culturelle et linguistique parmi tant d'autres, au même titre que les communautés japonaises, libanaises et italiennes que l'on retrouve dans la capitale. Les services en français se limitent trop souvent au ministère de l'Éducation et de la Culture et au bureau des Affaires acadiennes.

Le ministère de l'Éducation et de la Culture

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux citoyens le droit de faire instruire leur enfant dans la langue maternelle. En Nouvelle-Écosse, la *Loi sur l'éducation (Education Act)* est la loi principale en matière d'éducation publique. Promulguée en 1996, elle a permis la création d'un conseil scolaire acadien provincial dont le mandat est d'offrir et de gérer tous les programmes en français langue première. Malgré ce mandat clair, dans cinq des six écoles secondaires de la province, le programme mixte est toujours offert, c'est-à-dire que les cours sont offerts en partie en anglais et en partie en français. De plus, ces écoles accueillent des élèves inscrits au programme anglais. Il ne semble pas y avoir d'intention de remédier au problème de la part du ministère ou de la part du Conseil scolaire acadien provincial dans un avenir rapproché.

Pour les membres de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, qui réclament des écoles homogènes depuis au moins 16 ans, ce non respect des droits conférés par l'article 23 de la *Charte* est intolérable. En mai dernier, les parents ont déposé un avis de requête en Cour provinciale dans le but d'obtenir dans les plus brefs délais des écoles homogènes françaises. La bataille s'avère déjà longue et les fonds reçus par l'entremise du Programme de contestation judiciaire sont nettement insuffisants.

Le bureau des Affaires acadiennes

La principale responsabilité du bureau des Affaires acadiennes, c'est la gestion d'une partie de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une entente bilatérale, signée par Patrimoine canadien et la province, qui permet aux associations communautaires de recevoir des fonds pour la mise en oeuvre de projets d'envergure provinciale.

En ce moment, l'organisme porte-parole de la communauté acadienne, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE), cherche à se redéfinir et n'est pas en mesure d'exercer le leadership qui lui reviendrait de droit. Le bureau des Affaires acadiennes pourrait donc assumer ce rôle de façon temporaire mais n'est malheureusement pas en mesure de le faire, étant donné les ressources humaines et financières limitées.

Le ministère des Transports

L'affichage des panneaux routiers est depuis toujours source de discussions vives au sein de la communauté acadienne. En Nouvelle-Écosse, il existe 5 régions acadiennes bien définies. Toutefois, il n'existe aucune affiche routière qui permette aux voyageurs de repérer ces régions. L'exemple de Pointe-de-l'Église est bien connu. Sur les panneaux routiers, on peut y lire *Church Point*. Il en va ainsi de la région de la Baie-Sainte-Marie. Cette région n'est indiquée sur aucune carte routière et sur aucun panneau. Il faut plutôt chercher *Clare*.

Conclusion au sujet des institutions provinciales et l'application de la Loi sur les langues officielles

Le manque de leadership du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la reconnaissance et à la défense des populations francophones se reflète au niveau provincial. Dans cinq des six écoles secondaires de la province, les élèves acadiens n'ont toujours pas accès à une éducation homogène française. Le bureau des Affaires acadiennes, qui devrait agir en tant que chef de file pour la reconnaissance et l'avancement du peuple acadien, est un bureau aux ressources humaines et financières limitées.

En 1996, le taux d'assimilation en Nouvelle-Écosse atteignait 42% et tout laisse croire qu'il continuera d'augmenter à moins d'un engagement plus musclé de la part des gouvernements fédéral et provincial.

Solutions proposées

La solution miracle n'existe pas : il faut plutôt aller chercher du côté des nombreuses recommandations effectuées par le Commissaire aux langues officielles. Il s'agit de recommandations qui découlent d'études effectuées avec sérieux et qui ne reflètent que trop bien le sentiment de la communauté acadienne et francophone. Il faudrait cependant continuer d'informer la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et ce, de façon continue, sur les droits conférés par la *Loi sur les langues officielles*. En Nouvelle-Écosse, seul un petit nombre de citoyens connaît l'étendue de cette loi et la possibilité de porter plainte lorsque ces droits ne sont pas respectés.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Les nombreuses coupures effectuées au sein des ministères et institutions fédérales ont sérieusement dilué cet engagement et la communauté acadienne en a subi les répercussions.

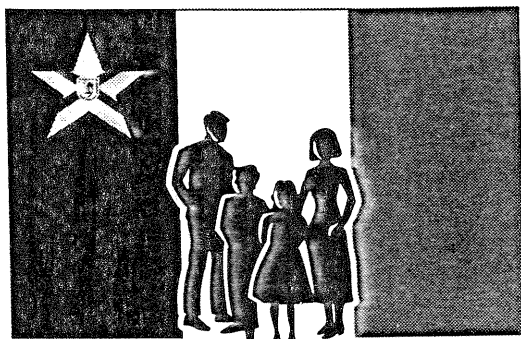
Les nouvelles ententes Canada-communauté seront signées en 1999. Le gouvernement fédéral doit reconnaître le travail des nombreux bénévoles au sein des associations provinciales et cette reconnaissance doit s'exprimer par une augmentation du budget de fonctionnement de ces organismes. C'est à cette condition que les organismes seront en mesure de contribuer au développement et à l'épanouissement de la communauté et de revendiquer davantage de services en français auprès des instances provinciales.

Les associations provinciales qui oeuvrent à l'épanouissement des minorités francophones du Canada ont besoin d'un appui non seulement financier mais surtout de leadership, d'une vision nationale dans laquelle on reconnaît la contribution apportée par les deux peuples fondateurs. Un engagement ferme du gouvernement canadien ne pourra que se refléter au niveau provincial.

Il reste encore beaucoup à faire pour assurer l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada. L'initiative de l'Honorable Jean-Maurice Simard nous a permis de nous pencher sur la question de l'application de la *Loi sur les langues officielles*, de proposer certaines pistes de réflexion et, de façon plus générale, de réfléchir à l'implication de cette loi sur notre communauté. Nous l'en remercions et nous souhaitons cet exercice fructueux.

**Présentation
au comité spécial sur l'unité canadienne**

F P A N E



**Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse**

**par la Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse
le 20 janvier 1998**

**Présentation de la Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse
au comité spécial sur l'unité canadienne
le 20 janvier 1998**

Mesdames et messieurs,

Si la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse a choisi de vous présenter une courte réflexion en réaction à la déclaration sur l'unité canadienne, c'est parce que qui dit unité canadienne, dit famille et que, pour une Fédération des parents, le terme famille prend tout son sens.

Les familles acadiennes ont la réputation d'être très prolifiques. Il n'y a pas si longtemps, en effet, il n'était pas rare de compter, en Acadie, de nombreuses familles de 10 enfants et plus. Or, plus il y a de membres dans une famille, plus il y a de chances qu'un de ses membres se démarque des autres : le plus vieux est artistique, l'autre a toujours le nez plongé dans les livres, le petit dernier montre un talent certain pour le hockey, la cadette sera certainement mécanicienne. Chacun des membres de la famille a des caractéristiques qui lui sont propres. Chacun des membres est donc différent des autres.

Être différent fait souvent peur. Nos adolescents connaissent bien cette réalité et cherchent à tout prix à appartenir à un groupe, par peur de paraître différent. Ils apprennent éventuellement à apprivoiser cette peur et, une fois

rendus sur le marché du travail, ils cherchent à exprimer leur différence et le besoin de s'identifier à un groupe devient beaucoup moins important. Si nos enfants sont capables de surmonter une telle peur, pourquoi n'en ferions-nous pas autant?

On dit parfois d'une personne un peu différente qu'elle est un **mouton noir** et ce terme existe dans les deux langues officielles de notre pays. Si, de nos jours, ce terme a une valeur plutôt péjorative, c'est parce qu'on a choisi de la lui donner. Pourquoi le fait d'être différent serait-il négatif? Nous croyons, au contraire, que la vie serait plutôt triste dans une famille où tous les membres se ressembleraient. Où pourrait-on trouver les idées nouvelles, le talent qui cherche à s'exprimer, la façon spéciale de regarder un peu de travers, les manies spécifiques à l'un ou à l'autre si tous se ressemblaient? Il est facile d'imaginer un scénario chaotique où tous les membres d'une même famille se battraient pour avoir le droit de porter un veston ou encore pour obtenir la permission de conduire l'auto.

Mais revenons à nos moutons ... Qui est donc ce mouton noir? C'est souvent quelqu'un qui ne pense pas comme les autres, c'est souvent celui qui ne fait pas certaines choses comme les autres, c'est aussi celui qui est conscient de sa différence. Trop souvent, c'est celui qui se sent à l'écart, c'est celui qui pense qu'il est le moins aimé.

On a souvent tendance à voir le Québec comme le mouton noir de la famille canadienne. Malheureusement, pour une grande partie des gens, le terme reprend sa connotation péjorative. Le Québec est pourtant une province différente. La loi provinciale y est différente, les gens y parlent français en majorité, la culture y est différente. Pourquoi ces différences ne seraient-elles pas reconnues?

Une famille respectueuse des valeurs familiales désire que tous ses membres se sentent importants. Une famille respectueuse des valeurs familiales met en valeur les talents de tous ses membres. Une famille respectueuse des valeurs familiales reconnaît au mouton noir qu'il est peut-être différent mais qu'il est, tout de même, un mouton.

Voilà notre chance de dire au Québec que malgré sa différence et surtout en raison de celle-ci, il est le bienvenu dans la famille canadienne. Il s'agit d'un effort de solidarité familiale et nous croyons que nous avons beaucoup à gagner en faisant ce pas de l'avant.

La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse a été créée en 1984 en vue de promouvoir les valeurs des parents acadiens désirant la gestion et le développement de l'éducation française de leurs enfants. Pour cette raison, les commentaires qui toucheront chacun des points du cadre de discussion seront présentés dans une perspective de l'éducation.

1. *Tous les Canadiens et les Canadiennes sont égaux, et leurs droits sont protégés par la loi.*

Le seul fait d'avoir recours à la loi pour faire respecter des droits acquis indique bien que l'égalité des Canadiens et des Canadiennes est loin d'être chose acquise. Depuis l'adoption de l'article 23 de la Charte, de nombreux parents ayants droit ont eu recours aux tribunaux pour faire respecter le droit à une éducation dans leur langue maternelle.

2. *Malgré les caractéristiques propres à chacune, toutes les provinces sont égales.*

En éducation, les provinces ne sont pas égales. La Nouvelle-Écosse est la seule province qui n'offre pas une éducation française homogène de la maternelle à la douzième année à sa minorité.

3. *La diversité, la tolérance, la compassion et l'égalité des chances qu'offre le Canada sont sans pareilles dans le monde.*

Certes, le Canada fait l'envie de bien des pays du monde.

Toutefois, rien n'est parfait. De nombreux Canadiens ne voient pas la richesse que nous apporte la diversité de notre pays. De même, la tolérance face aux minorités de langue officielle et la reconnaissance d'une éducation égale représentent des valeurs qui ne sont pas encore acquises.

4. *Les peuples autochtones et leurs cultures, le dynamisme des langues française et anglaise et le caractère multiculturel d'une population issue de toutes les régions du monde sont des éléments dont est constituée la riche diversité du Canada.*

Il ne faudrait pas oublier la reconnaissance des deux peuples fondateurs. Les francophones du Canada ne se distinguent pas uniquement en raison de la langue qu'ils parlent mais ils se distinguent aussi par leur contribution à la construction de notre pays. C'est au nom de ce principe que les francophones et les anglophones peuvent bénéficier, où qu'ils soient au Canada, d'une éducation dans leur langue maternelle.

5. *Dans le régime fédéral canadien, où le respect pour la diversité et l'égalité est un fondement de l'unité, le caractère unique de la société québécoise, constitué notamment de sa majorité francophone, de sa culture et de sa tradition de droit civil, est fondamental pour le bien-être du Canada. Par conséquent, l'assemblée législative et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger le caractère unique de la société québécoise au sein du Canada et d'en favoriser l'épanouissement.*

Nous insistons sur l'importance du rôle de protéger le caractère unique de la société québécoise au sein du Canada et d'en favoriser l'épanouissement. Le Québec et le Canada ont aussi la responsabilité partagée de protéger le caractère unique et de favoriser l'épanouissement de la société francophone

canadienne dans son ensemble, que le territoire soit québécois ou autre. Le taux d'assimilation alarmant des francophones du pays indique bien la nécessité de maintenir les acquis sur le plan de l'éducation et de travailler à perfectionner le système éducatif.

6. *Si une future modification constitutionnelle devait attribuer des pouvoirs à une province, il faudrait que ces mêmes pouvoirs soient accessibles à toutes les provinces.*

Nous n'émettons aucune réserve sur ce principe.

7. *Le Canada est un régime fédéral dans le cadre duquel les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert, tout en respectant leurs compétences respectives. Les Canadiens et Canadiennes souhaitent que les rapports entre leurs gouvernements soient marqués par la coopération et la souplesse, pour faire en sorte que la fédération fonctionne efficacement. La population canadienne désire que ses gouvernements oeuvrent de concert, tout particulièrement en matière de prestation des programmes sociaux. Les provinces et les territoires réaffirment leur volonté de collaborer avec le gouvernement du Canada afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.*

L'éducation est un champ de juridiction provinciale. Toutefois, de nombreux citoyens ont dû avoir recours aux lois enchâssées dans la Charte canadienne, aux services du Commissaire aux langues officielles et aux fonds distribués par le ministère de Patrimoine canadien dans le but de faire avancer le dossier de l'éducation. La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse n'a pas remarqué de désir de coopération et de souplesse en matière d'éducation chez ses élus provinciaux et elle doit trop souvent compter sur ses partenaires fédéraux pour faire avancer le dossier de l'éducation. La concertation devrait exister non seulement en matière de prestation des programmes sociaux mais aussi en matière d'éducation.

Bien que la déclaration de Calgary reconnaisse le caractère unique de la société québécoise, nous demandons aux Canadiens de ne pas oublier que les francophones qui n'habitent pas le Québec, qu'ils se nomment Acadiens, Fransaskois, ou Franco-Ontariens, peuvent eux aussi revendiquer cette unicité. En Nouvelle-Écosse, il reste beaucoup de travail à faire dans le domaine de l'éducation : il nous reste encore à obtenir un système d'éducation en français, de la maternelle à la douzième année, partout dans la province; il nous reste à consolider nos institutions, le Collège de l'Acadie et l'Université Sainte-Anne par exemple, afin que nous soyons capables d'embaucher des Acadiens de la Nouvelle-Écosse capables de travailler dans les deux langues; il nous reste à développer toujours plus de projets afin de permettre à notre jeunesse de vivre sa langue et sa culture.

Permettez-nous, en terminant, de formuler quelques souhaits. Nous souhaitons que le Québec aide de façon encore plus significative tous les francophones du pays, qu'ils soient de la Colombie-Britannique ou de la Nouvelle-Écosse. Grâce à un partenariat sans cesse grandissant avec le Québec, nous réussirons à faire des pas de géant. Nous souhaitons que, dans un avenir rapproché, les citoyens du Canada reconnaissent à leur minorité de langue officielle les mêmes droits qu'ils ont acquis. Nous souhaitons que les francophones qui n'habitent pas le Québec aient autant de droits que les anglophones qui habitent cette province, à grande majorité francophone.

Finalement, nous souhaitons que les Acadiens de la Nouvelle-Écosse et, de façon plus générale, les francophones du Canada anglais cessent de dépendre du Québec pour s'affirmer et que, peu importe ce que l'avenir nous réserve, les communautés de langue officielle continuent de vivre en harmonie.

Il est grand temps de s'unir et de travailler ensemble. La famille canadienne souffre de ce climat d'incertitude. Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse subissent trop souvent les contre-coups de ce qui se passe au Québec, au point d'en être arrivé à rejeter d'emblée tout ce qui est québécois, y compris la langue et la culture. Et pourtant, nous avons bien des choses en commun.

La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse tient à exprimer publiquement son appui à la déclaration de Calgary. Nous croyons qu'en reconnaissant un caractère unique au Québec, c'est tout le Canada qui en bénéficiera. Nous croyons aussi qu'en reconnaissant un caractère unique au Québec, nos enfants en bénéficieront.

Faire des enfants, c'est chose facile. Les élever, en faire des adultes responsables et respectueux des différences des autres, voilà ce qui constitue le vrai défi. La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse demande aux citoyens de cette province de s'allier au plus beau projet qui soit : préserver l'unité de notre famille afin de lui permettre de grandir. Bâtissons sur nos différences!



Le Président du Sénat

L'Honorable

Room piece 5-111
Centre block/édifice central
Ottawa, K1A 0A4
Tél. (613) 943-1448
Fax: (613) 943-1756

le 25 janvier 1999

L'hon. Russell MacLellan
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse
7e étage, One Government Place
1700, rue Granville, C.P. 726
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 2T3

Monsieur le ^{Russell} Premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 15 janvier dernier en réponse à la mienne du 2 décembre 1998 et vous invite à réexaminer attentivement les conseils qui vous sont donnés concernant le dossier acadien.

Il se pourrait que la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) ait accepté que le procès se déroule en anglais et qu'elle ait accepté aussi de faire traduire les documents vers l'anglais à un coût considérable, mais je vous demanderais de ne pas accepter aveuglément l'argument de votre conseiller juridique comme quoi la FPANE insiste sur cette manière de procéder.

Compte tenu de la mission de la FPANE et de la nature du litige, comment vraiment croire que l'avocat de la FPANE exige que le procès se déroule en anglais et considère qu'il est « essentiel » que les documents français soient traduits en anglais.

Je puis vous assurer que les défenseurs des droits des Acadiens sont loin d'insister que le procès soit tenu en anglais. Fiez-vous à votre bon sens, votre instinct et votre connaissance de la position acadienne sur cette question et vous ne pourrez qu'arriver à la conclusion que les conseils qui vous sont offerts ne tiennent pas compte de la complexité du dossier et de toutes les étapes qui ont été traversées.

La FPANE aurait bien pu insister que le procès se tienne en français, mais elle aurait alors déclenché un tout nouveau litige et mis en veilleuse l'affaire urgente qui l'intéresse portant sur les écoles françaises homogènes. Votre avocat provincial aurait peut-être intérêt à faire traîner les choses, mais la FPANE a des contingences de temps et d'argent à considérer. Pour beaucoup de parents, le temps presse dans l'intérêt de leurs enfants et ils estiment qu'ils ne peuvent retarder indéfiniment la solution au problème des écoles françaises homogènes, qui est leur première priorité.

Je vous invite donc, Monsieur le Premier ministre, à examiner très attentivement ce que notre gouvernement provincial doit faire pour résoudre ces deux graves problèmes. Je proposerais que la province accepte que le procès, si procès il y a, se déroule en français. Ce serait une marque de respect pour les premiers colons européens au Canada qui ont toujours lutté pour conserver leur langue et leur culture. Vous connaissez l'histoire comme moi. Ce serait un pas dans la bonne direction pour montrer qu'il y a un avenir pour les communautés linguistiques minoritaires en Nouvelle-Écosse. Les Néo-Écossais ne pourront que respecter un premier ministre qui écoute le bon sens.

Concernant la question des écoles françaises homogènes, les conseils que vous recevez me semblent problématiques. Je vous suggère d'étudier personnellement le dossier et peut-être aussi d'envisager sérieusement de rencontrer les représentants de la FPANE pour préparer le terrain à un règlement hors cour.

Vous avez la possibilité de faire retourner la situation. En ce moment, vous êtes engagé sur une voie qui risque de vous faire passer à l'histoire comme un premier ministre qui a combattu les Acadiens tout au long de leur cheminement. Est-ce vraiment ce que vous ou les Acadiens voulez? Je ne le crois pas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma considération distinguée.



cc: M. Gérald C. Boudreau
Sénateur Jean-Maurice Simard



16 DEC. 1998

N/Réf.: 1165-8

Monsieur Gérald Boudreau
Président
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
73 Tacoma, suite 306
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre lettre du 18 novembre dernier.

Comme vous le savez, depuis des années je suis de près le déroulement de la réforme scolaire dans votre province, ainsi que la mise en oeuvre de la nouvelle Loi scolaire. Je suis heureux que la province ait mis sur pied un Conseil scolaire acadien provincial, mais désolé d'apprendre que certains parents francophones connaissent toujours des obstacles à inscrire leurs enfants à des écoles homogènes de langue française.

Je suis navré d'apprendre que vous ayez à traduire des documents pour votre requête au tribunal en vue de faire respecter vos droits. Il serait approprié, semble-t-il, que le tribunal accepte des documents rédigés en français, sinon, la province devrait contribuer financièrement à la traduction du dossier.

À cette fin j'adresse une lettre au premier ministre, l'honorable Russell MacLellan, pour l'aviser des difficultés que rencontre votre Fédération dans cette affaire et lui demander de vous venir en aide. J'ai également ouvert un dossier de plainte à ce sujet que mon bureau est en train d'instruire auprès du ministère du Patrimoine canadien qui offre de l'aide pour traduction dans certains cas.

Je suis pleinement conscient de l'importance de votre requête devant la Cour en vue de faire respecter vos droits aux termes de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que des graves conséquences de tout retard dans l'audition de votre requête.

.../2

- 2 -

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Victor C. Goldbloom', with a stylized flourish underneath.

Victor C. Goldbloom



Ottawa, Canada K1A 0M5

Madame Yvonne Lombard
Présidente
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
73, promenade Tacoma, bureau 306
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

JUL - 9 1998

Madame,

Au nom de l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, je vous remercie de votre lettre du mois de juin dernier, dans laquelle vous nous informez du dépôt de votre requête auprès de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse afin d'obtenir des écoles secondaires homogènes de langue française dans toutes les régions acadiennes et francophones de la province.

Le ministère du Patrimoine canadien encourageant la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone partout au pays, il nous tient donc à coeur que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse mette en oeuvre une gestion scolaire acadienne et francophone conformément à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Comme il est du ressort du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par l'entremise du Conseil scolaire, de prendre des décisions quant à la mise en oeuvre de la gestion scolaire, le rôle d'organismes comme le vôtre devient extrêmement important. Nous vous encourageons ainsi à poursuivre vos démarches.

Nous vous savons gré d'avoir transmis copie de l'avis de requête. Vous abordez cette cause de façon pertinente, soit en demandant une réponse sur la question de la légalité des écoles mixtes dans le contexte de l'article 23 de la *Charte*.

La ministre m'a prié de vous assurer qu'elle continuera à encourager la province à travailler activement à l'implantation d'une gestion conforme à la *Charte*, comme elle le fait auprès de ses homologues provinciaux et territoriaux partout au pays.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Maurice Rioux,
chef de cabinet

Canada



17 JAN 1999

Ottawa, Canada K1A 0M5

Monsieur Gérald C. Boudreau
Président
Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse
73, promenade Tacoma, pièce 306
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

17 DEC. 1998

Monsieur,

Au nom de l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, je vous remercie de votre lettre du 18 novembre dernier, concernant l'obligation de faire traduire les documents déposés par votre organisme à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

La ministre encourage la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone partout au pays et considère important que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se conforme à la *Charte canadienne des droits et libertés*. C'est pour cette raison que nous avons signé, en octobre 1995, une entente spéciale portant sur la mise en place de la gestion scolaire acadienne et francophone avec le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de cette entente qui prévoyait une contribution globale de 18 millions de dollars, le ministère s'est engagé à verser neuf millions de dollars sur une période de six ans, soit jusqu'en 2001.

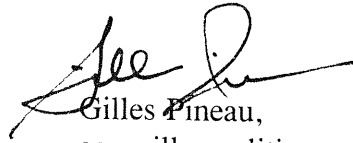
Depuis de nombreuses années, nous collaborons à la création de programmes de français langue seconde et langue maternelle en Nouvelle-Écosse. Nous avons également contribué au développement de certaines institutions d'enseignement pour la communauté acadienne, notamment l'Université Sainte-Anne, le Collège de l'Acadie et les centres scolaires et communautaires de Dartmouth et de Sydney. De plus, par le truchement de l'Entente Canada-communauté, nous apportons notre appui à la communauté acadienne.

En ce qui a trait à la traduction vers l'anglais des documents et des plaidoiries nécessaires pour l'audience de votre cause, j'aimerais souligner qu'il s'agit essentiellement d'un domaine de compétence provinciale, soit l'administration des tribunaux provinciaux. Je vous suggère donc de faire appel au Programme de contestation judiciaire dans le cadre duquel vous pouvez obtenir un appui financier pour toute action intentée en justice pour défendre vos droits qui sont garantis par l'article 23 de la *Charte*.

.../2

Cependant, puisque c'est la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse qui exige la traduction vers l'anglais de vos documents juridiques, je vous encouragerais à poursuivre vos démarches auprès de cette instance ou à réitérer votre demande auprès du ministère de la Justice et du ministère de l'Éducation de votre province pour qu'ils assument les frais de traduction prévus ou qu'ils vous exemptent de cette obligation.

Vous souhaitant un franc succès dans l'atteinte de vos objectifs, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Pineau', with a stylized flourish extending to the right.

Gilles Pineau,
conseiller politique principal

Secretary of State
Science, Research and Development



Secrétaire d'État
Sciences, Recherche et Développement

Ottawa, Canada K1A 0H5

The Honourable L'honorable
R.J. Duhamel P.C., M.P. c.p., député

JUL 03 1998

Madame Yvonne Lombard
Présidente
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
73, promenade Tacoma, pièce 306
Dartmouth, (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

Madame,

Je vous remercie de votre récente lettre expliquant les actions menées par la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse et ses membres en vue de demander à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse de se prononcer sur la question de l'établissement d'écoles unilingues françaises dans les collectivités acadiennes de la Nouvelle-Écosse. Votre lettre décrit très clairement les efforts déployés par votre organisation au cours des dernières années afin d'atteindre cet objectif.

Comme vous le savez sans doute, il ne convient pas à un ministre fédéral de faire des déclarations sur toute question portée devant les tribunaux, et notamment un tribunal provincial. Je vous suis cependant reconnaissant de me tenir au courant de votre démarche.

Sachez que je serais très heureux de connaître les résultats de vos efforts. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ronald J. Duhamel

c.c. Madame Johanne Lacelle, présidente Commission nationale
des parents francophones

Canada



Ottawa, Canada K1A 1K2

le 20 juillet 1998

Madame Yvonne Lombard
Présidente
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
306-73 Tacoma
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

Madame,

Je vous remercie de votre lettre récente dans laquelle vous m'informez de la requête qu'ont déposée devant la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse et des parents titulaires.

Je porte, comme vous le dites, un grand intérêt au développement et à l'épanouissement des communautés acadiennes et francophones à travers le Canada. C'est ainsi que j'ai suivi de près l'évolution de la situation qui prévaut en Nouvelle-Écosse, y inclus le développement du plan de transition du Conseil scolaire provincial acadien. J'ose espérer que votre requête sera réglée de façon satisfaisante.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Stéphane Dion

Canada



CHAMBRE DES COMMUNES
OTTAWA, CANADA
K1A 0A6

Cabinet du chef du Bloc Québécois

OTTAWA, le 4 décembre 1998

Monsieur Gérald C. Boudreau
Président
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
306 - 73, rue Tacoma
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

Monsieur Boudreau,

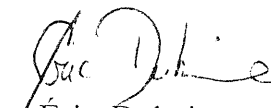
Au nom du chef du Bloc Québécois, monsieur Gilles Duceppe, nous accusons réception de votre lettre datée du 18 novembre dernier, concernant la traduction vers l'anglais des documents que vous avez soumis à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse.

Depuis sa formation, le Bloc Québécois a comme politique la défense des droits des communautés francophones et la promotion de leurs intérêts. Soyez assuré que vous pouvez compter sur notre appui à cet effet.

Nous avons également fait parvenir votre correspondance à madame Suzanne Tremblay ainsi qu'à monsieur Louis Plamondon, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et vous aider dans vos démarches.

Recevez, monsieur Boudreau, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le conseiller politique,



Eric Duhaime

c.c. Madame Suzanne Tremblay
Porte-parole du Bloc Québécois en matière de Patrimoine canadien

Monsieur Louis Plamondon
Porte-parole du Bloc Québécois en matière
de Langues officielles et des Francophones hors Québec



Ottawa, November 3rd 1998

The Right Honorable Russel MacLellan,
Nova Scotia Premier,
Legislative Assembly of Nova Scotia,
Halifax
Nova Scotia

**Objet: « Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse »**

Dear Ex-Colleague,

I have tried to reach you over the phone yesterday, but I know yours is a busy schedule. I remember you, on the Justice Committee, as a person of logic, fairness and openness. That is why I believe it worthwhile that I take a moment of your time now and express my concern relative to the Nova Scotia Supreme Court case « La Fédération des parents acadiens vs Nova Scotia Department of Education ».

I understand that the Justice Department insists that proceedings be held in English although all involved, including the Court, are French speaking. I have been told that Nova Scotia legislation does not entitle its French minority to the use of its language in courts proceedings : it remains a privilege.

The problem that arises here is that the translation of documents to be produced by Fédération would cost around \$60,000, according to their estimate. I am told Heritage Minister Sheila Copps has refused to fund this effort and that there's no money anywhere else. Hence, it seems to me that the decision of Nova Scotia Justice Department will in effect deprive the Fédération (and all parties concerned for that matter) of a fair trial and a respected outcome.

I would appreciate if you could look into this matter. Shall you wish to further my comprehension of this matter that really preoccupies me, do not hesitate to reach me. Thank you for your attention and best of luck in all your duties.

Yours sincerely,

Pierre de Savoye



MARK MUISE, M.P.
Député de West Nova

Le 16 décembre 1998

Monsieur Gérard Boudreau, Ph.D.
Président – FPANE
73, Promenade Tacoma – Pièce 306
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

Monsieur le président,

Je tiens à vous remercier de votre lettre du 8 décembre dernier, concernant la question que j'ai posée à Madame Dyane Adam lors de son apparition devant le comité mixte sur les langues officielles.

La question demandée à Madame Adam était de savoir comment elle procéderait dans une situation similaire à ce que nous vivons en Nouvelle-Écosse. Pour moi, cette question démontre mon grand intérêt face à la situation existante dans ma circonscription de Ouest Nova et de plus, selon moi, c'était une question tout à fait pertinente dans le contexte d'une entrevue. Il n'a nullement été dans mon intention d'être contre le commissaire aux langues officielles passé, présent ou futur ou encore, d'être contre la charte canadienne des droits et libertés.

D'une façon très claire, je respecte la charte et tous les droits qui en découlent pour le bénéfice de la minorité française dans ce pays. Les dossiers des contestations judiciaires, en vertu de la charte, s'appuient sur une documentation abondante et ils ont grandement amélioré les chances de la minorité française de survivre dans ce pays. De ca, je suis extrêmement content.

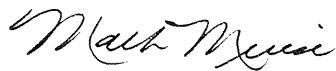
Constituency/Comté
3 Lovitt Street/3, rue Lovitt
Suite 101
P.O. Box 849/C.P. 849
Yarmouth, NS/N.-É.
B5A 4K5
Tel./Tél.: (902) 742-5700
Toll free/Sans frais: 1-888-833-2228
Fax: (902) 742-5771

Ottawa
Room 739/Pièce 739
Confederation Building/Édifice de la Confédération
House of Commons/Chambre des communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6
Tel./Tél.: (613) 995-5711
Fax: (613) 996-9857
Internet: www.muisem@parl.gc.ca

En conclusion, j'ai remarqué dans votre lettre que le processus en Nouvelle-Écosse a été extrêmement long à être résolu. Il y a sûrement des raisons reliées à ça. Le gouvernement de ce pays aussi bien que celui de la province ne peuvent et ne devraient accepter qu'une telle inégalité continue. Plus longtemps ça se continue et plus il y aura division au sein de la communauté.

Je souhaite sincèrement que sous votre leadership la FPANE arrive à faire comprendre aux autorités que les droits doivent être respectés et que les écoles homogènes deviendront réalité pour ceux qui les voudront.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Mark Muise
Député de Ouest Nova



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CABINET DU
PREMIER MINISTRE

Québec, le 11 décembre 1998

Monsieur Gérald Boudreau
Président
Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse
73, rue Tacoma, bureau 306
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2W 3Y6

Monsieur le Président,

Au nom du premier ministre, monsieur Lucien Bouchard, j'accuse réception de la télécopie que vous lui avez fait parvenir le 18 novembre dernier concernant la situation du français dans les écoles de la Nouvelle-Écosse.

J'en ai transmis copie à madame Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications.

Soyez assuré que votre demande sera traitée avec toute la considération qu'elle mérite.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marie Deraîche

Marie Deraîche,
attachée politique

MD/nb

c.c. M^{me} Louise Beaudoin, ministre



House of Assembly
Nova Scotia

Assemblée législative
Nouvelle-Écosse

PC Caucus Office

805-1645 Granville Street
Halifax, NS B3J 1X3

Ph: (902) 424-2040 Fax: (902) 424-0694

Internet e-mail: pcmlas@pccaucus.ns.ca

Toll Free: 1-800-363-1998

17 decembre 1998

Mme Yvonne Lombard
présidente
FPANE
73 Tacoma - suite 306,
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B2W 3Y6

Chère Mme Lombard,

Je désire par la présente vous aviser que nous avons reçu votre lettre datée du 18 novembre 1998.

Soyez assurés qu'elle sera portée à l'attention du docteur Hamm.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Annette Newton
Secrétaire au chef





Nova Scotia

Suite 1001, 1660 Hollis Street
Halifax, Nova Scotia

LEADER OF THE OPPOSITION
PROVINCE OF NOVA SCOTIA

Phone: (902) 424-4134

Fax: (902) 424-0504

e-mail: ndpcaucus@gov.ns.ca

B3J 1V7
December 8, 1998

Honourable Russell MacLellan
Premier, Nova Scotia
7th Floor, One Government Place
1700 Granville St.
PO Box 726 Halifax, N.S.
B3J 2T3

Dear Premier MacLellan:

I am writing to you about a letter I received from Gerald Boudreau, president of la Federation des parents acadiens de la Nouvelle-Ecosse (FPANE), dated November 18. He describes the difficulty his group is having with the Department of Education and the Department of Justice regarding the matter of whether the documentation FPANE has submitted to the courts must be translated, and if so who is to pay the costs.

The letter indicates that the group had requested to meet with you and the Ministers of Education, Justice and Affaires acadiennes by November 6th. It is my understanding that this meeting has yet to take place. It appears certain that the court case will proceed regardless of any stalling tactics engaged in by the government.

I believe at the very least this group deserves the courtesy of an opportunity to meet with you and the Ministers involved. I ask you to direct your Ministers to arrange this meeting as soon as possible.

I thank you for your attention to this matter at the earliest convenience.

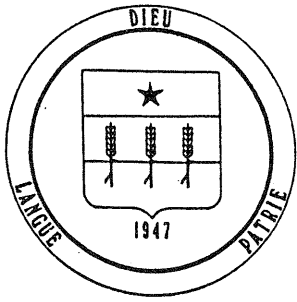
Sincerely,

Robert Chisholm
Leader of the Opposition

cc Hon. Robbie Harrison, Minister of Education
Hon. Jim Smith, Minister of Justice
Hon. Wayne Gaudet, Minister des Affaires acadiennes
Eileen O'Connell, NDP Critic for Education
Gerald Boudreau, FPANE



Printed on paper that
contains recycled fibre



6661 123 0 1
1 0 FEV 1998

LA SOCIÉTÉ SAINT-PIERRE

C.P. 430, Chéticamp
Nouvelle-Ecosse BOE 1H0

Tél.: (902) 224-2642/2612 Fax: (902) 224-1579

le 8 décembre 1998

M. Gérald C. Boudreau, Ph.D , président
Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
73, Tacoma, suite 306, Dartmouth
Nouvelle-Écosse, B2W 3Y6

Monsieur Boudreau,

Par la présente je désire, au nom du conseil d'administration de la Société Saint-Pierre, répondre à votre lettre de demande d'appui.

En ce qui a trait à l'aspect financier de votre demande, quoique nous soyons très sympathiques à votre situation, nous regrettons infiniment de ne pas pouvoir vous venir en aide. Nous sommes nous aussi une association à but non lucratif et par conséquent à la merci, en grande partie, des octrois gouvernementaux.

Nous demeurons cependant très sensibles à la cause des droits linguistiques de la personne. Nous appuyons entièrement vos démarches d'accéder à ce droit fondamental qui est de présenter une demande en cour pour que votre cause soit entendue en français. C'est le moindre des choses que la cour suprême puisse nous accorder en tant que francophones.

Cependant nous désirons vous informer que notre association ne veut pas prendre parti dans cette cause. Nous croyons que cette cause relève de votre association et nous vous souhaitons bonne chance dans vos démarches.

Veuillez agréer, Monsieur Boudreau, l'expression des mes sentiments les plus distingués

Beatrice Desveaux

Beatrice Desveaux, la secrétaire au conseil d'administration

**Minister of Justice
and Attorney General**

PO Box 7
Halifax, Nova Scotia
B3J 2L6

Bus: 902 424-4044
Bus: 902 424-4020
Fax: 902 424-0510

Our File Number:

JAN 05 1998

Martine Jacquot
Présidente
Conseil culturel acadien de la Nouvelle-Écosse
1106 rue South Park
Halifax, NS B3H 2W7

Dear Mrs. Jacquot:

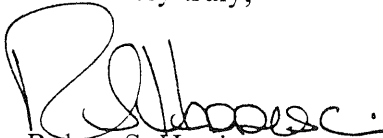
I am writing in response to your letter dated November 23, 1998. I understand that an identical copy of that same letter was addressed to a former Minister of Justice for Nova Scotia, Alan Mitchell.

In your letter you refer to a lawsuit being pursued by the Fédération des Parents Acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) with respect to the issue of French language schooling. Your letter goes on to refer to the translation/interpretation costs which FPANE will incur, and you suggest that this situation would be avoided if the Department of Justice retained legal counsel with French-language training.

You do not appear to be aware that the lawyer presently conducting this litigation on behalf of the Department of Justice does have a certain facility with French. However, I understand from him that the language of the proceedings has not been an issue in this litigation; the lawyer for FPANE, Roger Bilodeau, has consistently reiterated that English shall be the language of the proceedings. Mr. Bilodeau has also advised the Court that it is "essential" that any French documents filed with the Court be translated into English. Unfortunately the cost of such translation must fall on FPANE but I can assure you that the Crown is cooperating with FPANE to ensure its expenses are minimized.

Like you, I find it regrettable that at a time when schools are facing shortages of resources, government is forced to divert money and effort to litigation instead of working cooperatively to resolve issues, such as the French language school issue, that concern all of us.

Yours very truly,



Robert S. Harrison

cc: Gordon Gillis
M. Yvon Aucoin
M. Gérald Boudreau





**Minister of Justice
and Attorney General**

PO Box 7
Halifax, Nova Scotia
B3J 2L6

Bus: 902 424-4044
Bus: 902 424-4020
Fax: 902 424-0510

Our File Number:

December 2, 1998

Mr. Pierre de Savoye
Chambre de Communes
280, de l'Eglise
C.P. 1060
Donnacona QE G0A 1T0

Dear Mr. de Savoye:

RE: Federation des parents acadiens de la Nouvelle-Ecosse

Your letter dated November 3, 1998 addressed to the Right Honourable Premier Russell MacLellan, has been forwarded to me. You refer in your letter to a lawsuit involving the Federation des parents acadiens de la Nouvelle-Ecosse (FPANE), and the Nova Scotia Department of Education. You express your concern respecting your understanding that "the Justice Department insists that proceedings be held in English" and you question whether FPANE will be deprived of a fair trial.

I have asked the Nova Scotia Department of Justice lawyer who is conducting this litigation on behalf of the Department of Education, to respond to the points you raise in your letter. He advises me that the position that the lawyer for FPANE has taken in this litigation is that English shall be the language of the proceedings. As a consequence, I understand that the language of the proceedings has not been in issue in this lawsuit. A more limited issue that has arisen is that to which you refer respecting the translation of certain documents. In that regard, our lawyer confirms that the lawyer for FPANE has himself advised the Court that it is "essential" that any French documents filed with the Court be translated into English.

I cannot explain why the position taken by FPANE before the Nova Scotia Supreme Court differs from your understanding of FPANE's position. That is something perhaps better addressed to FPANE.

I am, of course, determined to ensure that any translation costs borne by FPANE are minimized. To that end, I have instructed our lawyer to provide FPANE with any existing English language translations of relevant documents in the possession of our Department of Education. He has also written to FPANE's lawyer to advise that most of the documents produced by FPANE for translation are unnecessary for the purposes of this litigation and need not be admitted in evidence; consequently the translation of those documents is unnecessary.



Mr. Pierre de Savoie
Page 2

As a result, I am satisfied that FPANE is not hindered from receiving a full and fair trial of its action.

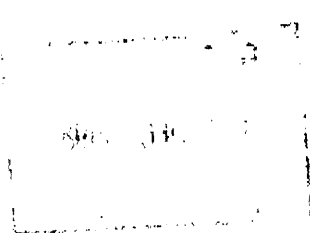
I trust that this responds to the concerns you raised in your letter. If you have any further comments or questions, I would be happy to entertain them.

Sincerely,



Dr. Jim Smith, MLA
Minister of Justice

cc: Premier Russell MacLellan



23/1/98

Le Canada est une grande famille Tous les enfants ne sont pas pareils

Danielle Marchand
Le Courrier de la N.-É.

HALIFAX: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse a comparé les citoyens du Canada à une grande famille. Dans sa présentation, Marie-Claude Rioux, la directrice de l'organisme, a précisé son analogie pour dire que chacun des membres de la famille a des caractéristiques propres et que chacun des membres est différent des autres. En conclusion, la Fédération appuie la déclaration de Calgary tout en y apportant des nuances.

«Être différent fait souvent peur et on dira parfois d'une personne un peu différente qu'elle est un mouton noir en français comme en anglais. Pourquoi le fait d'être différent serait-il négatif», demande Marie-Claude Rioux? «Malheureusement, pour une grande partie des gens, le Québec

est le mouton noir de la famille canadienne alors que le terme reprend une connotation péjorative. Le Québec est différent. La loi provinciale est différente, la majorité des gens parlent le français, la culture est différente. Pourquoi ces différences ne seraient-elles pas reconnues? Une famille respectueuse des valeurs familiales met en valeur les talents de tous ses membres. Voilà la chance de dire au Québec que malgré sa différence il est le bienvenu dans la famille canadienne.»

Puis la directrice de la FPANE apporte des nuances aux énoncés de la déclaration. L'égalité des Canadiens et des Canadiennes est loin d'être une chose acquise. En éducation, les provinces ne sont pas égales. Tout en soulignant que le Canada fait l'envie de bien des pays du monde, il n'est pas parfait: «De nombreux Canadiens ne voient pas la

richesse que nous apporte la diversité de notre pays. La tolérance face aux minorités de langues officielles et la reconnaissance d'une éducation égale représentent des valeurs qui ne sont pas encore acquises». Plus loin, la FPANE insiste sur l'importance du rôle de protéger le caractère unique de la société québécoise au sein du Canada et d'en favoriser l'épanouissement alors que le Québec et le Canada ont aussi la responsabilité partagée de protéger le caractère unique et de favoriser l'épanouissement de la société francophone. En conclusion, bien que la déclaration de Calgary, dit la FPANE reconnaît le caractère unique de la société québécoise, la FPANE «demande aux Canadiens de ne pas oublier que les francophones qui n'habitent pas le Québec, soit les Acadiens, les

(photo archives: Courrier de la Nouvelle-Écosse)



Marie-Claude Rioux

Fransaskois, les Franco-ontariens et tous les autres groupes peuvent eux aussi revendiquer cette unicité». Marie-Claude Rioux continue en souhaitant que les francophones hors-Québec aient autant de droits que les anglophones qui habitent le Québec. «Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse subissent trop souvent les contre-coups de ce qui se passe au Québec au point d'en être arrivé à rejeter d'emblée tout ce qui est québécois, y compris la langue et la culture.»★

TUALITÉ

Comment gagner une élection: satisfaire tout le monde

Danielle Marchand
Le Courrier de la N.-É.

SAULNIERVILLE: Guy LeBlanc, le directeur de l'École secondaire de Clare, retourne à la vie politique pour une 5^e fois et fera face à Wayne Gaudet, le libéral qui l'avait défait en 1993. Une foule de plus de 150 personnes s'est rendue à l'assemblée d'investiture. Son discours énergique a étalé sa stratégie pour gagner l'élection en Clare mais c'est son plan pour régler les programmations scolaires qui sera l'enjeu majeur de cette élection. Dans la salle, de fidèles partisans mais aussi les représentants du groupe qui réclame depuis plusieurs semaines les «cours mixtes» se préparent à appuyer le candidat de l'heure.



(photo Nicole Boudreau)

Guy LeBlanc

D'emblée Guy LeBlanc a abordé la programmation scolaire. Il a critiqué l'ancien ministre de l'Éducation, John MacEahern, pour une Loi de l'éducation modifiée qui n'a pas respecté la majorité des citoyens de Clare: «Did they do what the majority asked for? I don't think so! Nous pouvons avoir une école homogène dans Clare pour ceux qui en veulent une. Nous pouvons avoir une autre école pour les élèves qui veulent avoir le choix. I have met with both groups and I have a resolution that is coming from both groups. But to achieve this you will need leadership from the top.»

Il a poursuivi en soulignant l'absence de développement économique dans la région, l'état des routes, selon lui, qui sont dangereuses, les soins de santé: «Nous avons de merveilleuses ambulances dans Clare mais qui iront nulle part car à cause des coupures dans les soins de santé, il y a moins de personnel médical à l'hôpital de Yarmouth. Puis il a rappelé que le premier ministre McLellan, ce chef venu d'Ottawa, a voté «deux fois» pour adopter le Bill C-63 sur l'enregistrement des fusils. Puis il a souligné que l'argent pour développer la stratégie économique n'est pas venu dans Clare mais que de grosses sommes ont été consacrées à une usine de Louisbourg: «I can't understand how the Premier can justify giving 5 million dollars to a foreign interest».

Défaire un gouvernement incompetent

John Hamm, le chef du Parti conservateur, a pris le podium à son tour pour mettre son grain de sel dans cette stratégie pré-électorale. Il a expliqué que son parti avait failli à la dernière élection parce que les Néo-Écossais voulaient un changement. Après 15 ans comme parti au pouvoir, a-t-il dit, le parti avait besoin de se renouveler. Selon lui, le parti a maintenant changé et les citoyens de la province seront prêts à rejeter un gouvernement qui ne fait que de mauvaises transactions, (*very bad deals*, pour être plus précis). En ce qui touche l'éducation, il a déclaré que les solutions ne sont pas à Halifax mais dans Clare et que Guy LeBlanc sera le messenger le plus efficace entre Clare et Halifax. Mercredi soir, la période pré-électorale s'est transportée dans la municipalité d'Argyle pour nommer officiellement Neil LeBlanc, un vétéran qui se relance lui aussi en politique. ★

Malbrough s'en va en guerre

Je ne saurais vous cacher ma grande surprise en lisant *Le Courrier* de la semaine dernière, lorsque j'ai appris que la FANE continuait d'identifier l'éducation comme l'une de ses priorités et que l'auguste conseil d'administration qui le dirige avait proposé et accepté que la FPANE revienne au bercail, c'est-à-dire qu'elle réinstalle son bureau à la Maison acadienne. Quels nobles sentiments! Quelle beauté d'âme! Quelle générosité de propos!

Et pourtant, je me souviens de l'époque, il n'y a pas de cela si longtemps, pendant l'année 1993-1994 pour être plus exact, avoir lu dans les pages du journal où une lettre est publiée, un article rapportant les paroles du président de la FANE de l'époque, au sujet de la demande de gestion des écoles que quelque 200 parents de la région de Clare avaient faite. J'imagine que les propos du président reflétaient les intentions du conseil d'administration et des employés de la FANE de l'époque... Quoiqu'il en soit, le président d'alors refusait d'appuyer la demande des parents et disait que la FANE préférerait travailler à l'intérieur du système scolaire de l'époque.

Vous conviendrez, ceux et celles qui ont des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, que cette collaboration, pour ne pas dire cette collusion, avec le régime scolaire en place a porté de beaux fruits : assimilation galopante, milieu scolaire largement anglicisé, absence de sensibilisation des parents aux dangers de la programmation mixte, montée de groupes extrémistes dans la région qui s'en prennent à tout ce qui est français et acadien, et j'en passe.

Et que dire du silence total et absolu de la FANE devant le travail mesquin, sournois et illégal d'un groupe d'extrémistes de la région qui a téléphoné, visité, menacé leurs enfants et dans leurs entreprises commerciales, les signataires de la demande de gestion. Demande basée, rappelons-le, sur la Charte canadienne des droits et libertés, la Constitution canadienne, rien de moins. Et voilà que tout à coup, la FANE continue de s'intéresser à l'éducation. Avec un appui comme ceci à la gestion scolaire et à l'école homogène, je me demande comment la FANE peut oser prétendre que la FPANE, qui a lutté seule et contre tous pour les droits constitutionnels des parents ayants-droit devrait rentrer au bercail.

Lorsque l'on veut être un chef, un leader, il faut savoir tracer une voie, donner une direction et non se contenter de suivre et de plier à tous les vents qui nous assaillent. Dans son rôle de leader, la FANE devrait se réjouir d'avoir pu créer un regroupement de parents autonomes qui a su garder le cap et revendiquer ce à quoi son membership avait droit et rien de moins. Permettez moi de douter, à la lumière des faits cités plus haut, que la gestion scolaire serait instaurée en Nouvelle-Écosse s'il n'en eût été de la liberté d'agir de la FPANE. Lorsque Malbrough s'en est allé en guerre, comme le dit la chanson, j'ose croire que c'est lui qui menait, il était en avant de ses troupes, et point en arrière caché dans les broussailles.

Malbrough s'en va en guerre, miroton, miroton, mirotaine.
Malbrough s'en va en guerre, ne sait quand reviendra!

Espérons que ce ne sera pas comme le dit la chanson, avant la Trinité!

QUALITÉ

Quelle langue au menu?

Nicole Berlinguet
Le Courrier de la N. É.

YARMOUTH: Le Conseil scolaire acadien provincial, le South West Regional School Board et le ministère de l'Éducation se sont mis d'accord pour discuter une entente afin d'offrir des cours en anglais dans les écoles acadiennes pour la prochaine année scolaire.

Les cours offerts seraient d'un maximum de trois cours en anglais, y compris celui de langue anglaise, pour tous les élèves acadiens de la 10^e à la 12^e année et d'un maximum de deux cours en anglais pour les élèves de la 9^e année de l'École secondaire Ste-Anne-du-Ruisseau. C'est une continuité du programme présent afin de refroidir un peu la question des cours en français



Wayne Gaudet

seulement, sujet très controversé dans Clare. «Mais cela ne change rien au mandat du CSAP, qui est de gérer des écoles homogènes françaises», de dire Yvon Samson, président du CSAP. Cette décision, espère-t-il, laissera à

tous une période de répit afin que l'information soit bien comprise et qu'alors des décisions éclairées soient prises par les parties intéressées.

Selon Wayne Gaudet, député de Clare, le choix de langues pour les cours du secondaire répond aux besoins des étudiants de Clare. «C'est ce qu'ils demandent, c'est ce qu'on doit leur offrir», dit-il. Des pourparlers entre les deux conseils scolaires, anglais et acadien, par l'entremise du ministère de l'Éducation, devront aboutir en un plan de travail pour le mois de mars, et en un rapport pour le ministère, pour le mois de juin. Celui-ci comprendra des études sur la faisabilité et les conséquences des cours en anglais ainsi que les résultats des consultations faites auprès de la population acadienne. Selon Yvon Samson ce rapport précipitera ou retardera les changements.

Il n'est pas évident que les discussions entre les deux conseils scolaires soient sans embûches mais les deux présidents des conseils scolaires respectifs se disent optimistes. Elliot Payzant, du South West Regional School Board, assure que le but n'est pas de se battre pour l'enrôlement des élèves dans une école ou une autre mais bien de satisfaire les besoins des étudiants acadiens. Selon lui la population a le droit à un choix et il maintient que lui-même et Yvon Samson pourront coopérer positivement pour cela. Wayne Gaudet se dit aussi optimiste face à ces discussions: «Il faut juste s'entendre sur qui va gérer quoi et je crois bien qu'ils y arriveront

sans trop de problèmes.» Il est bien conscient du mandat du CSAP, mais il ajoute que les préoccupations des Acadiens doivent figurer au premier plan des discussions et que les décisions prises face à leur école se doivent d'en tenir compte.

Mauvaises informations à tous vents

Tout comme Yvon Samson et Elliot Payzant, Wayne Gaudet dit déplorer le manque d'informations adéquates. De là



Yvon Samson

découlerait la négativité que le CSAP rencontre. Le CSAP espère remédier à ce problème dans les mois qui viennent et permettre ainsi pour tout le monde de comprendre ce qui se passe. «Je comprends très bien les préoccupations du ministère», dit M. Samson, «mais les politiciens peuvent contribuer grandement au façonnement de l'opinion populaire. Il est important que notre mandat soit bien compris de tous et que les Acadiens réalisent que des mesures doivent être prises si on espère conserver notre langue, notre culture.» ★

QUALITÉ

Une école secondaire homogène de langue française dès septembre

Anne Gaudet
Le Courrier de la N.-É.

PETIT-RUISSEAU: *Un regroupement de parents ayant droits de Clare exigent qu'une école secondaire de langue française homogène de la 8^e à la 12^e année soit mise en place ailleurs que dans l'actuelle École secondaire de Clare, et ceci dès septembre 1998. L'Université Sainte-Anne a été suggérée comme location temporaire.*

Dans une conférence de presse le mercredi matin 11 février au bureau municipal de Petit-Ruisseau, Nadine Belliveau, la porte-parole de ce comité, n'a pas mâché ses mots: «Nous sommes une communauté française et nous avons l'intention de le demeurer. Pour se faire, ça nous prend une école homogène». Elle a fait part aux médias présents de l'historique des démarches entreprises pendant les dernières vingt années par les divers groupes de parents ayant droits concernés avec une éducation de qualité pour leurs enfants, la dernière de ces démarches étant une campagne de lettres. Depuis la semaine dernière, le comité a fait circuler des lettres adressées au premier ministre Russell MacLellan, à Robert Harrison, le ministre de l'Éducation et à Wayne Gaudet, député de Clare, dans laquelle le signataire ou la signataire demande précisément qu'une école secondaire de langue française homogène de la 8^e à la 12^e année soit établie à l'Université Sainte-Anne dès septembre prochain.

Pour Jean-Louis Robichaud, aussi porte-parole du groupe et présent à la conférence de presse, la décision

d'établir une école secondaire homogène à l'Université Sainte-Anne dès septembre 1998 semblerait la solution la plus logique pour le moment. Il se dit très encouragé du résultat de la campagne de lettres organisée la semaine dernière par leur comité. Il paraît que plusieurs jeunes parents, des enseignants et même des élèves de l'École secondaire de Clare l'ont signée fièrement et se préparent à l'ouverture de la nouvelle école en septembre prochain.

De sa part, Harley d'Entremont, recteur de l'Université Sainte-Anne,

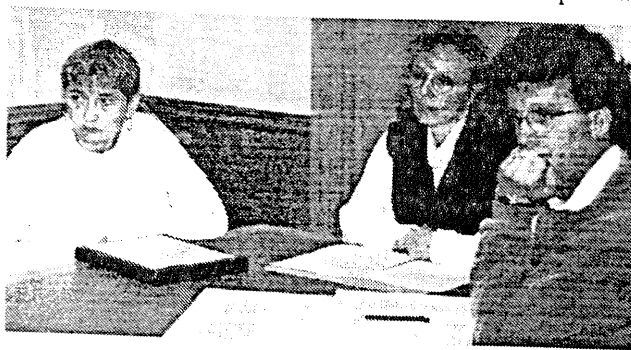
à-dire, des cours en anglais et en français au choix, dans les écoles de Clare. Au début, leurs demandes se limitaient à la programmation offerte au niveau secondaire, et les politiciens ont sauté dans le train en déclarant en guise de promesses pré-électorales que ce serait possible, qu'il y aurait donc un choix de trois programmations offertes en septembre à l'École secondaire de Clare: une programmation en français, une programmation en anglais et une programmation dite mixte. Mais, la semaine dernière, la présidente des CADS, Suzanne

Dugas, a déclaré publiquement que son organisme réclamait une programmation mixte aussi à l'élémentaire. C'est la goutte qui a fait déborder le vase! Les parents ayant droits ont vu l'érosion de vingt ans de travail.

Les porte-parole du groupe de parents ayant droits ont, par ailleurs, bien spécifié qu'ils respectent le choix de ceux et celles qui veulent une école mixte,

mais pour la clientèle qui s'inspire de la recherche en éducation et de l'expérience de d'autres communautés acadiennes et francophones, le comité demande, dans la même lettre adressée aux responsables, de laisser la programmation des écoles élémentaires acadiennes comme telle.

En fin de conférence, Denise Comeau a résumé sa frustration en tant que parente de deux filles d'âge scolaire. «Pour ma plus vieille, c'est trop tard pour elle, dit-elle, mais je veux que les droits de celle qui est en 6^e année soient respectés». Pour Jean-Louis Robichaud: «On ne peut point traiter de la question de l'éducation rinqe avec ses tripes, il faut de servir de sa tête aussi». ★



Denise Comeau, Nadine Belliveau et Jean-Louis Robichaud

a annoncé que son institution pouvait aménager des facilités à temps pour la rentrée en septembre 1998. «Nous avons accommodé les classes d'immersion l'an passé sans trop de préavis. Nous avons les facilités, nous sommes d'accord avec les principes de l'école homogène et dès que notre bureau de direction approuve cette décision, nous sommes prêts à entamer la planification concrète pour établir cette école».

Tous les membres du comité présents se sont dits bien frustrés avec la situation actuelle. Depuis quelques mois, un groupe de citoyens qui se nomment CADS (Citizens Against Discrimination & Segregation) réclament des écoles avec une programmation mixte, c'est-

TUJALITÉ

On demande à Jean-Louis Robichaud de démissionner

POINTE-DE-L'ÉGLISE: Jean-Louis Robichaud, un des membres du Comité consultatif de la table de concertation, a été demandé de démissionner de son poste.

Les deux co-présidents du comité, Anne Ladouceur-Séguin (directrice de Patrimoine pour la N.-É.) et George Cottreau (gestionnaire à Nova Scotia Power), lui ont adressé une lettre cette semaine dans laquelle il lui a été demandé de ne pas terminer son mandat au sein dudit comité. Selon les deux co-présidents, Jean-Louis Robichaud aurait expressément manifesté un conflit d'intérêt dans une lettre adressée à l'Opinion du lecteur et publiée dans ce journal, édition du 6 février dernier. «Je savais que je me mettais le cou sur le bloc en m'exprimant ainsi, dit-il, mais je me devais d'être intègre et honnête avec moi-même.»

Rappelons que le Comité consultatif de la table de concertation a été mis sur pied l'été dernier suite à la demande des membres de la table de concertation. Étant donné que les membres de la table de concertation ne se sentaient pas à l'aise pour juger de la validité des projets des organismes, y compris les leurs, ils ont demandé à Patrimoine de créer un comité composé d'individus qui seraient «neutres et impartiaux» face aux demandes de financement des organismes acadiens et francophones de la province. «C'était voué aux conflits dès le début», a déclaré un président d'organisme qui préfère garder l'anonymat, «on cherchait des personnes qui devaient être à la fois informées et intéressées face à la population acadienne et

francophone de la province, mais en même temps, ces individus-là ne devaient ni s'impliquer ni émettre d'opinions quant aux organismes!» D'ailleurs, à l'automne dernier, Marie-Germaine D'Entremont, une autre membre du Comité consultatif, a dû démissionner lorsqu'elle a accepté un poste d'animatrice culturelle au Carrefour.

Les rumeurs circulaient à savoir si la FANE avait mis de la pression sur les responsables à Patrimoine Canada pour se débarrasser du décideur. Malheureusement, nous n'avons pu rejoindre le président, Jean Melanson, pour ses commentaires, mais le directeur exécutif par intérim, Louis R. Comeau, a rassuré les concernés: «Absolument pas», a-t-il déclaré et d'ajouter, «il y a même sans doute un fond de vérité dans ses propos, quoique j'aurais préféré qu'il cesse de soulever les erreurs et les critiques du passé pour se tourner vers un avenir nouveau et plus positif.»

Les dix-neuf représentants



Jean-Louis Robichaud

d'organismes formant la table de concertation se rencontreront le samedi 21 février à Dartmouth. À cette rencontre, ils devront ratifier le choix d'un remplaçant ou d'une remplaçante pour Marie-Germaine d'Entremont et de suggérer les noms de personnes pour remplacer Jean-Louis Robichaud. Il paraît que ça presse, la prochaine réunion du Comité consultatif étant prévue pour le début mars. ★

Gisèle Bourque devient la première formatrice francophone au monde

HALIFAX: Gisèle Bourque, enseignante de Dartmouth, a été sélectionnée par l'Institut canadien *Reading Recovery* pour suivre un programme de formatrice certifiée en Nouvelle-Zélande. Mme Bourque, qui suivait déjà une formation de leader à Toronto depuis le mois de septembre dans ce domaine, a été choisie pour participer à ce prestigieux programme d'une durée de dix mois et a quitté en direction de la Nouvelle-Zélande le 6 février dernier. Première francophone au monde à obtenir une telle certification, Mme Bourque pourra ensuite former les enseignantes et enseignants francophones de la Nouvelle-Écosse à ces nouvelles techniques.

Lettre à l'honorable Robbie Harrison

...all your lands and tenements, cattles of all kinds, and you yourselves be removed from this province... and in whichever part of the land that you may fall, may you be a peacable and happy people...»

Gouverneur Lawrence au peuple acadien, août 1755.

Trente-quatre ans passés quand j'ai commencé l'école il n'y avait pas question d'avoir une éducation en français car à la Baie Ste-Marie, les textes étaient tous en anglais, donc à l'âge de quatre ans, après avoir toujours vécu en français, je fus plongée dans un nouveau monde, sans jamais même réaliser le fardeau qui me suivrait le long de ma vie. Trente-quatre ans plus tard je lutte continuellement avec les deux langues car je crois profondément que c'est fondamental que l'on maîtrise sa langue maternelle avant que l'on puisse en apprendre une deuxième.

Ma fille Rachelle a commencé l'école en 1985, une école avec une programmation en français. Je me rapelle que comme parent, à ce temps-là, on parlait d'école homogène au secondaire. Une école où les jeunes sont encouragés, entourés, complètement immerés en français. Un environnement où ma fille apprendrait à être fière de sa culture, de son parler tout en même temps apprenant à maîtriser la langue parlée à la maison ... le français.

Aujourd'hui, M. Harrison, il faut que je vous avoue que je me sens battue. Ma fille et moi, nous avons perdu la bataille... l'an prochain elle débutera sa douzième année et elle se trouve toujours dans une soupe de francophones et d'anglophones... avec des choix de cours limités car il faut plaire à deux conseils scolaires sous le même toit. Je suis convaincue qu'elle n'a pas reçu la formation qu'elle aurait dû avoir. La formation offerte par une école homogène de langue française, une école qui répond à ses droits selon la Charte des droits du Canada.

Je voudrais vous rapeller que le Gouverneur Lawrence avait comme but de nous éparpiller afin de nous assimiler. Le taux d'assimilation est tellement élevé que le but de Lawrence se réalise. Ceci dit, une école homogène de la langue française est d'une importance primordiale pour la survivance de la langue et de la culture à la Baie Ste-Marie.

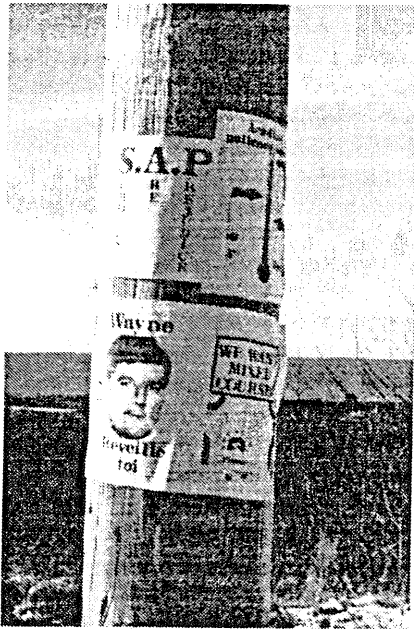
En terminant, je voudrais aussi vous souligner que j'ai une deuxième fille, Ghislaine, présentement en sixième année à l'école Joseph-Dugas. Je vous demande, M. Harrison, est-ce qu'elle va avoir ses droits respectés ou est-ce qu'elle va avoir à subir les mêmes conséquences?

Denise Comeau
Comeauville

La contestation devient mouvement clandestin

Danielle Marchand
Le Courrier de la N.-É.

CLARE: La bataille pour des «programmes mixtes» dans les écoles de Clare a pris une nouvelle tangente. Sous le couvert de la noirceur, des personnes attachent des affiches faites par ordinateur sur les poteaux électriques.



Les petites affiches, en noir et blanc, sont visibles de la route qui longe la Baie Ste-Marie entre Grosses-Coques jusqu'à Saulnierville. Par la suite, quelques rares affiches se retrouvent sur des poteaux choisis à La Butte et à Meteghan.

Les premières affiches sont apparues après les pluies de la fin de semaine. Dans un garage de Saulnierville, une pompiste dit les avoir remarqué à son arrivée au travail. Personne n'a demandé la permission de les installer sur les poteaux et personne n'a revendiqué le coup. Mais elles se sont multipliées. Delphis Comeau, le greffier de la municipalité de Clare dit ne pas savoir qui est responsable de cette campagne mais précise qu'il y a des lois concernant l'affichage surtout lorsqu'il s'agit de la propriété de Nova Scotia Power.

Les affiches pas très originales sont très artisanales mais leurs messages sont clairs. Sous le sigle du CSAP, on peut lire *Clare Schools Are Prejudice*, puis *We want mixed courses*, *We want a government with guts*. D'autres messages s'adressent au député libéral: «Wayne, réveille-toi». C'est que le début de la campagne

électorale mais déjà l'éducation devient un des enjeux majeurs pour les Acadiens de Clare. Mais cette campagne ne fait pas l'affaire de tout le monde. Mardi soir, dans les coulisses de l'assemblée d'investiture du candidat conservateur, Guy LeBlanc, certains membres du parti qui désirent l'anonymat condamnaient cette campagne clandestine et les propos tenus sur les ondes de CBC par Jeanne LeBlanc, une conseillère du CSAP. Ils souhaitent aussi une trêve dans le dossier. Par ailleurs, le nouveau candidat du PC, Guy LeBlanc, souligne que cette campagne est la réponse de personnes vraiment frustrées et, «des gens frustrés font parfois de drôles de choses. Je m'y serais pris autrement», a-t-il déclaré.

Et c'est un peu ce qui se passera dans les semaines suivantes. Guy LeBlanc a dit à ses partisans avoir un plan pour régler l'impasse. Il se peut que les tenants de la programmation bilingue les plus impatients se calmeront, le temps de la campagne électorale. Ils attendront la victoire de celui qui dit être le leader qui prendra garde à tout le monde. ★

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

du 16 au 22 mars 1998

L'ACELF mise sur l'éducation

Par son thème, *Une francophonie internationale pleine de jeunesse*, la Semaine nationale de la francophonie interpelle les jeunes, invités à découvrir les diverses communautés de ce vaste ensemble, à créer de nouveaux liens, promesses d'une francophonie plus forte et plus vivante. L'affiche de l'événement renforce ce message, avec son illustration de jeunes de toutes origines qui parcourent le globe en arborant fièrement le *f* symbolique de la *Semaine nationale de la francophonie*.

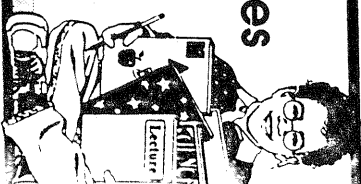
L'ACELF a distribué gratuitement, dans toutes les écoles francophones canadiennes, une trousse contenant un cahier d'activités pédagogiques et une affiche de l'événement. Cette trousse sera complétée sous peu par d'autres outils éducatifs dans les écoles secondaires francophones: le *Magazine jeunesse*, écrit entièrement par des jeunes et produit par le Groupe jeunesse ainsi que le jeu *Francochemini*, offert en collaboration avec la Fédération culturelle canadienne-française. ❖



À ne pas manquer!
*Regroupement des aînés et aînées
de la Nouvelle-Écosse*
Exposition de vieilles photos, vie des Acadiens -
École Jean-Marie-Gay, Saulterville,
du 16 au 20 mars 1998

**Centre provincial de
ressources pédagogiques**
*Un monde de ressources à
votre portée, CPPP!*

Pointe-de-l'Église **769-9000**



**FÉDÉRATION DES PARENTS ACADIENS
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE**
pour l'avenir de nos enfants et de notre communauté



**Choisir l'éducation
en français,
voilà la bonne
décision!**

73 Tacoma - suite 306, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2W 3Y6
Téléphone: (902) 435-2060 Télécopieur: (902) 435-4409

Les élèves français sont-ils compétents en anglais?

ONCTON: Deux professeurs de l'Université de Moncton ont complété une étude auprès des élèves acadiens de la Nouvelle-Écosse afin de vérifier si les parents des parents acadiens vis-à-vis la scolarité en français de leurs enfants pourrait nuire à leur compétence en anglais.

La présence de divisions au sein de la communauté acadienne de province affaiblit la lutte pour l'école homogène française, a-t-il octroyé aux minorités francophones du pays par la perte des droits. La communauté francophone de la Nouvelle-Écosse est une des

dernières communautés au pays à revendiquer ce droit. Un des arguments invoqués contre une école homogène française est qu'une scolarisation trop forte en français nuirait au développement bilingue des enfants et de la rendre difficile leur adaptation à des universités anglaises. En ce temps d'élection les divers politiciens se sont emparés de ce problème afin d'en faire une bannière bien commune mais reste à savoir où se trouve la vérité.

Le dilemme auquel ferait face les parents acadiens serait que d'un côté tout en désirant sauvegarder leur patrimoine

linguistique et culturel ces parents veulent assurer que leurs enfants maîtrisent l'anglais pour leurs réussites académique et sociales. Ces craintes prennent de plus en plus d'ampleur ces derniers temps.

Les résultats qui ont été présentés le mardi 10 mars à l'Université de Moncton par les chercheurs, Rodrigue Landry et Réal Allard, semblent indiquer que ces craintes ne soient pas fondées. Les tests administrés dans les cinq écoles secondaires françaises ont analysé le vécu langagier et le développement bilingue des étudiants

francophones, tests qui démontrent que le degré de scolarisation en français n'est aucunement lié à la compétence académique, ou même parlée, de l'anglais. Au contraire la conclusion de la recherche

démontre que plus la scolarisation en français est forte, plus le degré de bilinguisme est élevé. De plus, il semblerait que ce sont les contacts avec les médias francophones qui sont le plus fortement associés avec le désir des élèves d'intégrer la communauté francophone. La proportion de francophones dans la famille et parenté est

naturellement associée avec le degré d'identité francophone et celle-ci serait affaiblie surtout lorsque les enfants ne sont pas scolarisés en français.

Leurs fondements théoriques ont démontré comment la vitalité d'un groupe linguistique ne dépend pas seulement du nombre de personnes qui parle la langue mais aussi du statut social de ceux-ci et en dernier et non le moindre, du support institutionnel pour cette langue. Sans un minimum d'organisation sociale il est peu probable qu'une communauté linguistique peut s'épanouir comme groupe autonome. (N.B.)

Ceci va à contresens de la réalité de la Nouvelle-Écosse

Je désire vous soumettre mon opinion sur les écoles homogènes francophones. Ma famille et moi ne vivons malheureusement pas dans une région acadienne francophone et ne pouvons bénéficier des avantages d'une de ces écoles. Je suis persuadée de leur nécessité pour préserver et enrichir la langue française en milieu minoritaire - ce qui n'est pas une tâche aisée!

Cependant un point ne me semble pas adapté à la réalité de la Nouvelle-Écosse. Cela concerne leur curriculum. Je souscris tout à fait à la nécessité d'avoir tous les cours en français, bien sûr un cours très solide de français, ainsi que la vie culturelle, récréative, sportive en français, mais je ne comprends pas que dans ce curriculum, on y commence l'enseignement de l'anglais en 3^e année et qu'on l'enseigne comme langue seconde.

Ceci pour moi va à contresens de la réalité de la Nouvelle-Écosse où tous les enfants sont exposés à l'anglais et où plusieurs enfants proviennent de familles composées (couples français/anglais).

Choisir un tel curriculum me semble propre à exacerber la tentation de choisir l'école anglaise parce que des parents craindront que l'anglais appris ne soit pas adéquat, ou encore des écoles mixtes.

Ne serait-il pas plus productif d'enseigner l'anglais dès la maternelle et comme si c'était une langue première? Il me semble que ça faciliterait la compréhension de chacune des langues comme un système en soi tant en portant l'emphase sur la protection et la vie du français à l'école, dans tous les autres enseignements.

Il me semble qu'il y a un grand potentiel ici pour créer un curriculum mieux ajusté à la réalité.

Jali Giroux

À la mémoire du père Léger Comeau ...

Ce qui est terrible, ce n'est pas de mourir, mais de mourir en vain.

SARTRE

Quand je vois les affiches en anglais du spectacle de Charelle Thibault *Let There Be Light*, je ne peux m'empêcher de constater que le père Léger Comeau fait plusieurs tours dans sa tombe! «In fond memory of Father Leger Comeau» proclame ces annonces unilingues! Ce n'est presque pas croyable. Quelle ironie tragique!

S'il y a une personne qui a oeuvré pendant toute sa vie pour l'avancement de la langue française parmi son peuple c'est bien le père Léger Comeau. Heureusement qu'il n'est pas là pour voir la triste étendue de l'anglicisation de sa région bien-aimée de la Baie Sainte-Marie!

Visuellement, je dirais même que ces posters choquants confirment ce que je constate depuis quelque temps: nous arrivons à une certaine fin en ce qui concerne l'histoire de la francophonie en Nouvelle-Écosse. Si la mémoire du père Léger Comeau n'est pas forte assez pour susciter une fierté acadienne, oui en effet, c'est la fin! LET THERE BE DARKNESS!

Je suis très triste, Père Léger, et je regrette cette injure que l'on lègue à ta mémoire.

E.V. Boudreau

di 20 mars 1998

ONIE

L'ACELF lance un appel à la solidarité des francophones

OTTAWA (APF): L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) lance un appel à la solidarité de tous les francophones du pays et accuse le ministère du Patrimoine canadien de dénaturer la Semaine nationale de la francophonie.

L'Association a fait parvenir une lettre à 187 associations francophones ainsi qu'à tous ses commanditaires, à tous les ministres provinciaux de l'Éducation et à tous les patrons d'honneur de la Semaine nationale de la francophonie des cinq dernières années, pour se dissocier complètement de la promotion bilingue de cet événement qui a lieu cette année du 16 au 22 mars.

Le président de l'ACELF, Louis-Gabriel Bordeleau, écrit que son organisme a été dépossédé d'une partie de l'organisation de la Semaine nationale de la francophonie et qu'il a été contraint de marchander une subvention avec le ministère du Patrimoine, en échange des droits exclusifs sur l'événement annuel. M. Bordeleau qualifie la situation de «désolante» et n'hésite pas à accuser le ministère du Patrimoine canadien de vouloir s'emparer de l'événement à des fins politiques. ❖

La FPANE demande aux politiciens de se dévoiler

DARTMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse demande aux chefs des partis politiques de la Nouvelle-Écosse de se prononcer publiquement face à l'implantation des écoles homogènes dès septembre 1998.

«Nous utilisons l'intérêt créé par les résultats de la recherche de l'Université de Moncton pour demander aux politiciens de se

20 mars 98
prononcer dans ce dossier d'importance capitale pour l'ensemble de la communauté acadienne», mentionne la présidente Yvonne Lombard.

Les résultats de la recherche, menée auprès de plus de 300 élèves des écoles acadiennes de la Nouvelle-Écosse, démontrent clairement que les élèves qui fréquentent les écoles mixtes parlent aussi bien l'anglais et

mieux le français que ceux qui fréquentent les écoles mixtes.

«Enfin, les parents acadiens de la Nouvelle-Écosse ont la preuve que les écoles homogènes offrent une meilleure qualité d'éducation. Il faut maintenant nous unir, demander ce qui est le mieux pour nos enfants et revendiquer notre droit aux écoles homogènes», conclut Mme Lombard.★

L'école homogène française en Clare : C'est quoi le problème?

Nicole Berlinguet
Le Courrier de la N.-É.

POINTE-DE-L'ÉGLISE: Le Comité pour une éducation de qualité en français dans Clare (CPEQFC), formé par des parents concernés, désire que le projet d'une école homogène acadienne en Clare précède avant la rentrée scolaire de septembre '98. Travaillant de concert avec un sous-comité du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), des parents de Clare comprennent pas pourquoi le processus prend tant de temps étant donné que selon eux ils ont fourni au CSAP toutes les cartes nécessaires à l'avancement d'un tel projet.

Une pétition soutenant le projet a été signée par plus de 600 parents et personnes de la communauté de Clare. Un lieu adéquat temporaire a été trouvé: l'Université Ste-Anne, jadis dit prêt à recevoir les quelque 250 élèves qui veulent leurs cours en français. Une promesse du premier ministre M. MacLellan a été émise: «Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse va reconnaître ses responsabilités envers la Charte acadienne des droits et libertés. Le parti Libéral appuie les parents de Clare qui demandent une école française, autonome, homogène pour les élèves de la 8^e à la 12^e années. Nous nous engageons à travailler avec le CSAP pour que le projet soit offert en septembre 1998», dit le Premier ministre. Que demande-t-il pour aller de l'avant? Le CPEQFC, dont la présidente est Nadine Belliveau et

qui inclut 5 autres membres-parents. Car jongler à l'intérieur d'un même édifice, comme l'école secondaire de Clare, avec 2 conseils scolaires, 3 clientèles d'élèves, un seul horaire et une seule administration crée pour tous concernés une situation pour le moins explosive.

Le sous-comité formé par le CSAP incluait au début trois conseillers du CSAP (Francine Comeau d'Halifax, Yvette AuCoin de Chéticamp et Carol Ann Deveau de Meteghan, la présidente), la direction de l'école secondaire de Clare (André Turbide), le Comité d'école consultatif de cette école (Odette Comeau), les professeurs (Kenneth Deveau) et le corps étudiant de cette école (Alisa Lombard), le ministre de l'Éducation (Phil Landry) et le CPEQFC (Nadine Belliveau) en plus de Réjean Sirois, directeur général du CSAP.

Le mandat de ce sous-comité serait de mener à bon terme le dossier de l'école homogène acadienne dans Clare, visant septembre '98. Ce sous-comité s'est réuni avec le CPEQFC quatre fois, ajoutant, depuis les deux dernières réunions, deux autres conseillers du CSAP, Délima Comeau de Meteghan Centre et Jeanne LeBlanc de Saunierville, conseillère scolaire qui a été élue pour sa plate-forme anti-école homogène et qui a assumé le rôle de présidente par intérim de ce sous-comité durant l'absence temporaire de Carol Ann Deveau. Selon Nadine Belliveau, ces

réunions se sont conclues par des demandes additionnelles d'informations par le sous-comité avant d'établir des recommandations pour le Conseil scolaire. Ce qui fait que le CPEQFC se pose des questions quant à la vision du sous-comité du CSAP. «Que se passera-t-il dans l'éventualité qu'un financement du gouvernement fédéral soit disponible pour ce projet et rien n'est encore décidé?» se demande-t-il.

Par ailleurs quatre options comme solutions ont été avancées par les deux comités, options que le sous-comité désire présenter en réunions publiques. Mais selon le CPEQFC, une seule de ces options est viable et désirable: son option visant la paix sociale de la communauté en établissant au plus vite une école entièrement acadienne pour ceux et celles qui le désirent tout en laissant à l'école secondaire de Clare les programmes mixte et anglophone.

D'après Yvon Samson, président du CSAP, si le CPEQFC est si convaincu de son option, il doit la présenter publiquement aux côtés des trois autres options soumises par le sous-comité du CSAP. Les quatre options devraient être offertes à la population de Clare, selon lui, afin que celle-ci et le CSAP puissent «prendre une décision avec en main des informations complètes et éclairées pour le bien des jeunes». Une fois cette décision prise et avec

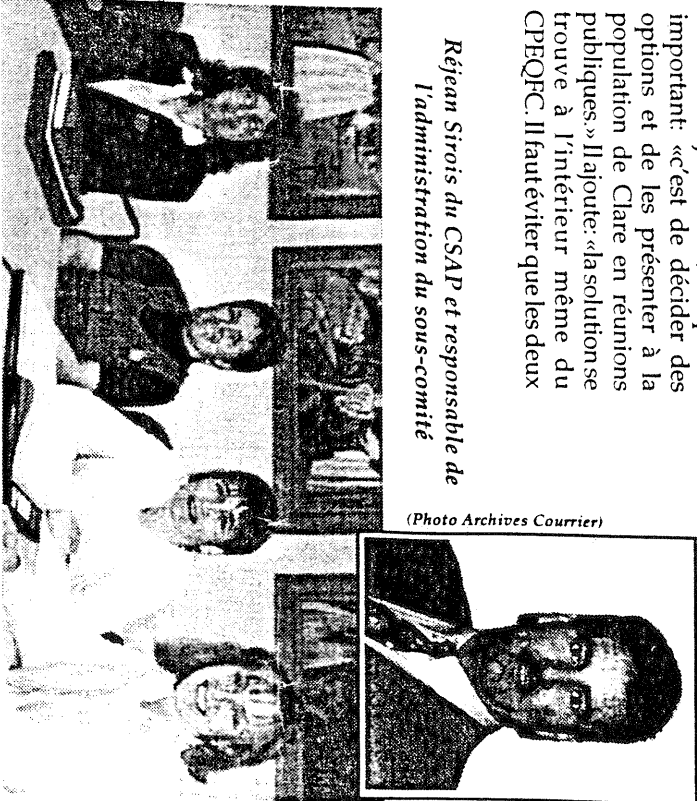
l'acceptation du ministère de l'Éducation, le processus de l'établissement de cette décision pourrait prendre quelques semaines si tout va bien». M. Samson ajoute aussi que la solution du Comité en fait n'ajoute qu'un problème pour le moment en compliquant la gestion du CSAP, qui devra répondre aux besoins de deux écoles. De plus, selon lui, la ségrégation à laquelle les élèves feront face en fréquentant l'une ou l'autre des écoles est nuisible à leur estime de soi.

Selon Réjean Sirois, ce qui est important: «c'est de décider des options et de les présenter à la population de Clare en réunions publiques.» Il ajoute: «la solution se trouve à l'intérieur même du CPEQFC. Il faut éviter que les deux

comités se renvoient la balle.» Tout en respectant le droit du CSAP de procéder à sa façon et sans vouloir créer de conflits, Nadine Belliveau déclare tout de même que le Comité qu'elle préside ne cessera de travailler pour arriver à une école homogène acadienne afin de respecter les désirs de plusieurs Acadiens selon la Charte des droits de ce pays. N'est-ce pas là aussi le mandat principal du CSAP?, se demande-t-elle. ★

Réjean Sirois du CSAP et responsable de l'administration du sous-comité

(Photo Archives Courrier)



Alice de la Durantaye, Odette Comeau, Denise Comeau et Nadine Belliveau. Absents sont Jean-Louis Robitcaud et Glenda Doucet.

(Photo Nicole Berlinguet)

Les barres dans les roues

Vendredi après-midi. La semaine aboutit. Je m'installe avec *Le Courrier* et je lis. La manchette est prometteuse - l'École homogène française en Clare - des propos d'un comité zélé, ayant un acronyme éloquent; incompréhensible, mais éloquent. Chapeau à celui qui peut le répéter 10 fois très vite sans bégayer... Mais j'en passe, après tout, ce ne serait pas humain de critiquer des gens si dévoués à la cause.

Mais revenons à l'article; en le lisant, je me suis senti un peu perplexe. Retournons en arrière un peu... Cet hiver, en une semaine, 600 citoyens de Clare ont signé une lettre demandant explicitement l'établissement d'une école secondaire homogène temporaire pour septembre 1998.

C'est tellement facile de mettre des barres dans les roues.

Mais revenons à l'article. J'ai du mal à oublier les barres dans les roues. Ah oui, ça me revient. Parmi les barres les plus flagrantes (selon moi), ce serait le président du CSAP qui utilise le terme «ségrégation»; le directeur général qui parle de «réunions publiques». Qu'est-ce qui se passe les gars? Avez-vous acheté une carte de membre de l'autre organisation ayant un acronyme plutôt révélateur?

Un parent concerné

Clare

Un droit garanti par la Charte

Vous pouvez imaginer ma déception face aux propos d'Yvon Samson en première page du *Courrier* de vendredi dernier (le 24 avril 1998). Quand le président du CSAP dit qu'une école homogène française va être vue comme de la ségrégation et nuire à l'estime de soi de nos élèves, j'ai vraiment de la difficulté à croire qu'il est de bonne foi quand il nous dit que l'école s'en vient!

Le droit de faire instruire nos enfants dans la langue de la minorité ici, en Nouvelle-Écosse, nous est garanti par la Charte canadienne des droits et c'est le mandat du CSAP de voir à ce que ça se fasse dans les plus brefs délais. C'est quoi le problème... M. Samson?

Odette Comeau

Parent et membre du sous-comité du CSAP

LES CONSERVATEURS À LA RECHERCHE D'UN CHEF...

...s, un peu franc, rêveur, terminé, polyvalente femme 43-50 ans, mince, non-fumée, passionnée, aimant nature. 76

professionnelle de 72 ans, poids équivalent, cherche jeune homme unique aimant le plein vélo, les sports. 0007

s, mince, simple, dynamique, enjouée, cherche homme de 25 à 50 ans, sain de corps et d'esprit, pour les et grosses folies à x. 1313

...prouve, cherche homme racé, cultivé, mature, professionnel, sensuel, prévenant, etc. etc. etc. 1111

40 ans, grand, fort et beau, très curieux, goûts éclectiques, cherche femme belle et jolie. 18 ans environ, aimant les fruits de mer. 2806

AUTRES

Vieux parti politique, dans l'opposition et endetté, cherche homme ou femme, charismatique, riche et conservateur de préférence, pour partager idées, pouvoir et richesse. Réformistes s'abstenir.

chou... actif, détenteur, cherche 16 ans, grande, mince, simple, curieuse, aime arts. 2776

Jeune professionnelle, 33 ans, 4'3", poids libre, cherche quelconque air, le vélo, 131

33 ans, mince, dynamique, cherche homme de 25 à 50 ans, sain de corps et d'esprit, pour les et grosses folies à x. 1313

NICHEL LAUZINE
©APF 290

Domage qu'il y ait deux systèmes d'éducation

En lisant *Le Courrier* de la semaine dernière, je ne saurais vous dire combien j'ai été insultée par les propos attribués au président du CSAP, Yvon Samson, dans l'article de la première page traitant de l'école homogène au niveau secondaire dans Clare. En effet, M. Samson pense que les élèves qui fréquenteront une école homogène à l'extérieur de l'École secondaire de Clare souffriront d'une forme de ségrégation en étant pointés du doigt, ce qui est nuisible à leur estime de soi. Je me demande si quelqu'un a déjà pensé que ceci pourrait fort bien être déjà la situation pour les jeunes qui fréquentent le programme «homogène» à l'ESDC?

Les parents qui choisiront d'inscrire leurs enfants à une école homogène située à l'extérieur de l'École secondaire de Clare, ou les jeunes qui choisiront de s'inscrire à une telle école, exerceront un droit qui est garanti par la Charte canadienne des droits et libertés. Est-ce dire que la Charte impose la ségrégation?

M. Samson a négligé de mentionner l'état de discrimination dans laquelle le CSAP tient les élèves de Clare qui n'ont pas accès au même système d'éducation que celui qui est offert aux élèves du Carrefour. Domage qu'il y ait deux systèmes d'éducation pour les Acadiens en Nouvelle-Écosse, celui du Carrefour et celui des régions acadiennes. Domage que le CSAP et M. Samson ne prennent pas conscience de la discrimination qu'ils infligent à nos enfants.

Jacqueline Robichaud
Saulnierville

Une démarche très claire

Je désire faire quelques commentaires et apporter quelques précisions au sujet de l'article de Nicole Berlinguet du *Courrier* intitulé «L'école homogène française en Clare: C'est quoi le problème?»

La démarche du CPEQFC semble très claire selon moi et le Comité possède tous les atouts nécessaires de son côté: l'appui de 600 parents; un lieu adéquat; 250 élèves; une promesse du premier ministre MacLellan; la Charte des droits et des libertés; l'appui du CSAP et d'un sous-comité; un échéancier précis; et surtout des personnes convaincues de la nécessité d'une école homogène francophone dans la région, afin de permettre aux jeunes Acadiens d'être éduqués en français dans Clare.

Selon le CPEQFC, le temps s'avère très important, car des fonds sont disponibles pour la création d'une école homogène francophone autonome et le sous-comité du CSAP prend trop de semaines à aller de l'avant et mener à bien ce projet primordial.

Cependant, l'article mentionne le fait que la population devra être consultée en présentant les quatre options offertes à la population de Clare. Pourquoi? Est-ce que le CSAP s'occupe maintenant des options qui ne sont pas vraiment incluses dans ses objectifs? Où se situe l'essence de son existence, c'est-à-dire la création d'écoles homogènes?

Une des affirmations de M. Yvon Samson me laisse perplexe également. Comment y aura-t-il ségrégation nuisible à l'estime de soi, quand une école homogène francophone sera mise sur pied à l'Université Sainte-Anne? Au contraire, une école homogène francophone renforce l'identité et met en valeur le caractère unique de la personne. L'étudiant apprend dans un milieu précis où règne une ambiance propice à l'épanouissement de l'être.

Pour ces raisons, il faut aller tout de suite de l'avant afin de donner une chance aux jeunes. Sans cette chance, l'espoir s'amenuise. Bonne chance aux membres de ces groupes qui oeuvrent au développement de notre jeunesse acadienne et francophone.

Laurent Lavoie
Sydney River

NDLR: La rédaction tient à souligner que M. Samson n'a pas utilisé le mot «ségrégation» tel quel, dans ses propos. Ce mot ne fait pas partie d'une de ses citations, mais il résumait bien l'idée principale de ses paroles au sujet du problème qu'il a mentionné concernant le choix des élèves pour une école ou une autre.

Spectacle diaboliquement divin

Le 19 avril dernier, tout à fait innocemment, je me suis rendue au spectacle de Daniel LeBlanc appelé *Grand Dérangement*. Violon électrique et piano étaient les instruments que je m'attendais d'entendre. Quoique j'avais entendu parler du côté bien contemporain de Daniel LeBlanc, je soupçonnais surtout des prouesses techniques. Attention! J'étais loin de me douter que le professionnalisme de ce groupe était d'une diabolique qualité. Et que dès que j'entendrais la première chanson, je serais possédée d'un tremblement du pied puis d'une envie folle de suivre la batterie qui semble vous chercher le coeur. Pendant que le violon vous tisse des airs du temps dans la tête et que le piano vous dérange les émotions en jazz, en blues ou en folklore, les textes vous déstabilisent et vous envoûtent. Et comme si ce n'était pas assez, les danseuses-chorégraphes illustrent vos pensées.

Ce n'est pas à la Baie Sainte-Marie que j'ai grandi, je ne soupçonnais même pas la fureur de vivre des Acadiens avant de vivre ici, mais là, j'ai été divinement conquise par cette fierté contemporaine endjiâblée, des textes à la fois chargés d'histoires et de poésie, chantés, dansés, joués par des artistes contemporains en pleine possession de leurs moyens. Daniel LeBlanc, c'est ce violon électrique folkloriquement blues-rock qui passe de rythmes ancestraux à ceux d'aujourd'hui sans aucune hésitation. Vous croyez que j'ai été envoûtée par le d'jiâble?? C'est possible, imaginez des airs divins sur des rythmes de d'jiâble, rien à faire ça dérange. Faites attention, le DC s'en vient, vous vous ferez prendre, et c'est aussi bien!!!

Marie-Christine Dubé,
Dartmouth

C'est facile de critiquer

Permettez-moi d'exprimer ma vive déception vis-à-vis les propos de certains de vos lectrices et lecteurs à l'égard de l'article rédigé par Nicole Berlinguet intitulé *L'école homogène française dans* *Clare: C'est quoi le problème?* paru dans l'édition du Courrier du 1^{er} mai. Il semble que certains de vos lectrices et lecteurs préfèrent lire à la négative un article qui décritait l'essence du cheminement du dossier scolaire en Clare. De plus, il m'apparaît que ces commentaires ne sont pas positifs et ne contribuent pas à l'objectif d'établir une école homogène en Clare.

Je dois, à titre de président du CSAP, rappeler aux personnes concernées qu'un Conseil scolaire n'est pas une institution fermée à la communauté. Plutôt, nous sommes responsables d'assurer une éducation de qualité pour les enfants qui fréquentent nos institutions, en collaboration avec la communauté, soit par le truchement des comités consultatifs, ou par des consultations plus larges. Utilisons nos énergies pour réaliser des actions positives plutôt que la démarche actuelle de non-participation à une procédure d'inclusion de la population dans les décisions du Conseil.

Je ne veux pas que ce débat devienne une guerre de tranchées. Il faut favoriser l'objectif d'obtenir le plus grand nombre d'adhérents à l'école homogène.

Tel que souligné par la rédaction, le mot *ségrégation* n'a pas été utilisé dans l'entrevue que j'ai accordé à Mme Berlinguet. Plutôt, j'ai voulu expliquer la complexité du dossier et les conséquences possibles des options théoriques de la mise en place d'une école homogène temporaire dans Clare.

Je rappelle aux intéressés que le Conseil scolaire a adopté unanimement une motion pour favoriser l'établissement des écoles homogènes et nous avons l'intention de maintenir l'objectif.

Il est important de souligner qu'il y a des principes directeurs dans la Loi scolaire de la Nouvelle-Écosse qui sont essentiels pour le maintien de la paix sociale. Il est essentiel que le Conseil scolaire communautaire consulte la population avant qu'une décision majeure soit prise comme, par exemple, la fermeture d'une école, une nouvelle construction ou des rénovations d'écoles existantes, etc. Comme président du CSAP, je tiens à ce que les parents et la population puissent participer activement à l'école comme institution communautaire. Par conséquent, il est normal de communiquer et de sensibiliser les intéressés aux recommandations proposées par le sous-comité du Conseil pour discussion, comme il s'est fait pour le comité d'agrandissement du Carrefour du Grand-Havre. Ce dernier a regardé toutes les options avant de recommander au Conseil, par le truchement d'un rapport, le consensus de la région de métro Halifax. Pour nous, les points de vue des personnes intéressées doivent être obtenus pour que nous puissions prendre des décisions éclairées avec toutes les analyses et options possibles. Il semble que certains membres du CPÉQFC hésitent à ouvrir les analyses et options auprès des personnes intéressées.

Il est important de mentionner que le Conseil scolaire acadien provincial est responsable des deux programmes dans les écoles du Sud-Ouest; la programmation homogène et la programmation mixte. Le ministère de l'Éducation a déterminé que le *South West Regional School Board*, le CSAP ainsi que le CPÉQFC visent la même chose, mais les procédures sont différentes. Le Conseil veut que toutes les clientèles soient consultées.

Il me semble que les intéressés doivent déployer des actions visant à convaincre le plus grand nombre possible aux bienfaits de l'école homogène. Ainsi, le discours est construit et les objectifs communs peuvent aboutir avec succès. N'oubliez pas qu'un succès dans le dossier accroît les possibilités de d'autres succès envers la réalisation de notre plein épanouissement.

Yvon Samson
Petit-de-Grat

Intégrité compromise

Je désire vous communiquer mon désappointement envers les commentaires de Monsieur Yvon Samson, président du CSAP, tels que rapportés dans l'article intitulé «L'École homogène française en Clare: C'est quoi le problème?». Depuis quand est-ce qu'une école homogène qui répond aux exigences de la Charte canadienne peut être de la ségrégation et nuire à l'estime de soi de mes enfants? Après avoir lu l'article, je ne peux faire autre que de me demander si le CSAP est le problème, surtout lorsqu'on lit que le CSAP ajoute à son sous-comité pour l'établissement d'une école homogène une conseillère qui se dit anti-école homogène. D'après moi, l'intégrité de ce sous-comité a été compromise par les actions du CSAP.

Si l'école homogène française dans Clare n'est pas une réalité en septembre 1998, en tant que parent de Clare, il sera évident qu'il a ajouté au problème en compliquant la gestion du CSAP. Le CSAP ne pourra pas mettre la responsabilité sur le dos d'un groupe de parents qui travaillent depuis longtemps pour l'établissement d'une école homogène française dans Clare.

Un parent concerné
Clare

Le CSAP intensifiera son plan de promotion et de sensibilisation

Danielle Marchand

Le Courrier de la N.-É.

CLARE: Depuis quelques semaines, le plan éducatif des écoles secondaires acadiennes est de moins en moins clair pour les Acadiens et les Acadiennes de Clare et d'Argyle. Les déclarations se multiplient alors que les conseils scolaires anglophone et francophone se renvoient la balle.

En fin de semaine, les membres du Conseil scolaire acadien provincial, ont adopté le principe de l'école homogène pour toutes les écoles du CSAP. Suite à une tournée effectuée par Yvon Samson, le président du Conseil, dans les régions acadiennes et francophones, cinq motions ont été adoptées.

Pour l'année 1998-99, seuls les cours d'anglais et de sciences seront offerts aux élèves de 9^e année à l'école Ste-Anne-du-Ruisseau en anglais. Le Conseil offrira, à l'École secondaire de Clare, un maximum de trois cours en anglais aux élèves de la 10^e année du CSAP pour l'année scolaire 1998-99 et cette situation sera révisée l'an prochain.

Troisièmement le CSAP demandera une aide pour défrayer les coûts reliés à l'enseignement de la programmation mixte pour la 9^e année dans Argyle et pour la 10^e année dans Clare. Une fois les coûts identifiés, les sommes requises seront défrayées par le ministère de l'Éducation et de la Culture et non pas par le budget actuel. Puis le CSAP demandera au ministère d'établir de nouvelles écoles homogènes qui serviront les régions

de Clare et Argyle et une école homogène de la maternelle à la 12^e année à Greenwood. (Faut-il comprendre que le CSAP a changé d'idée en ce qui concerne l'École secondaire de Clare et demande une nouvelle école pour céder l'école existante aux tenants de l'école anglaise ou bilingue?) Et finalement le CSAP intensifiera son plan de promotion auprès des parents de Clare et d'Argyle afin de les informer des avantages d'une éducation homogène après avoir trouvé les ressources supplémentaires auprès du ministère de l'Éducation. Il faudra peut-être plus qu'une campagne de promotion puisqu'au cours de la nuit de lundi dernier, des affiches sont apparues sur les poteaux, le long de la côte de la Baie Ste-Marie attaquant le CSAP et le député provincial de Clare, Wayne Gaudet.

Présentations particulières

De plus, trois groupes ont soumis des documents aux conseillers. Un d'entre eux portait sur le site de la nouvelle école de la région métropolitaine. André Surette et Joanne Léger ont présenté leurs arguments en faveur de la région de Bedford-Sackville insistant sur des trajets d'une heure, matin et soir, pour les élèves et sur les inquiétudes relatives à leur sécurité. Ann Angelidis, la conseillère déléguée au comité conjoint sur l'agrandissement en a profité pour inviter les parents à participer aux échanges avec Normand Corno, un consultant embauché par le CSAP. Ce consultant a pour mission d'étudier les options à court, moyen et long terme pour l'École du Carrefour. Les parents ont jusqu'à la mi-février pour transmettre leurs commentaires. ★

Plainte déposée par la FPANE

juin 1998

DARTMOUTH: Lors d'une conférence de presse le 20 mai dernier, La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse a fait savoir qu'elle avait déposé une requête auprès de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse dans le but d'obtenir des écoles secondaires homogènes de langue française.

Bien que la création du Conseil scolaire acadien provincial ait marqué une étape importante pour les parents que la FPANE représente, leur vœu n'a toujours pas été exaucé. Deux ans après la création du Conseil scolaire acadien provincial, les écoles secondaires de Chéticamp, d'Argyle, de Clare et de l'Île Madame offrent toujours une programmation mixte dans un environnement mixte. Aucun conseil scolaire francophone canadien, mis sur pied en vertu de l'article 23 de la Charte, n'offre ou n'administre des écoles ou des programmes mixtes, à part ceux de la Nouvelle-Écosse.

Lors des rencontres de la FPANE avec le CSAP et le ministère de l'Éducation, la FPANE aurait constaté que ces deux derniers organismes semblent se renvoyer mutuellement la responsabilité de mettre en place des écoles homogènes de langue française. La démarche juridique entreprise par la FPANE comporte deux volets. Dans un premier temps, ils demanderont au juge de se prononcer sur une question précise, c'est-à-dire la légalité des écoles mixtes dans le contexte de l'article 23 de la Charte. Dans un deuxième temps, ils demanderont au juge d'ordonner la mise en place d'écoles homogènes.

DITORIAL

Le CSAP continue de tourner en rond

Lors de sa dernière réunion tenue à Sydney la fin de semaine dernière, le CSAP a continué ses manoeuvres de danse-en-rond en n'adressant pas la question de l'école homogène en Clare.

La grande solution magique, la trouvaille miracle, la découverte du siècle c'est l'école acadienne de La Butte! On avait pensé à cette solution au moment de l'implantation de l'école acadienne en 1984, mais déjà vers 1988 cette solution ne pouvait plus marcher. Depuis ce temps, cette solution ne marche pas, elle n'est pas juste ni efficace. Ça ne marchait pas du tout en cette année, et nous avons la ferme conviction que ça ne donnera pas les résultats éducatifs et pédagogiques escomptés en 1998.

Tout ce que l'on propose, c'est à 90 - 95 pour cent ce que nous avons maintenant... ET ÇA NE MARCHE PAS!

Pourtant des parents et des élèves (environ une soixantaine d'élèves) avaient demandé formellement pour une école homogène à l'Université Sainte-Anne pour septembre 1998, et ce en dépit du fait que le CSAP avait voulu diviser la clientèle en offrant le même programme dans deux sites différents. Et que dire de la centaine d'élèves qui n'ont pas rapporté leur fiche d'inscription parce que l'on avait pas pu répondre à leurs questions ou à celles de leurs parents. La réponse: on a une école acadienne comme celle de l'an dernier sauf avec une administration distincte de celle de l'école anglaise, mais les deux écoles auront probablement le même horaire, en grande partie les mêmes enseignants et nous en passons.

La question ici n'est pas le faible taux d'inscriptions à l'école homogène, car il y a en Nouvelle-Écosse des écoles secondaires avec des effectifs comparables. En effet, le Carrefour au départ n'avait pas beaucoup plus d'élèves de la 8e à la 12e année que la soixantaine de Clare, et regardez comment la situation a changé une fois l'école en place.

C'est bizarre, mais ce que les parents et les élèves tenants de l'école homogène ont demandé, c'est ce que est garanti par la Charte, c'est ce que la Loi sur les écoles propose de donner et c'est le mandat et la mission proclamée hautement et largement par le CSAP.

Se pourrait-il qu'il y ait deux systèmes d'éducation française en Nouvelle-Écosse, celui du Carrefour et celui des régions acadiennes? Se pourrait-il que le CSAP ne croit pas à ce qu'il promet de faire pour la jeunesse acadienne? Se pourrait-il que la Charte ne s'applique pas sur le territoire du CSAP ou se pourrait-il simplement que les Acadiens et les Acadiennes de la Nouvelle-Écosse ont besoin de conseillers scolaires et d'administrateurs scolaires qui comprennent ce en quoi consiste l'éducation de la jeunesse au Canada à l'aube du XXI^e siècle?

Notre comité veut redire publiquement qu'il n'a pas de confiance dans cette manoeuvre du CSAP et qu'il n'abandonne nullement sa lutte pour une école homogène!

**Le Comité pour une éducation de qualité
en français dans Clare**

Le nouveau numéro sans frais de la FPANE

DARTMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse est fière d'annoncer un nouveau numéro sans frais, le 1-877-FAMILLE, qui sera disponible dès le 22 mai pour tous les parents membres de la Fédération.

«Nous sommes très contents de pouvoir offrir ce service à nos membres. Le 1-877-FAMILLE est facile à mémoriser et coûte beaucoup moins cher à la Fédération qu'un appel à frais virés», mentionne la présidente de la Fédération, Yvonne Lombard.

En plus de ce numéro sans frais, les parents qui le désirent peuvent avoir accès aux services de la Fédération en composant le (902)435-2060, par télécopieur au (902)435-4409 ou en communiquant par courriel à l'adresse suivante:
FPANE@ns.sympatico.ca

«Le 1-877-FAMILLE nous permettra d'être accessible à un plus grand nombre de parents», conclut madame Lombard. ★

55... 1998

ACTUALITÉ

Deuxième coup au bâton

La FPANE relance son action juridique sans l'appui d'Argyle

Nicole Berlinguet
Le Courrier de la N.-É.

TUSKET: Suite à l'avis de poursuite judiciaire présenté l'année dernière par la FPANE, celle-ci a déposé officiellement sa requête contre le CSAP et le ministère de l'Éducation et de la Culture. Malheureusement la région d'Argyle est absente de cette nouvelle poursuite car la FPANE n'a pas réussi à convaincre seul parent acadien de cette région à l'appuyer officiellement.

La requête a été déposée en mai dernier et cite la Charte canadienne des droits pour l'obtention de écoles homogènes acadiennes dans les communautés acadiennes de la province. La décision de procéder par jugement déclaratoire en Chambre au lieu d'un procès formel en Cour provinciale, vient d'être prise par un juge la semaine dernière. Et dû à l'importance du dossier, requérant un bloc de plusieurs jours, la date de l'audience sera déterminée au mois de novembre prochain.

En présentant sa requête formelle, la FPANE espérait démontrer au gouvernement provincial que les Acadiens et

Acadiennes de chaque région de la province désiraient leurs écoles en français. Ayant des représentants de la FPANE partout dans la province, sa plainte a été signée par cinq parents acadiens: un de l'Île-Madame, un de Chéticamp, un de Greenwood et deux de Clare. Mais pour Argyle, personne ne veut appuyer officiellement la démarche.

Avoir peur de dire à voix haute

La présidente de la FPANE, Yvonne Lombard, déplore ce fait: «Je sais que les parents d'Argyle ont beaucoup à dire sur le sujet mais personne d'entre eux n'ose le dire à voix haute. La mentalité acadienne nous fait croire depuis longtemps que c'est plus aisé de tout laisser comme c'est. Que même si ça nous cause des ennuis, il ne faut rien changer. Pourtant il faut dire ce qu'on pense et les Acadiens ont besoin de leurs écoles en français.» En Argyle l'opinion des parents acadiens demeure stable: même si de plus en plus de parents désirent une éducation en français pour leurs enfants, ils sont quand même satisfaits de la situation présente.

Eileen Cotteau, présidente du Comité consultatif de Ste-Anne-du-Ruisseau, dénote que



(Photo Nicole Boudreau)

Eileen Cotteau, présidente du

Comité consultatif de Ste-Anne-du-Ruisseau

plusieurs parents lui demandent pourquoi ils devraient changer le système maintenant?

Le problème de l'assimilation n'est pas évident aux yeux de plusieurs et pour la région d'Argyle comme celle de Clare, il semblerait que la paix entre les deux groupes est plus importante que tout le reste. Spécialément dans la région d'Argyle, où plusieurs familles sont composées d'Acadiens et d'anglophones, il

est parfois difficile de se prononcer sans blesser quiconque. Par contre le problème de deux conseils scolaires sous un même toit n'est pas facile à gérer. «C'est une situation impossible, de dire Mme

Cotteau, c'est un peu comme avoir deux femmes dans la même cuisine, il y en a une qui doit plier un peu ou bien c'est la chienne. Nous les Acadiens on est habitués à plier plutôt qu'à chicaner.» ★

Bourse d'études de la FPANE

17 Juin 78
DARTMOUTH: Yvonne Lombard, présidente de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, est heureuse d'annoncer les noms des six lauréats de la *Bourse d'études de la FPANE*: Manon Beaupré, de la région de Greenwood; Colette Saulnier, de la région d'Argyle; Jolaine Arsenault, de la région de Dartmouth; Jérémie Doucet, de la région de Chéticamp; Chasity Boudreau, de la région de Richmond; Giselle Dugas, de la région de Clare. Rappelons que la Bourse d'études de la FPANE, au montant de 100 \$, est accordée à un élève diplômé d'une école du CSAP, qui a démontré une fierté vis-à-vis sa langue et sa culture et qui est inscrit à une institution post-secondaire de langue française.

10 juillet 78 Un pas de plus pour les écoles de Halifax et l'école du Carrefour

HALIFAX: Un nouveau pas a été franchi dans les projets de construction d'écoles dans la région de Halifax. Des compagnies sont en train de préparer leur proposition détaillée concernant la construction de 10 nouvelles écoles dans la région, dont l'École du Carrefour.

Le ministère travaille également en collaboration avec les conseils scolaires sur des projets de rénovation, entre autres d'importants projets de

rénovation pour l'École Belleville, l'École Petit-de-Grat, l'École Pomquet, et l'École Stella-Maris.

«Nous avons de toute urgence besoin de nouvelles écoles et, dans ce marché très compétitif, nous sommes en passe d'atteindre notre cible, qui est l'offre de bonnes écoles dans le cadre de nos limites budgétaires aussi rapidement que les compagnies intéressées peuvent les construire», déclare M. Robbie Harrison, ministre de l'Éducation et de la Culture.

Les améliorations à l'infrastructure matérielle soutenant le système d'éducation en Nouvelle-Écosse seront faites grâce à des fonds de 1,725 million de dollars accordés en vertu du Programme de travaux d'infrastructures Canada - Nouvelle-Écosse. Le coût des diverses réparations qui seront faites dans des écoles publiques de la province sera réparti également entre le gouvernement fédéral, la province et les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse. ★



Le Courrier de la Nouvelle-Écosse, vendredi 10 juillet 1998

HONNINETEURS

Première remise des diplômes à l'École R.C. Gordon

GREENWOOD: Parents et amis se sont rassemblés le 25 juin à la base militaire de Greenwood pour célébrer

Les nouveaux diplômés, de g. à d.: Mamou Beaupré, Patrick Houle et Agatha Bourassa.

la toute première remise des diplômes aux finissants de l'École R.C. Gordon.

Le directeur de l'école, Louis Cormier fit un bref historique de l'évolution graduelle de quelques vingt-deux années d'existence éprouvées de cette petite institution scolaire aux

grandes aspirations. Rappelons que c'est dans cette même vallée que fut implanté, il y a près de 400

ans, le fait français sur le continent Nord-Américain. ★ Richard Laurin

Avoir l'embaras du choix

Le dilemme scolaire des Acadiens de la Nouvelle-Écosse

PAR DANIELLE MARCHAND

Chez les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, l'éducation, c'est d'abord et surtout une question de choix entre une école homogène française, une école homogène anglaise et le maintien de la sacro-sainte programmation mixte. Après le conflit au sujet de l'institution des écoles acadiennes, à Chéticamp en 1985, voilà que la bataille reprend de plus belle à Chéticamp, dans Argyle et dans Clare contre une programmation homogène française.

Des parents de ces trois régions acadiennes auront tout fait pour empêcher une transition qui doit permettre la mise en œuvre d'un projet éducatif en français. Cette lutte contre le français a pris sa forme la plus virulente dans la région de Clare. Des parents ont adopté les menaces, l'insulte, un site web agressif, les manifestations publiques, les sondages, les pétitions et finalement l'engagement politique.

Le débat n'est pas neuf. Il dure depuis plus de vingt ans. Certains cyniques diraient depuis le retour de l'exil. Des parents conscients de la menace d'assimilation de leurs enfants ont agi en exigeant, il y a deux ans, une école homogène française. La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANÉ) devenait chef de file dans un dossier difficile. La Fédération exigeait le respect de la Charte des droits et libertés. Le temps qu'il faut pour dire les mots «transfert linguistique» et une opposition virulente des couples acadiens et mixtes freinait l'évolution du dossier. Pour les parents de Chéticamp, cette crise a un air de déjà-vu. Certains parents acadiens et francophones ne s'expriment plus publiquement de peur d'être harassés par les opposants. Les jeunes de l'école secondaire s'en mêlent et manifestent leur opposition.

À l'autre bout de la province, dans le Sud-Ouest, le mouvement le plus radical se manifeste dans Clare. Des groupes se forment. L'un d'eux s'approprie le titre de *Citizens Against Discrimination and Segregation (CADS)*. Leur propos est sybillin. L'école française, crient-ils, divisera les enfants des communautés qui depuis toujours cohabitent dans l'harmonie.

Cette école produira des étudiants qui seront moins bilingues et leur avenir sera peu reluisant, ajoutent-ils. Pour ces parents, la programmation mixte est synonyme de bilinguisme bien assis. L'histoire se répète.

Permettez un petit retour en arrière, en 1879, à l'assemblée de la législature. Isidore LeBlanc notait alors : « Les jeunes Acadiens sont venus à l'école en s'exprimant dans leur langue maternelle. Ils doivent tout apprendre, à lire, à écrire dans une autre langue. Leur langue maternelle, la base de leur culture, est immédiatement placée en position inférieure. Des générations d'enfants acadiens sont devenues les victimes d'un système d'éducation qui les rend incompétents en français ou en anglais. »

UNE GÉNÉRATION PERDUE

Ce que personne ne dit à voix haute, c'est que les élèves ne maîtrisent ni l'anglais, ni le français. Présentement, ces jeunes s'expriment plus souvent en anglais dans les corridors de l'école, au gymnase, à la cafétéria ou en attendant l'autobus scolaire. Un ou deux anglophones dans un groupe et vingt jeunes Acadiens emprunteront la langue anglaise. Ils répondront que c'est plus facile de s'exprimer en anglais. Plus ça change, plus c'est pareil. En 1984, Réjean AuCoin et Jean-Claude Tremblay, de Moncton, rencontraient des Acadiens à l'école NDA, à Chéticamp pour discuter de l'école et de la langue. « Lors d'entrevues, les jeunes répondaient laconiquement « T'as pas le choix » . Certains parents trouvent cette situation tolérable alors que d'autres montrent des signes d'irritation. D'un point de vue pédagogique, cet attrait indéniable de la langue anglaise mine tous les efforts pour enrichir la langue française dans les communautés

acadiennes. »

En réunions publiques, des parents se vident le cœur. Cyrille LeBlanc, l'ancien éditeur du seul journal francophone, *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, réclame l'école homogène :

« Mes enfants parlent plus anglais que français. Le système a perdu tous ces jeunes. Il faut une école homogène pour la prochaine génération. » Betty Dugas, une sociologue de la Baie Ste-Marie explique la situation : « Depuis dix ans, le nombre d'Acadiens a diminué dans notre région. Il y a de plus en plus de mariages mixtes. Les Acadiens ne veulent pas insulter beaux-frères, belles-sœurs, neveux ou nièces. Nous avons tous des rapports sereins les uns avec les autres, mais cette discussion déchire les familles. Il faudra que quelqu'un désamorce la crise pour que nous puissions discuter de ce sujet de manière posée, sans émotion ».

MISE EN VEILLEUSE DE LA TRANSITION

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) change son fusil d'épaule. Un plan de transition est mis en veilleuse le temps de sensibiliser la population. Mais la controverse continue. Les opposants disent être mal informés des décisions du CSAP; ils accusent le CSAP de transformer la région en petit Québec. Ce discours se retrouve même à une séance de consultation publique sur l'unité nationale. Le CSAP accepte aussi de maintenir à l'automne, la programmation mixte pour les élèves de 10^e année, mais exigera dorénavant que chaque élève prenne un minimum de quatre cours en français. Pour le président du CSAP, Yvon Samson, cette proposition est un pas en avant : « Le CSAP impose des exigences pour la programmation mixte justement pour assurer la meilleure qualité de l'enseignement pour l'enfant ».

En février, sous le couvert de la nuit, des affiches apparaissent sur les poteaux le long du Chemin du Roy. La bataille emprunte la voie politique. Les passants peuvent lire au petit matin : « CSAP= Clare Schools are prejudice; Wayne, réveille-toi, et We want a government with guts ».



Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

▲ Un groupe de parents de Clare s'opposant viscéralement aux programmes scolaires homogènes pour les francophones de Clare a interpellé ouvertement le ministre des Affaires francophones, Wayne Gaudet durant la dernière campagne électorale provinciale.

LA VOIE POLITIQUE

À l'assemblée d'investiture du candidat conservateur, Guy LeBlanc, tous les partisans attendent une déclaration de l'ancien ministre de l'Éducation qui est actuellement le directeur de l'École secondaire de Clare. « Les parents auront le choix entre l'école homogène en français, l'école homogène en anglais et la programmation mixte. » Les CADS ne sont toujours pas satisfaits. Sue Dugas est une anglophone mariée à un Acadien. Ils n'ont pas d'enfants dans le système actuel mais ils réclament, à titre de porte-parole des insatis-

faits, une programmation mixte dès la maternelle.

Cette déclaration jette la consternation chez un groupe de parents, qui décide d'agir. Jean-Louis Robichaud, le directeur du Centre provincial des ressources pédagogiques et Nadine Belliveau, la responsable de l'éducation des adultes dénoncent cette proposition d'un retour à la programmation mixte dans les écoles de Clare : « C'est insensé. On voudrait reculer 20 ans en arrière ».

Le nouveau Comité pour une éducation de qualité affirme que l'école élémentaire en français doit demeurer intacte, et que les élèves du secondaire doivent bénéficier d'une école qui dispensera la meilleure éducation possible. Le groupe propose donc au Conseil scolaire acadien provincial d'établir cette école dès septembre, à l'Université Ste-Anne. L'artiste-peintre Denise Comeau fait du porte-à-porte: « Les gens commencent à être frustrés. Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas avoir une école française, dans une région française, je ne peux pas comprendre ça ». Une demi-douzaine de convaincus obtiendront la signature de 600 parents, élèves et enseignants qui endossent une école française. Le groupe aura une entrevue privée avec le premier ministre Russell McLellan.

L'EMBARRAS DU CHOIX

À l'assemblée d'investiture du candidat libéral Wayne Gaudet, M. McLellan, s'empresse d'appuyer tous les parents. Ils auront le choix des programmations dit-il. « Une école homogène française, (applaudissements de la foule) une école anglaise et la programmation mixte (applaudissements de la foule) ». Mais personne ne dit ni comment cette promesse sera réalisée, ni où seront les fonds pour faire plaisir à tout le monde. Chez les CADS, la divergence se manifeste. Des parents veulent une programmation mixte gérée par le CSAP alors que d'autres veulent que cette programmation soit gérée par le conseil scolaire anglophone. George Robichaud, un membre des CADS s'interroge: « Une programmation mixte gérée par les anglophones ferait de nous des citoyens de deuxième classe. » Est-ce le début de la fin? Des rencontres sont prévues, disent ces parents, pour mettre de l'ordre dans leurs demandes. Mais la campagne électorale prendra dorénavant toute la place.

L'ÉDUCATION, UN FAUX DÉBAT

Les parents se sont rangés derrière le candidat de leur choix. Guy LeBlanc a l'appui de Sue Dugas. Au quartier-général, elle répond au téléphone... en anglais seulement. Doit-on penser que le bilinguisme dans son cas, stipule qu'elle s'exprime uniquement en anglais alors que les Acadiens et les francophones doivent lui parler en anglais ou prendre le risque d'être mal compris en français? Les stratèges libéraux, eux, croient avoir désamorcé la bombe juste à temps. Ils accueillent les partisans conservateurs qui ont retiré leur appui au candidat conservateur. Est-ce vraiment le cas? Les deux candidats disent rencontrer, lors de leur porte-à-porte, bien peu d'électeurs qui s'intéressent aux programmations scolaires. Dans les restaurants, sur les quais, les commentaires sont désabusés. « Un candidat ou l'autre, cela change rien. Ils sont tous les deux pareils. Ils nous promettent la lune puis une fois élu, ils nous oublient. Ils ignorent les vrais problèmes de cette communauté. Le Sud-Ouest est oublié. L'économie est moribonde et personne ne veut parler de l'industrie de la pêche qui décline. » L'éducation est le dernier de leurs soucis lorsque l'avenir semble bien précaire. Là encore, l'histoire se répète.

Les Acadiens n'ont pas toujours vu le bien-fondé de l'éducation. Au début des années 1800, Le père Sigogne empruntait des mots durs pour forcer ses paroissiens à prendre leurs responsabilités: « L'ignorance est un vice. Un vice qui vous place dans une position

d'inférieur, face aux gens scolarisés. J'invite les parents à promouvoir l'école. Vous n'aurez qu'à blâmer votre ignorance si vous négligez les moyens d'accéder à cette éducation qui est à votre portée»*

L'AVENIR DE L'ÉDUCATION: TOLÉRER LA DIVERSITÉ

L'école était au cœur de la campagne électorale. À une semaine de l'élection, elle est pratiquement oubliée. La crise qui déchirait les parents est étouffée. Plusieurs Acadiens se battent depuis des générations pour assurer une excellente éducation en français. Ils ont lu, se sont renseignés et jettent un regard critique sur l'évolution de leur société et des choix qu'elle fait et fera. En contrepartie, d'autres Acadiens rejettent encore tout ce qui pourrait altérer la perception qu'ils ont de leur société. Le changement n'est pas souhaitable: « Il fait beau dans Clare. Il ne faut pas que personne vienne nous dire ce qu'il faut changer. Tout allait bien avant cette histoire d'école. Ceux qui veulent une école en français peuvent l'avoir, mais nous, on garde ce qu'on a », diront-ils.

Ils ne liront pas la dernière étude faite à l'Université de Moncton sur les conséquences d'une programmation mixte. Marie-Claude Rioux, la directrice de la FPANÉ voudrait participer activement à la promotion des résultats de cette étude et convaincre les parents qu'une programmation mixte ne mène pas au bilinguisme. Mais les rapports entre le CSAP et la FPANÉ sont tendus. La FPANÉ traîne le CSAP en Cour d'appel sous le prétexte que le CSAP ne respecte pas la Charte des droits et libertés. Difficile de mettre l'épaule à la roue dans une controverse semblable. Les observateurs ne pourront pas s'empêcher de penser que les Acadiens répètent constamment l'histoire. La bataille autour de l'école française ressemble au serment d'allégeance. Porter serment au français, c'est risquer de se perdre dans la grande francophonie, porter serment à l'anglais, c'est nier sa culture et disparaître. Choisir la programmation mixte, c'est rester assis sur une clôture et se balancer au gré du vent qui souffle. Pas très confortable mais plus facile pour ceux qui croient que le monde oubliera leur existence s'ils ne font pas de bruit.

Il semble que les Acadiens qui réclament une éducation française soient condamnés. « Lorsqu'ils réclament ce à quoi ils ont droit, on les traite de Québécois. Mais s'ils ne s'impliquent pas, ces Acadiens ont le sentiment de se soumettre volontairement à leur assimilation. Ils ne peuvent pas gagner ! » de dire Normand Godin, le directeur de la troupe de théâtre *Les Araignées du Boui-boui*. Dans le livre *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse*, Alphonse Deveau et Sally Ross mettaient une touche finale à leur toile historique acadienne. Depuis le début du XVII^e siècle, des milliers d'Acadiens de la Nouvelle-Écosse ont été assimilés à la culture de la majorité anglaise. Ils y ont perdu leur langue ancestrale. « Aujourd'hui, plusieurs Acadiens sont incapables de s'exprimer en français non pas à cause de choix qu'ils ont faits, mais à cause des choix que leurs parents ou leurs grands-parents ont été obligés de faire. Sûrement que la majorité d'aujourd'hui n'a pas à perpétuer l'intolérance du passé? Cette majorité peut-elle tolérer la diversité?»

Cette majorité anglaise n'a plus besoin de s'imposer: des Acadiens et Acadiennes défendent la langue anglaise sous le manteau de la tolérance et du bilinguisme. Mais pour la première fois depuis le retour de l'exil, les parents acadiens espèrent un lieu physique, une école qui plongera les élèves dans la langue et la culture françaises. Ils auront finalement gagné ce droit que personne ne peut contester. Cette école demeurera un pas difficile à franchir pour ceux qui s'expriment plus facilement en anglais dans les villages, ou dans leurs rapports avec les cousins acadiens, ces Louisianais qui ne parlent plus le français de leurs ancêtres.

CAMP Richelieu VIVE LA JOIE



ACTIVITÉS STIMULANTES pour les jeunes de 6 à 14 ans

Canot-camping • Baignade
Arts plastiques • Canot
Tour d'escalade • Survie
Photographie et développement
Tir à l'arc • Excursion • Vélo
Écologie • Hébertisme • etc.

Séjour: 7 et 14 jours
du 28 juin au 8 août 1998

Pour toute demande d'information
et correspondance:

Camp Richelieu VIVE LA JOIE

C.P. 606, Rivière-du-Loup, G5R 3Z3

(418) 0862-5919 (été)

(418) 862-5275 (autre temps)

Le CAMP RICHELIEU VIVE
LA JOIE est accrédité par
l'Association des camps du Québec



L'Association des enseignantes
et des enseignants francophones
du Nouveau-Brunswick

ENSEIGNER

Des gestes
ordinaires.

Une action
extraordinaire !



L'éducation publique, ça marche

Join 26, 1998

FPANE



Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

*Participons en grand
nombre à cette
excellente occasion
de célébrer notre
culture acadienne
avec fierté*

Pour l'avenir de nos enfants et de notre communauté

Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse
73 Tacoma - suite 306, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2W 3Y6
téléphone (902) 435-2060 • télécopieur (902) 435-4409

Enseignante de l'année

Le 19 juin dernier, Joséphine Aucoin-Driscoll recevait le prix de l'Enseignante de l'année. Elle est enseignante dans la région de Sydney depuis 20 ans. Elle a été impliquée pendant plus de 10 ans à la lutte pour obtenir l'enseignement en français dans la région de Sydney. En 1989, elle a enseigné aux premières classes françaises et elle enseigne présentement la maternelle au centre scolaire communautaire Étoile de l'Acadie.

ACTUALITÉ

Le développement communautaire : Le gouvernement agira-t-il ?

Nicole LeVert
Le Courrier de la N.-É.

IFAX: Le 21 juillet dernier, au
efour du Grand Haave à
mouth, le ministre
riculture et agro-alimentaire

ida tenait une séance du
gou rural avec une trentaine
présentants des communautés
tiennes de la Nouvelle-Écosse
e quinzaine de représentants
trois autres provinces
tiques. Cette séance était la
ière donnée en français en
elle-Écosse.

ichel Comeau, la sous-
tre déléguée d'Agriculture
ro-alimentaire Canada, a
jué que son ministère était
nsable du dossier rural et que
vernement fédéral désirait
lter la population afin de
er des préoccupations et des
ités des communautés
s. Les participants ont
rd identifié les forces des
unautés acadiennes, c'est-
une population bilingue,

une force ouvrière polyvalente et
fiable, un esprit communautaire,
et des communautés offrant une
bonne qualité de vie et de beaux
paysages pouvant attirer le
touriste.

De l'autre côté de la médaille,
ces mêmes communautés font face
à plusieurs défis, entre autres, un
haut taux de chômage occasionné
par le travail saisonnier comme la
pêche et le tourisme, le manque de
services essentiels tels les services
de santé exigés par les anciens
membres de la communauté qui
reviennent prendre leur retraite
ici. L'exode des jeunes qui doivent
partir s'éduquer et travailler
ailleurs, l'assimilation, le retard
dans les nouvelles technologies, la
dispersion des communautés
acadiennes, l'essoufflement des
bénévoles. Les intervenants
trouvent difficile de relever ces
défis parce que les programmes
fédéraux leur paraissent conçus
pour les régions urbaines par des
fonctionnaires vivant en milieu
urbain.

Il y a aussi le grand
problème du TLM
(toujours les mêmes
bénévoles) qui freine le
développement.

Il y a un manque de
connaissances nécessaires à
démarrer une entreprise et aussi
l'absence d'opportunités pour les
jeunes. On se plaint du manque
d'une vision commune; dans la
majorité de petites communautés,
on souffre de «l'esprit de clocher».
L'éloignement des grands centres
occasionne des problèmes de
transport et de marketing. On
déploie un financement
insuffisant et le manque de volonté
politique à Ottawa; il semble que
les députés connaissent mal la
situation aux provinces
atlantiques.

Comme solution à ces défis, on
propose d'identifier les divers
paliers gouvernementaux
pouvant fournir de l'aide, travailler
envers une vision à long terme et

s'assurer du suivi. Il faudrait aussi
développer des stratégies et créer
des partenariats. La nécessité de
services gouvernementaux en
région a été soulignée à maintes
reprises. Le rôle du gouvernement
fédéral est primordial.

Il faut simplifier la
bureaucratie qui ralentit
les demandes de
financement et montrer
plus de souplesse dans les
programmes désignés aux
petites communautés.

On considère que le
gouvernement est responsable des
infrastructures tels les ports, les
routes et les égouts et qu'il devrait
mettre en marche des programmes
pour attirer les grandes entreprises
à s'installer ici. On préconise la
mise sur pied de comités avisés ou
de forums permanents. Le
gouvernement fédéral doit aussi
améliorer sa communication avec

les communautés en utilisant
d'autres moyens que les
communiqués de presse; en se
servant, par exemple, des radios
communautaires. En plus, il doit
être davantage à l'écoute des
municipalités et être plus flexible
en ce qui a trait aux critères pour
le développement rural afin de
permettre aux communautés
d'exploiter leurs richesses et leur
originalité.

Jean-Bernard d'Entremont et
Léandre LeBlanc, tous deux
participants au dialogue rural, se
sont dits encouragés par cette
initiative de consultation et ils
espèrent que le gouvernement
donnera suite aux recom-
mandations des intervenants. Si
la volonté politique est là, il faudra
aussi que les fonctionnaires suivent
et que la lente et lourde
bureaucratie soit allégée avant que
s'essoufflent complètement les
bénévoles communautaires; aux
dires de Léandre LeBlanc. ★

La semaine en bref...

L'école R.C. Gordon: un nouveau laboratoire de sciences

GREENWOOD: Les élèves acadiens et francophones de l'école R.C. Gordon de Greenwood vont pouvoir faire leurs expériences de biologie et de chimie dans un nouveau laboratoire de sciences lorsque leurs cours reprendront en automne. Le ministre de l'Éducation et de la Culture, Robbie Harrison, a annoncé aujourd'hui l'affectation d'un montant de 168 000 dollars à ce projet. Les travaux de conversion de l'espace existant ont déjà commencé et on prévoit qu'ils seront achevés d'ici à la fin du mois d'août. C'est la compagnie *Mid-Valley Construction Ltd.* de Wilmot qui a remporté l'appel d'offres. L'école R.C. Gordon accueille environ 200 élèves acadiens et francophones.

le 27 août Nouvelle secrétaire à la FPANE

HALIFAX: Ginette Garand est la nouvelle secrétaire administrative de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse. Elle sera à son poste sous peu. Ginette Garand habite dans la région d'Halifax depuis deux ans. Elle est diplômée du Collège de l'Acadie en technologie des affaires et en techniques de systèmes informatisés. Ginette Garand précise: «Il s'agit d'une première expérience de travail dans le domaine associatif et cette expérience sera certainement très enrichissante.» Par ailleurs la FPANE attend toujours les nouvelles en ce qui concerne sa poursuite contre le Conseil scolaire acadien provincial et le ministère de l'Éducation et de la Culture. Il se pourrait aussi que le groupe de parents accepte de plaider sa cause en anglais afin d'éviter des délais prolongés.

La peur du changement



MICHEL DOUCET

L'étude des professeurs Rodrigue Landry et Réal Allard de l'Université de Moncton est à tout le moins rassurante, même si ses conclusions n'ont rien de surprenant. Elle vient à tout le moins démentir les arguments de ceux et celles qui croient encore qu'une éducation en français pourrait nuire d'une façon ou d'une autre à l'apprentissage de l'anglais.

C'est notamment en raison du conflit en Nouvelle-Écosse qu'on nous confirme aujourd'hui qu'il est possible de marcher et mâcher de la gomme en même temps! Des parents acadiens de la province voisine s'opposent farouchement au concept d'écoles homogènes francophones, parce qu'ils craignent que leurs enfants n'y apprennent pas suffisamment l'anglais pour se débrouiller plus tard. En d'autres termes, ils tiennent déjà pour acquis que les jeunes feront leurs études postsecondaires en anglais. C'est triste mais c'est comme ça.

Le contexte en Nouvelle-Écosse est semblable à celui de bien des régions du pays où le français est en minorité. On peut à la limite comprendre certaines inquiétudes de ces parents qui tiennent à ce que leurs enfants acquièrent de solides notions d'anglais. Il y a cependant des limites à ce genre de démagogie. Du moins à la façon dont on la présente parfois.

Que l'on se trouve à la Baie Sainte-Marie, à Kedgwick, Bouctouche ou Shippagan, un fait demeure: les médias nous inondent d'anglais. Ce n'est pas un mal en soi, mais cela présuppose qu'il nous faut être vigilant. Pas para-

noïaque, simplement sur nos gardes et en tout temps. Il existe une réalité qui s'appelle l'Amérique du Nord et qui nous rappelle chaque jour combien il est difficile d'affirmer notre différence. Et de la maintenir.

Les lois en matière de protection des droits des francophones en Nouvelle-Écosse ne sont pas ce qu'elles sont au Nouveau-Brunswick. Et encore là, faudrait-il que ces lois soient respectées honnêtement, ce qui n'est évidemment pas toujours le cas chez-nous. Imaginons alors chez les voisins. En d'autres mots, il est évident que l'anglais n'a absolument pas besoin d'être imposé dans les écoles (sauf les cours d'anglais, bien sûr...) pour que les jeunes y aient accès.

Comme l'a dit M. Landry, on peut comprendre les parents de la Nouvelle-Écosse. Le changement fait toujours peur et, répétons-le, le contexte est différent. Si les écoles homogènes sont toujours vues comme un danger, c'est que le travail de sensibilisation reste encore à faire.

On pourra se gloser de Congrès mondiaux acadiens et de Sommets de la Francophonie autant qu'on voudra, il n'en demeure pas moins que l'affirmation reste un défi quotidien. La solidarité avec nos frères et nos soeurs de la Nouvelle-Écosse est aujourd'hui essentielle. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, des échanges réguliers entre les écoles des deux provinces?

Il appartient bien sûr aux Néo-Écossais de décider quel système d'éducation ils préconisent pour leurs enfants. Il serait cependant dommage que nous ne tentions pas de leur proposer notre exemple, notre cheminement.

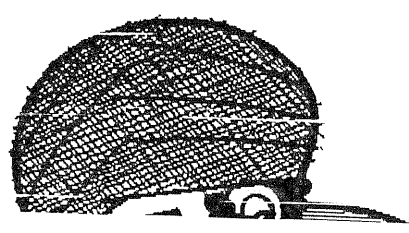
Si tant est que le français a un avenir dans ce pays, encore faudrait-il se serrer les coudes quand la situation le commande. La devise des Acadiens n'est-elle pas «L'union fait la force»?

Nous dienne. traiter c Quand l'assura Doug Ye était de: a qu'à tr vaillants vic. nos travaille d'autres avec act

En sui c'était le Simon voulu g quelles l'avenir de M. Cl des gen été vio meurtre a tout p comme taux, la Commis gardes présent qu'on es arrête c reveillez

Il faut demand barreau. montre Brunswi tous des si bien. I féliciter Bernard les gens dernière les éme J'espère bout et c au coura On a hor vailler av des coq printem

LA RANKA S'EN VIENT?



De l'

Rappo ments di cernant Saint-Sim commar de conte verneme ucation

André Muisse
Le Courrier de la N.-É.

ILES-DE-LA-MADELINE: Le camp Istorlet des Îles-de-Madeleine accueille présentement 7 jeunes adolescents de la Nouvelle-Écosse dans le cadre du tout premier ADOCAMP, du 5 au 22 août. Le camp, organisé par la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, accueille des jeunes de 13 à 15 ans. Coralie Boudreau, de la-Madeleine dimanche pour y participer. Depuis l'âge de 9 ans, Coralie n'a pas manqué un ADOCAMP. Mais cette année, elle a eu treize ans et ainsi était la ville pour AMICAMP. Elle a donc décidé d'embarquer dans l'aventure d'ADOCAMP. On trouve qu'ADOCAMP beaucoup plus de fun. C'est un petit camp, avec une cafétéria, un dortoir et une grande salle d'activités. Dès la première journée, elle avait fait de la nage avec un tube respiratoire et canot en mer. Au cours de la semaine, il y a eu des sorties et planche à voile, en kayak et des tournées en bicyclette. Elle se contente de son expérience et aime autant ça être un petit groupe. On est 7 campeurs pour 11 animateurs. En plus, c'est un beau lieu. La mer est partout et beaucoup d'arbres et beaucoup de maisons. Une parfaite. Mais elle ajoute que l'eau est toujours aussi froide que chez-nous.»★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse, vendredi 28 août 1998

JEUINESSE

Soixante-trois jeunes à l'Amicamp 1998

Richard Landry
Le Courrier de la N.-É.

POINTE-DE-L'ÉGLISE: L'édition 1998 d'Amicamp a regroupé 63 jeunes, dont pour la première fois deux de Terre-Neuve. Il y avait environ moitié filles et moitié garçons. Les jeunes, âgés de 9 à 12 ans, ont joué de cinq ateliers, dont la musique ancophone offerte pour la première fois.

Les quatre autres ateliers étaient ceux du judo, de l'album

souvenir, de théâtre et des arts visuels. Il y avait 12 animateurs pour tout organiser. «On s'est penché sur les critiques formulées par les jeunes, l'an dernier», a dit Marie-Claude Rioux, directrice générale de la Fédération des parents acadiens. «Les jeunes voulaient plus de temps libre afin de socialiser et se lever un peu plus tard le matin. Nous avons organisé le programme en conséquence», a-t-elle expliqué. **S'amuser en français**

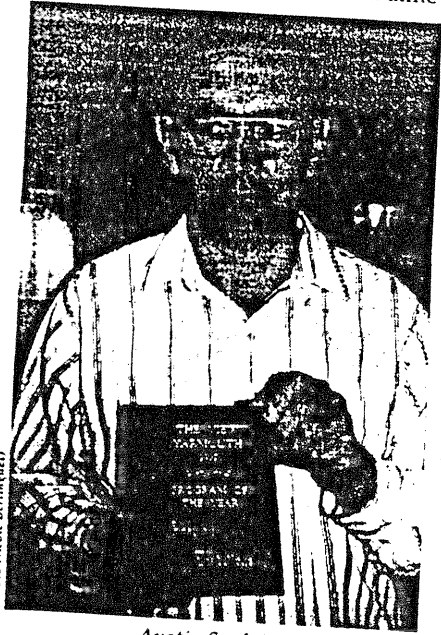
Le directeur de l'Amicamp,

François Bélanger, en était à sa première participation. Il estime que: «c'est fantastique de donner l'occasion aux jeunes francophones des Maritimes de passer ensemble toute une semaine en français. Ils voient qu'il n'y a pas que chez eux où on parle français et ils rencontrent des jeunes de partout dans la province. Il faut faire des efforts comme ça pour ne pas perdre la langue. Les jeunes réalisent qu'ils peuvent s'amuser en français alors que souvent ils ne le font

qu'à l'école où on n'est pas là pour s'amuser. Ils se rendent compte qu'on peut avoir du plaisir en français et ce, pendant toute une semaine». Les commentateurs des jeunes participants soumis sur leurs feuilles d'évaluation sont tous très positifs. Les jeunes sont ainsi répartis: de Dartmouth (27), de Pomquet (7), de Chéticamp (9), de Richmond (5), de Sydney (5), de Clare (4), d'Annapolis (1) et de Yarmouth (1). Deux autres jeunes sont de Terre-Neuve. ★

À l'honneur: les traditions acadiennes

YARMOUTH: Leslie Moulaison et Austin Saulnier ont reçu une plaque d'honneur des mains de Peter Muise, le représentant de *The View Yarmouth*, pour le meilleur programme de l'année 1997; *Les traditions acadiennes*. En effet Austin Saulnier et Leslie Moulaison ont eu la bonne idée d'enregistrer sur film vidéo les traditions d'autrefois afin de les préserver. Peter Muise a aimé l'idée et a fourni son savoir-faire et l'équipement. Le premier vidéo de la série, celui fait lors du montage de la barge de foin en juillet 1997, a récolté le plus grand nombre de commentaires sur les programmes diffusés sur *The View Yarmouth* pour l'année 1997. Selon *The View Yarmouth*, les commentaires sont unanimes de Liverpool à Meteghan: «Présentez-le de nouveau!». Le film produit en anglais et en acadien a été apprécié par un auditoire bilingue. Chaque année, depuis 9 ans, *The View Yarmouth* décerne un tel honneur aux bénévoles qui ont produit une excellente émission, mettant ainsi en valeur la mission communautaire du réseau. C'est la première fois que la plaque de l'année est décernée à des Acadiens mais sûrement pas la dernière. Par d'après Peter Muise, les deux films suivants sur l'artisanat d'autrefois, soit «Augustin Bourque et ses bornes à anguilles» et «Adolphe Doucette, ses paniers et ses sculptures», tournés en 1998, ont eux aussi récolté plusieurs compliments. (N.B.)



Austin Saulnier

(Photo Nicole Berlineau)

2 200 \$ pour les Araignées

POINTE-DE-L'ÉGLISE: La Grande soirée de talent de chez nous a eu lieu le 20 août dans Clare. La soirée bénéfique, organisée par Simone Audet, a prélevé 2 200 \$ qui viendront en aide à la troupe *Les Araignées du tout-bouï*, afin qu'elle puisse jouer *Joko fête son anniversaire* au Venezuela. Une salle comble a assisté à tout un ragout de styles musicaux. Il y avait de tout: du swing, des chants chorale et des solos, du cadien, de l'acadien, de l'espagnol, de l'anglais, ainsi que des présentations des groupes *Les Zoublioux* et *Grand dérangement*. *Los Arañas del bouï-bouï* vous disent «muchas gracias.»

Guy LeBlanc a quitté la direction de l'ÉSDC

LA BUTTE: Guy LeBlanc, le candidat conservateur défait de la dernière élection provinciale a démissionné de son poste de directeur à l'École secondaire de Clare. À la rentrée, il sera installé dans une école anglophone de Digby. Il travaillera dorénavant pour un conseil scolaire anglophone. Par ailleurs, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a affiché le poste vacant. C'est Jocelyne LeBlanc, une enseignante bien connue de la région, qui a accepté de devenir la directrice de l'École secondaire de Clare.

Dernière heure:

PUBLICICO-OUEST: Marcel d'Eon, du Village historique à Publicico-Ouest se marie! Le jeune Acadien a enfin trouvé sa dulcinée et c'est ce qu'il file présentement le parfait bonheur. Il unira sa destinée avec celle de Denise Surette, le 28 août 1998. Nous souhaitons au jeune couple une vie dynamique, enrichissante et complète. Marcel et Denise ne quittent pas pour une longue lune de miel, simplement fin de semaine au 7^e ciel. Félicitations à tous les deux.

Le Courrier a pensé que ses lecteurs seraient intéressés à lire les conclusions d'une étude sur la gestion scolaire faite par le Commissariat aux Langues officielles. Voici le texte intégral de la dernière page de l'étude:



l'étude qui précède est, pour les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, à la jonction de deux moments essentiels de leur histoire: la lutte pour l'obtention de leurs droits scolaires, d'une part, et l'épanouissement de l'éducation qui devient clé de voûte de leur vitalité, d'autre part.

Le premier moment a commencé il y a plus de 15 ans, avec la promulgation de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), dont l'article 23 assure à ces communautés le droit à l'éducation dans leur langue. Cette assurance était d'autant plus solennelle et irrévocable qu'elle était inscrite dans le texte fondamental du pays, la Constitution du Canada.

La présente étude montre que la mise en œuvre de la gestion scolaire ne s'est pas faite sans heurts. Elle allait à l'encontre de certaines habitudes bien ancrées, de la routine, de la force de l'inertie. Elle nécessitait, non seulement des changements législatifs et administratifs au niveau des provinces, mais surtout une évolution des mentalités.

Il a fallu près de 20 ans pour que l'édifice prenne enfin forme. C'est la chronique de cette édification, de cette lutte des communautés, de cette résistance de tel ou tel, des frustrations, des victoires enfin, que cette étude a voulu faire. Aujourd'hui, l'édifice est clairement visible. Dans toutes les provinces, la gestion scolaire est enfin établie sur des fondations solides—du moins pour ce qui est des structures, de l'encadrement de l'éducation—même si dans certains cas ce qui existe n'est pas encore parfaitement conforme aux exigences de l'article 23, et dans plusieurs cas le financement demeure inadéquat.

Les communautés de langue officielle minoritaires sont donc à la veille du deuxième grand moment de leur lutte pour la réappropriation de l'éducation de leurs enfants: maintenant que l'édifice est presque achevé, maintenant que l'infrastructure est en place, quelle sera donc la superstructure?

En d'autres mots, quel sera le contenu de l'éducation? Comment les programmes seront-ils conçus? Quelles seront les valeurs et les finalités que l'éducation minoritaire poursuit? Comment est-ce que les résultats seront assurés? Comment garantir sa pérennité en transmettant une langue correcte aux plus jeunes et une culture vivante à tous? Comment préparer les jeunes des communautés à tenir une place équitable dans le marché du travail? Comment, enfin, relever tous ces défis tout en travaillant étroitement avec les membres et les institutions de la majorité (gouvernements, ministères de l'Éducation, conseils scolaires majoritaires, etc.)?

Ces problèmes, ces questions, n'étaient peut-être pas pleinement présents à l'esprit de ceux qui votaient, en 1982, l'adoption de la *Charte*. Ils ont commencé cependant à se dégager et à se clarifier au fur et à mesure que progressait la mise en œuvre des institutions de la gestion scolaire.

À cet égard, on peut comparer l'article 23 à une graine que l'on plante en terre. On ne sait trop comment elle va germer, grandir. Mais si on en prend un soin attentif, elle peut donner naissance à un arbre vigoureux, qui étend ses branches dans plusieurs directions à la fois, et qui fournit, au milieu naturel dans lequel il s'épanouit, l'oxygène nécessaire à la vie.

La gestion scolaire a grandi. Elle étend ses branches dans plusieurs directions. Elle commence à fournir aux communautés minoritaires l'oxygène vital de leur épanouissement. Et l'arbre continue de grandir, occupant de nouveaux espaces.

Cette étude a voulu être utile de deux façons: en montrant le chemin parcouru; en tentant, par l'analyse des luttes des communautés minoritaires au moment où elles obtenaient et créaient l'infrastructure scolaire, de dégager des leçons utiles; et aussi, à partir de ces leçons, de dégager des pistes pour l'avenir, d'esquisser des éléments de cette superstructure que les communautés ont commencé à édifier pour qu'enfin l'édifice de l'éducation minoritaire, forme et fond, structure et contenu, soit la pierre angulaire de la survie et de la vitalité des communautés.

Victor Goldbloom
Commissaire

IVILIE-CLAUDE RIoux. LA FPANE travaille avec le 'SAP de façon constructive»

Nicole Berlinguet
Le Courrier de la N.-É.

**LIFAX: Le Conseil scolaire a
rien provincial a
ciellementcompés liens avec
Fédération des parents
diens de la N.-É. La directrice
la Fédération, Marie-Claude
rix, s'est dite déçue et surprise
cette décision.**

«Aucun avis ne nous a été
oyé et ce n'est que par hasard
nous avons su que cette
tion serait déposée à la
nion. Jamais nous n'aurions
que cette motion serait
ptée.» Sachant bien que
ncelle de cette explosion vient
à poursuite judiciaire mise en
che par la FPANE contre le
AP, en mai dernier, elle ne
prend pas pourquoï,
ntenant, brûler les ponts.
ême si on se dispute pour des
sions techniques, on doit
finuer notre partenariat afin
les jeunes Acadiens ne soient
affectés.» D'après Marie-
de Rioux beaucoup de travail
récemment accompli par les
organismes. Le *Concours
thème provincial*, les camps
esse *Amicamp* et *Adocamp*, les
rres bourses d'études, la
sse d'information pour les
tiés consultatifs des écoles,
lm-vidéo pour la promotion
langue française à partir de
aissance, autant de projets
munis réalisés en partenariat
le CSAP. «Est-ce que cette
sion va mettre un terme aux
s sur lesquels nous devions



(Photo archives du Courrier)

Marie-Claude Rioux
Directrice générale de la FPANE

collaborer?». Marie-Claude
Rioux, souligne que tous ces
projets démontrent bien: «que la
FPANE travaille avec le CSAP de
façon constructive». Selon elle,
les deux organismes ont le même
but. Leur carte de route peut être
différente mais l'objectif reste
toujours le même.

Marie-Claude Rioux se
demande aussi comment le fait
de couper toutes les relations peut
améliorer la situation. «En tant
que directrice générale je ne
fermerai pas les portes. Je
continuerai de travailler avec
les écoles.» Le conseil
d'administration de la
Fédération doit se rencontrer en
réunion régulière les 18 et 19
septembre prochains. Ce sera
l'occasion de discuter et de
planifier les conséquences de la
motion du CSAP. ★

LE COMITÉ DE LA FPANE

à la FPANE

Danielle Marchand
Le Courrier de la N.-É.

**POINTE-DE-L'ÉGLISE: Le
Conseil scolaire acadien
provincial (CSAP) a lancé sa
première réunion de l'année
scolaire en discutant de budget et
enfermant la porte à la Fédération
des parents acadiens de la
Nouvelle-Écosse (FPANE).**

La motion présentée par Émile
Benoît se lit ainsi: «que le CSAP
termine sa relation avec la FPANE
jusqu'au temps où la Fédération
sera prête à travailler de manière
constructive avec le CSAP, ses
écoles et ses élèves»

Certains conseillers ont bien
tenté de défendre le travail de la
fédération auprès des jeunes sans
faire virer le vent. Pressés de voter
sur cette motion, les conseillers ne
se sont même pas penchés sur le
sens de la motion et sur ses
conséquences. Le vote a été serré
et a dû être compté à deux fois. Le
résultat a été de 8 voix pour et 7
voix contre. Yvon Samson, le
président du CSAP, explique que
la situation est épineuse: «Certains
conseillers n'essaient pas à l'aise
de travailler avec un organisme
qui les amène en cour. Ils ont voulu
s'éloigner de l'organisme,
suspendre leurs rapports avec
l'organisme et attendre la décision
de la cour.»

**Un budget de 24 millions de
dollars**

Les conseillers ont aussi
analysé toutes les rubriques du
budget scolaire de cette année.
Presque comparable à l'an dernier,
il a tout de même été augmenté de

300 000 \$. Cette somme
additionnelle servira à
embaucher 4 professeurs et à
définir une structure d'aide pour
le conseil. De plus le conseil a créé
quatre comités permanents pour
discuter entre autres de gestion,
d'administration et de
planification stratégique. Cette
réunion s'est étreinte car les
conseillers semblent avoir une
vision différente du rôle et des
fonctions du conseil. Cette
situation complique toutes les
délibérations. Yvon Samson, le
président, avoue que ce n'est pas
facile de créer un esprit d'équipe
alors que les conseillers n'ont pas
tous le même point de vue ou la
même vision. De là à dire que le
CSAP n'est pas homogène, il n'y
a qu'un pas à faire. ★



SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT
DU CAP-BRETON

CAPE BRETON
DEVELOPMENT
CORPORATION

AVIS

RÉSIDENTS DE LA RÉGION DE
NEW VICTORIA, SCOTCHTOWN ET
DU CHEMIN LINGAN

HORAIRE DE CARGAISON

La Société de développement du Cap-Breton a accordé le
contrat pour le nettoyage de chaux résiduelle de son usine
de préparation du charbon de la jonction Victoria.

Le transport par camion de ce produit commencera la
semaine du 13 septembre 1998 et se poursuivra jusqu'à la
fin du mois de novembre, 1998. L'horaire de ces cargaisons
sera du lundi au vendredi entre 8h00 et 20h00. Durant cette
période, une surveillance additionnelle sera assurée aux
chemins de traverse et aux intersections du chemin Daley et
de la route 28.

Canada

Le CSAP ou la FPANE?

(L'équipe de rédaction)

NOUVELLE-ÉCOSSE: *Le Courrier a voulu tâter le pouls de la population sur la motion proposée au conseil du CSAP, dimanche dernier. Cette motion disait: « que le CSAP termine sa relation avec la FPANE jusqu'au temps où la Fédération sera prête à travailler de manière constructive avec le CSAP, ses écoles et ses élèves ». La motion a été adoptée par 8 voix contre 7.*

Certains n'étaient pas au courant de cette décision. Une présidente d'un foyer-école de la municipalité de Clare nous a précisé que plusieurs foyers-écoles de la région avaient coupé leurs ponts avec la FPANE, il y a déjà quelques années, quand « la FPANE a voulu prendre le contrôle de nos écoles. » Et que, vu cette situation, elle n'avait rien à ajouter, ni à commenter. Par ailleurs, certains avaient peur de se prononcer pour un groupe ou un autre craignant de futures répercussions. Quelques-uns ont accepté de nous livrer leurs opinions. Certains propos ne sont pas signés mais *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse* connaît leur identité.

«Le CSAP n'a pas raison dans cette affaire. C'est vraiment se couper l'herbe sous les pieds. Notre communauté est trop petite pour être ainsi divisée.»

Marie-France Prayal, Dartmouth

«Je ne veux pas jeter de l'huile sur le feu mais je pense que le CSAP et la FPANE sont partis dans une mauvaise tangente depuis le début. Il y a des choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord des deux bords. Je comprends bien la démarche de la Fédération des parents, parce qu'on attend une école homogène depuis longtemps et on peut se demander combien de temps on doit et on peut attendre encore. Mais je suis divisé entre les deux, je comprends ce que les deux côtés essaient de faire. Je ne sais quoi dire face à cette décision du CSAP de couper tous ses liens avec la Fédération. Si on se promène dans certaines régions d'Argyle, il est sûr que des parents diront: «débarassez-vous de la FPANE et tout ira mieux» Mais je me demande où on serait si la FPANE n'avait pas joué son rôle? Il me semble que depuis longtemps le bien fait par la FPANE a été mal expliqué, les gens connaissent plus ce qu'ils perçoivent comme étant mal que tous les bons services fournis par la FPANE. Je dis souvent que si l'ancien conseil scolaire; le *Clare-Argyle School Board*, avait fait un travail de leader, avait travaillé avec ses professeurs, nous ne serions pas où nous sommes actuellement. Le CSAP aurait pu faire la transition avec plus du 2/3 du travail accompli. Mais l'ancien conseil a choisi de mettre les choses sous le tapis...»

Un enseignant retraité d'Argyle

«Je trouve que le CSAP a été un peu forcé de poser cette action. Je crois que l'école homogène est nécessaire et essentielle mais qu'une partie de la population acadienne, celle de 30 à 50 ans, a été, sans le savoir, grandement assimilée. Et prendre une décision trop vite leur fait peur. Ils ont tellement peur que leurs enfants ne trouvent pas de travail, s'ils ne sont pas bilingues, comme cela s'est passé pour eux, qu'ils s'opposent à cette école. Ce qui est le plus terrible, c'est que si on nous avait proposé une école homogène, il y a trente ans, tout le monde aurait été d'accord. Mais à cause de cette période de vide où cette génération s'est identifiée à la communauté anglophone, le changement est plus difficile. Les jeunes élèves seraient prêts à cette transition mais ce sont les plus vieux qui sont inquiets. De l'autre côté, je crois que la FPANE aurait dû être plus diplomate. C'est clair que le CSAP et la FPANE travaillent pour la même chose. Et je comprends que la Fédération a une certaine urgence de voir cette école homogène. Mais ce n'est pas bon pour les Acadiens et les Acadiennes de les voir se chicaner.»

Darcy d'Eon, Pubnico

«Je comprends les points des deux côtés. Le CSAP veut être d'accord avec tous les parents mais c'est impossible. Et les parents ne sont pas vraiment au courant de ce qui se passe réellement. Ils ont peur de l'école homogène française parce qu'ils s'imaginent que les élèves ne pourront pas se démêler en anglais. Mais les recherches prouvent que cette idée est fautive. Combien de parents sont mis au courant de cela? Ils ont besoin de plus d'informations et d'explications de la part des deux organismes. La FPANE de son bord veut que ça aille plus vite dans les décisions mais en se battant en cour est-ce que, vraiment, ça aide à la situation? La mésentente dans les rangs, ça ne vaut rien. Quant à la réaction du CSAP, c'est normal de réagir comme ça. C'est difficile d'être des bons amis quand l'un va en cour contre l'autre. On a besoin de voir plus d'entente que ça.»

Sharon Doucet, Wedgeport

«Dans n'importe quelle situation où des démarches juridiques sont entreprises, l'un et l'autre parti doivent couper les relations jusqu'à temps que le problème soit réglé. C'est tout à fait normal que le CSAP réagisse de cette façon. Il y a quatre, cinq ans quand on parlait de cette idée, l'école homogène française, tout le monde était d'accord que c'était grandement nécessaire. Maintenant c'est comme rendu trop compliqué. Tout le monde se chicane, cette question d'école a divisé la population acadienne et ça, c'est dommage. Cela ne peut faire autrement que de ralentir les choses. Tout ce que cela montre des Acadiens, c'est les mesententes et les divisions. C'est le contraire de ce qui devrait se passer.»

Hubert LeBlanc, Clare

44^e réunion du CSAP: un rapport final en octobre.

Valérie Ulric

Le Courrier de la N.-É.

POINTE-DE-L'ÉGLISE: Le 30 août dernier le Conseil scolaire acadien provincial s'est réuni comme à son habitude, afin de faire l'inventaire des questions en cours et des préoccupations de chacun. En l'absence du directeur général, Réjean Sirois, en congé de maladie, la plupart des informations ont été argumentées par Yvon Samson, président du CSAP.

Peu de parents s'étaient déplacés afin de présenter leurs inquiétudes aux membres du CSAP. Pourtant, ces réunions avaient régulièrement fait foule ces

derniers mois, à cause de la question d'une école homogène dans Clare. La communauté serait-elle fatiguée de se battre? Cela n'a pas intimidé Georges Robichaud, présent au nom de «L'Organisation de Clare représentant les étudiants acadiens», qui a lu aux membres du Conseil un rapport sur «les inquiétudes vis-à-vis de l'éducation de nos enfants». En effet, il argumente en soulevant les points suivants: «la régression générale du niveau des élèves à partir de la 10^e année», «le prix des manuels scolaires plus élevé que ceux en anglais» ou encore «la crainte d'une possible discrimination durant des activités culturelles entre anglophones et

Acadiens». En conclusion, G. Robichaud regrette que «le gouvernement n'ait pas encore donné ce qu'il avait promis il y a trois ans», à savoir une réponse aux revendications de la communauté. «Au contraire ajoute-t-il, le gouvernement lui a légué une population divisée». Yvon Samson commente tout de même que certaines réponses seraient données pour la rentrée scolaire et qu'un rapport final serait adressé au ministre en octobre. Une nouvelle série de consultations publiques aura lieu cet automne pour analyser les solutions du CSAP et du ministère de l'Éducation pour assurer l'avenir de l'école secondaire de Clare.★



Yvon Samson, le président du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) et Jeanne LeBlanc, conseillère de la région de Clare, discutent lors d'une pause, à la réunion mensuelle du CSAP, à l'école Joseph-Dugas de la Pointe-de-l'Église.

Réflexions sur la gestion scolaire

(Extrait du livre intitulé: La gestion scolaire: la mise en oeuvre de l'article 23 de la Charte, publié par le Commissariat aux langues officielles)

La question des écoles bilingues ou mixtes, dont il est fait mention dans l'historique, constitue toujours une source d'inquiétude pour de nombreux francophones de la province. Il semble que certaines écoles relevant du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) offrent encore des programmes dispensés dans les deux langues officielles.

Le rapport entre le français et l'anglais comme langues d'enseignement peut évidemment varier d'une école à l'autre, mais la conséquence essentielle est la perpétuation de milieux d'enseignement bilingue. En outre, les étudiants qui fréquentent certaines de ces écoles bilingues proviennent à la fois des communautés francophone et anglophone. Bien que cette situation corresponde aux désirs de certains Acadiens dans la province, elle ne satisfait pas aux attentes légitimes de ceux qui souhaitent obtenir des établissements distincts dans lesquels la langue l'enseignement serait exclusivement le français.

En maintenant des écoles et des programmes bilingues, le CSAP croit qu'il s'acquitte de son obligation de fournir des programmes d'instruction en français, tel que prévoit la Loi. Néanmoins, le droit de la minorité linguistique à des établissements d'enseignement distincts est un droit constitutionnel dont il faut tenir

compte. Lorsque le nombre justificatif est atteint, le souhait des parents d'enfants admissibles d'obtenir des programmes et des écoles francophones homogènes doit être exaucé. Si une personne ne peut être contrainte de se prévaloir des droits que lui accorde l'article 23 de la Charte, son choix ne peut porter atteinte aux garanties constitutionnelles des autres. ★

La semaine en bref...

Bébé parle français ou anglais ?

DARTMOUTH: Malgré la récente coupure de relations entre la Fédération des parents acadiens de la N.-É (FPANE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), un film vidéo, intitulé *Dès la naissance*, a été lancé le mardi 15 septembre dernier à travers le réseau de vidéoconférences du CSAP. Ce vidéo est le produit d'un partenariat entre la FPANE, le CSAP et la Section de l'éducation aux adultes du ministère de l'Éducation et de la Culture. Ce document met en valeur, entre autres, le rôle de premier plan que joue la famille dans l'éducation des enfants francophones et le défi des familles qui parlent les deux langues officielles. Il sera distribué dans toutes les écoles du CSAP, aux bibliothèques publiques et aux bureaux régionaux de la Fédération acadienne de la N.-É., pour ne nommer que quelques endroits.

Le festival des cinéphiles

HALIFAX: Le documentaire *Acadian Spirit, the legacy of Philippe d'Entremont* sera présenté au Festival des films de l'Atlantique, le dimanche 20 septembre prochain. Le film est en anglais avec sous-titres français. Il a été tourné dans la région de Pubnico et retrace toutes les branches de la famille d'Entremont.

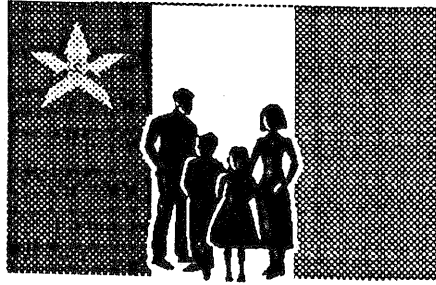
Lire et écrire en français:

Sud-Ouest: Voulez-vous apprendre à lire et à écrire en français? Le cours de français qui relève du programme de l'alphabétisation débutera de nouveau dans les centres de formation du Collège de l'Acadie. Un cours de français avancé sera aussi disponible. Pour en apprendre plus contactez Marie-Adèle Deveau au centre de formation de La Butte, Bernice d'Entremont au centre de formation de Tusket ou le centre de formation de votre région.

Progrès continu pour RDI

MONCTON: Le réseau RDI a atteint 3,7% de l'auditoire francophone de la télévision au Canada au cours de l'été dernier. Selon un communiqué de la société, cette situation en fait la chaîne spécialisée la plus écoutée et la quatrième, tous réseaux confondus, après TVA, Radio-Canada et TQS. En outre, RDI est la seule chaîne spécialisée à voir son auditoire progresser par rapport à l'été de 1997 lorsque sa part du marché était de 3,3%.

FÉDÉRATION DES FAMILLES ACADIENNES
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
pour l'avenir de nos enfants et de notre communauté



La Fédération se joint aux familles acadiennes pour souhaiter une bonne année scolaire à tous les élèves acadiens et francophones de la province.

**Choisir l'éducation en français,
voilà la bonne décision!**

73 Tacoma - suite 306, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2W 3Y6
SANS FRAIS: 1-877-FAMILLE Tél.: (902) 435-2060 Téléc.: (902) 435-4409
Courriel: fpane@ns.sympatico.ca

AMICAMP • Concours d'écriture provincial • Bourses d'études
ADOCAMP • Centre provincial de ressources préscolaires

Lettre à l'éditeur

Bien que j'étais contente de voir la publication, en partie, du rapport du Commissariat aux langues officielles publié dans *Le Courrier* du 28 août 1998, c'est à la page 32 de ce même rapport que se trouve la partie la plus intéressante pour ce que est de la situation ici à la Baie Ste-Marie.

Je cite «En maintenant des écoles et des programmes bilingues, le Conseil scolaire acadien provincial croit qu'il s'acquitte de son obligation de fournir des programmes d'instruction en français, tel que le prévoit la Loi. Néanmoins, le droit de la minorité linguistique à des établissements d'enseignements distincts est un droit constitutionnel dont il faut tenir compte. Lorsque le nombre justificatif est atteint, le souhait des parents d'enfants admissibles d'obtenir des programmes et des écoles francophones homogènes doit être exaucé. Si une personne ne peut être contrainte de se prévaloir de ses droits que lui accorde l'article 23 de la Charte, son choix de ne pas l'exercer ne peut porter atteinte aux garanties constitutionnelles des autres.»

Le Commissariat dit en effet que les parents qui veulent une école homogène française ont raison. En effet, il va encore un peu plus loin, il dit clairement que ceux qui ne veulent pas prendre avantage de leurs droits ne peuvent nuire à ceux qui veulent en jouir. Bravo à la FPANE qui lutte toujours pour nos droits à une éducation consistante avec les garanties constitutionnelles de la Charte canadienne des droits.

Odette Comeau

18 Septembre 1998

18 Sept 1998 Emma 1998

STEURS

La coopération au sens du CSAP

Dans une entrevue à Radio-Canada, le président du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) reprochait à la Fédération des parents acadiens (FPANE) «son manque de coopération». C'était pour justifier la décision récente du CSAP de couper les liens avec la FPANE. Je suis tout de même quelque peu heureux de constater que le vote de rompre les liens était serré, soit 8 voix contre 7.

La coopération, monsieur le président, doit se faire dans les deux sens. Sans doute vous entendez par coopération que les parents ne disent et ne fassent rien face à la situation éducative actuelle dans nos écoles secondaires.

Le président est venu, il y a déjà plusieurs mois, en Argyle et a publiquement demandé aux parents de le contacter pour faire part de leurs inquiétudes. Je lui ai téléphoné pour porter une plainte de harcèlement de la part d'anglophones à l'école secondaire de Sainte-Anne-du-Ruisseau (SAR) et je lui ai demandé de remédier à la situation. Je lui ai même fait une suggestion de solution possible. Mais malheureusement il n'y a pas eu de suite à mon appel. J'ai parlé dans le vent. C'est ça la coopération?

J'ai aussi fait une plainte de harcèlement contre les Acadiens par un enseignant du conseil scolaire anglais à la même école. Mais je n'ai pas eu de succès dans ce cas-là non plus. La plainte fut faite à l'école et non au CSAP. J'ai encore parlé dans le vent. C'est ça la coopération?

Je suis mécontent de l'éducation française et de l'éducation en général que mes enfants et leurs amis (es) ont reçu et reçoivent. J'avais pourtant beaucoup d'espoir à la première rentrée des classes de la présente génération d'élèves, celle de mes enfants.

Je demande au président du CSAP, combien d'années doit-on attendre? Combien d'années doit-on coopérer? Combien d'enfants doit-on sacrifier pour satisfaire à une administration scolaire et un ministère d'Éducation inefficaces et insouciant? Il est honteusement trop tard pour la présente génération à l'école SAR.

Ne me parlez pas de coopération pour justifier votre inaction, les huit messieurs et mesdames du CSAP et vous du ministère de l'Éducation.

Sur les horaires et les profs partagés

Le Comité pour une éducation de qualité en français dans Clare regroupait récemment plus de 50 parents, enseignants et membres de la communauté de Clare, tous intéressés à l'établissement d'une école secondaire homogène dans cette région aussitôt que possible.

Le groupe n'accepte pas le partage d'horaire et le partage des enseignants qui se fait à l'École secondaire de Clare entre le CSAP et le *Southwest Regional School Board*. Ce partage fait en sorte que les élèves du CSAP se retrouvent dans des classes qui vont jusqu'à près de 50 élèves. En plus, certains élèves du CSAP doivent suivre des cours en anglais pour avoir un horaire complet. On a même constaté qu'un élève du CSAP a dû suivre le cours de français pour les anglophones pour avoir un horaire complet. Et tout cela dans une école que le CSAP appelle une école homogène.

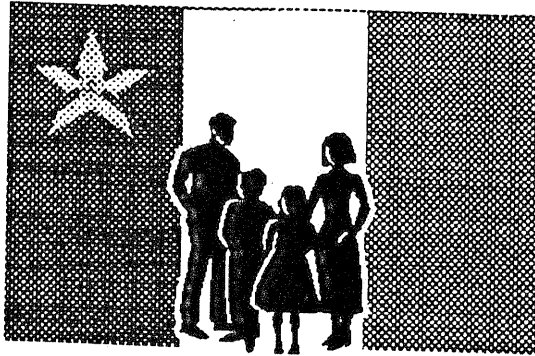
Les personnes présentes à la rencontre étaient unanimement d'accord pour blâmer le CSAP d'avoir arrêté le plan de transition empêchant ainsi d'éliminer graduellement la programmation mixte. Tous étaient entièrement d'accord pour dire que l'École secondaire de Clare n'est pas une école secondaire homogène comme l'avait promis le CSAP et que souvent nos enfants deviennent des victimes parce qu'ils choisissent de suivre des cours en français. Les gens ne comprennent pas pourquoi le CSAP qui est mandaté par la Loi scolaire de la Nouvelle-Écosse pour établir des écoles conformes à l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ne peut pas offrir une éducation de qualité en français, surtout lorsque l'on sait que les fonds sont disponibles à Patrimoine Canada.

C'est pourquoi les personnes présentes à la réunion ont voulu affirmer d'une manière unanime leur appui inconditionnel à la FPANE qui poursuit devant les tribunaux le CSAP et le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse afin que la population acadienne de la Nouvelle-Écosse qui le veut ait accès à l'éducation à laquelle elle a un droit constitutionnel.

En terminant la soirée, il fut décidé que le Comité pour une éducation de qualité en français dans Clare devienne membre de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse. Les membres du comité se disent encouragés et motivés de poursuivre leurs démarches pour la mise en place d'une école secondaire homogène dans cette région.

Nadine Belliveau

F P A N E



Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

AVIS

Le Comité de nomination de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse propose Monsieur Gérald Boudreau de Clare et Madame Diane Haché de Halifax au poste de présidence ainsi que Monsieur Camille Maillet de Chéticamp au poste de vice-présidence. Ces postes seront comblés lors de l'Assemblée générale annuelle de la Fédération, qui se tiendra le samedi 7 novembre à l'hôtel Ramada Renaissance de Dartmouth.

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 16 octobre 1998

Le droit à l'éducation en français «in English only»

Danielle Marchand

HALIFAX: Le Conseil scolaire acadien de la province (CSAP), le ministère de l'Éducation et de la Culture de la province et une politique de la cour civile font en sorte que tous les documents déposés dans la poursuite de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) contre le CSAP doivent être soumis dans une version anglaise. Maître Roger Bilodeau, l'avocat qui représente la FPANE trouve la situation «plate» mais «si c'est la route à prendre pour argumenter devant un juge bilingue, nous allons le faire».

Bon, d'abord des précisions. Les avocats qui représentent le CSAP et le ministère de l'Éducation et de la Culture sont anglophones. Ils veulent évidemment prendre connaissance de tout le dossier avant les audiences prévues en avril 1999. De plus, la langue officielle des causes civiles est, à tout le moins jusqu'à maintenant, l'anglais et ce même si le juge est bilingue. Bref si vous avez tué quelqu'un, en tant qu'Acadien ou francophone, vous aurez le droit

de plaider votre cause criminelle en français sans avoir à déboursier un sou. La cour ramassera la facture de la traduction simultanée. Mais si vous devez argumenter une cause civile, vous serez tenu de déposer deux versions de vos documents, une en français et une en anglais à vos frais. De plus, il pourrait être exigé que la cause soit entendue uniquement en anglais. Si vous craignez de ne pas être à la hauteur dans une langue seconde, vous pouvez retenir les services d'un traducteur, mais à vos frais.

Bref, toute la documentation déposée par la FPANE mesure à peu près 8 pouces. Les coûts probables de la traduction du document se chiffrent à plus de 50 000\$.

Combien y-a-t-il de documents déjà traduits?

Maître Roger Bilodeau explique que si les avocats du CSAP et du ministère avaient été francophones, il aurait été possiblement plus facile d'accepter une seule version française malgré la politique établie au civil mais ce n'est pas le cas, les avocats sont anglophones. Mardi dernier, Maître Bilodeau a

donc demandé au ministère de l'Éducation et de la Culture de vérifier si des versions traduites des documents passés sont déposés dans leurs tiroirs. «Une certaine partie des documents déposés dans la poursuite sont en fait des documents, une correspondance échangés depuis plusieurs années entre la FPANE, le CSAP et le ministère. Il me semble logique de croire que le ministère et le CSAP ont traduit à l'occasion ces documents du français à l'anglais pour les responsables du ministère. Il reste à vérifier combien de documents ont été traduits pour ne pas avoir à refaire une traduction.» Maître Bilodeau croit qu'il est aussi possible de déposer une poursuite séparée, parallèle pour proposer une révision de cette politique au civil.

Les audiences publiques sont prévues du 6 au 12 avril. Six mois donc de patience pour tous les intervenants de la FPANE et du CSAP qui seront appelés à témoigner. Six mois également pour pratiquer leur anglais ou pour retenir le service de traduction simultanée à leur frais. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 23 octobre 1998



14^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

du 6 au 8 novembre 1998

Hôtel Ramada Renaissance - Dartmouth

thème: «L'Éducation, c'est l'affaire de tous»

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Un dernier mot avant de quitter

«Voir la famille acadienne grandir ensemble au lieu de se séparer en petits groupes»

Yvonne Lombard

Nicole Berlinguet

le vendredi 6 novembre 1998

13h30 à 16h00 (suite)

- h00 : Inscription des délégués et des déléguées
- 20h00 : Cérémonie d'ouverture
 - Hymne national acadien
 - Mot d'ouverture de la présidente, Yvonne Lombard
 - Présentation de la *Plaque de la Commission nationale des parents francophones*.
 - Projection du vidéo *Dès la naissance*
- 21h00 : Conférencier invité : Rodrigue Landry

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 novembre 1997
- Adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 1998
- Adoption des amendements proposés aux Statuts et règlements
- Nomination des vérificateurs financiers pour l'année 1998-1999
- Présentation du rapport de la présidente
- Présentation du rapport des représentants et des représentantes régionaux
- Élections - présidence et vice-présidence
- Présentation des membres du conseil d'administration 1998-1999
- Rapport du comité des vœux et recommandations
- Varia
- Levée de l'assemblée

le samedi 7 novembre 1998

- 00 : Déjeuner libre
- 01:00 : Inscription des délégués et des déléguées
- 02:00 : Ouverture
Instructions pour la journée, Marie-Claude Rioux
- 9h15 : Groupes de discussion
 - Groupe de discussion A
 - L'éducation préscolaire
 - L'école homogène
 - Groupe de discussion B
 - Les mariages mixtes
 - Le sentiment d'appartenance à la communauté
 - Groupe de discussion C
 - La francisation
 - L'enseignement en milieu minoritaire
- 10h15 : Pause santé
- 11 30 : Plénière
- 1 00 : Dîner libre
- 13h30 à 16h00 : Assemblée générale annuelle
 - Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée

17h00 : Souper libre

20h00 : Danse -
Carrefour du Grand-Havre
(salle George Cottreau)
Artistes invités : Entourage

le dimanche 8 novembre 1998

- 9h00 à 11h30 : Réunion du conseil d'administration de la FPANE
- 11h30 : Conférence de presse

YARMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) aura une nouvelle figure à la proue, le 7 novembre prochain, pour continuer le voyage, sur des mers parfois houleuses. La présidente sortante de la FPANE, Yvonne Lombard, a fait part au *Courrier* du bilan de ses deux années à la tête de l'organisation.

Impliquée dans la Fédération depuis 1993, devenant vice-présidente pour deux ans puis présidente, Yvonne Lombard a vécu quelques hauts et quelques bas au sein de l'organisation. Selon elle, beaucoup de chemin a été accompli surtout au niveau de l'éducation en français, mais, bien sûr, il en reste toujours plus à faire: «Nous avons franchi de grandes étapes récemment concernant notre expertise: le développement de nos enfants. Celui-ci passe par le dossier de l'éducation mais ce n'est pas le seul qui compte. Un peuple n'existe pas seulement à travers un seul dossier. À l'éducation doit s'ajouter la culture, les arts, la famille.» Il y a quelques années, plusieurs organismes acadiens semblaient travailler chacun dans son coin, sans vraiment partager les informations et encore moins les solutions.

Trouver des partenaires, c'est l'union qui fait la force

D'après Yvonne Lombard, la FPANE a fait de son mieux pour changer cette attitude au sein de son organisation. Un partenariat avec les associations déjà existantes est une tactique essentielle pour assurer l'avenir du peuple acadien et Mme Lombard en est très consciente. «Avec Marie-Claude Rioux, la directrice de la FPANE, nous avons essayé de faire justement ceci et avec des résultats encourageants. La Fédération est sur la bonne voie. Une plus grande collaboration ne peut qu'avoir des effets positifs pour l'obtention de nos buts communs.» Son éducation d'infirmière refait surface lorsque elle fait allusion au corps humain: «Chaque partie du corps est importante mais c'est l'agencement du tout qui fait que le corps fonctionne bien.»

Pour Yvonne Lombard, les Acadiens doivent réaliser que «l'union fait la force» c'est plus qu'une vérité. C'est un besoin de premier ordre pour un peuple qui se bâtit une identité. «C'est notre nombre qui fera notre force. En ne tirant pas la couverture chacun de notre bord, nous en bénéficierons tous.» Affronter les dossiers à part égale, chaque organisme contribuant son expertise, c'est, selon elle, la clé du succès. «J'aimerais de voir la famille acadienne grandir ensemble au lieu de se séparer en petits groupes.» Elle espère que la FPANE continuera d'exercer son pouvoir en ce sens, en continuant le travail de coopération avec les autres organismes. Et au sujet des écoles homogènes, Yvonne Lombard assure que la FPANE est sur la bonne piste: «On va arriver au but qu'on s'est fixé: l'obtention des écoles homogènes.»

En souhaitant bonne chance à l'organisation, elle ajoute: «Je serai toujours là pour les appuyer.»



Yvonne Lombard

Le CSAP et l'interdiction de s'associer

Nicole Berlinguet

DARTMOUTH: Le Conseil scolaire acadien provincial, (CSAP), a pris une décision à huis clos qui a eu l'effet d'une bombe dans les comités d'école consultatifs (CEC). Le CSAP a annoncé à sa réunion régulière du 18 octobre dernier, à Pomquet, que suivant un avis juridique de leur avocat-conseil Réal Boudreau, les CEC ne doivent plus être affiliés avec aucune autre organisation, incluant la FPANE.

Le CSAP défend sa décision citant le fait que les CEC sont sous leur juridiction. Ce qui n'est pas tout à fait clair. Cette nouvelle a fait beaucoup de bruit dans les médias, surtout que l'importante décision a été prise bien avant que les conseillers scolaires en aient eu vent. Le CSAP avait envoyé, la semaine précédant leur annonce officielle, une lettre à tous les directeurs les avisant de l'avis juridique et leur interdisant désormais d'être membre d'aucun organisme, la FPANE étant de plus singularisée. À la réunion mensuelle à Pomquet, l'annonce est faite devant les quelques conseillers présents.

Claude Renaud, président du CEC du Carrefour du Grand-Havre, qualifie cette prise de position d'obscur: «Que veut donc dire le CSAP? Quel est au juste le rôle des CEC dans la prise de décision au sein du conseil scolaire? Que les administrateurs du CSAP ne nous demandent pas notre avis pour une décision administrative va encore, mais pour une décision politique, ne devrions-nous pas être consultés? On nous a mis devant le fait accompli.» Les CEC sont une institution garantie par la Loi scolaire de la province et, d'après une lettre d'entente signée par les conseils scolaires, le ministère de

l'Éducation et les comités consultatifs des écoles, ceux-ci ont comme rôle d'agir comme intermédiaire entre les écoles et leurs conseils afin d'assurer une bonne communication. En tant que tels, les aspects pédagogique et politique de leurs écoles les concernent. La FPANE, elle, s'occupe, du point de vue scolaire, de la vie des étudiants. Dans le meilleur des mondes tous ces groupes devraient travailler dans le même sens: le bien-être et l'éducation des étudiants, pour lesquels ils existent d'ailleurs, explique-t-il.

Suite à la décision du CSAP, de rompre tous les liens avec la FPANE, le CEC du Grand-Havre a envoyé une lettre à Yvon Samson, président du CSAP, demandant des précisions sur la portée de cette décision et offrant des suggestions pour rétablir les liens avec la FPANE. Rappelons que le CSAP avait affirmé que cette rupture durerait tant que la FPANE "ne travaillerait pas de façon constructive avec le conseil scolaire". L'établissement de critères précis concernant "façon constructive," est une des suggestions du CEC du Grand-Havre. Apparemment Yvon Samson n'aurait pas vu ces suggestions de manière positive, les qualifiant plutôt de menaces et parlant même à la radio, de vengeance, suivant la remarque du CEC qui déplorait le fait que cette annonce coïncidait drôlement avec le fait que la FPANE intentait des poursuites judiciaires contre le CSAP. Ce qui a beaucoup surpris Claude Renaud: «Nous avons écrit cette lettre non pas de manière accusatrice mais plutôt conciliatrice. On doit tous travailler ensemble et savoir exactement ce que sont nos rôles respectifs. Il serait dommage de perdre de vue nos buts

communs.» Pourtant un habitué des conseils scolaires et de leurs rouages (il a été un des fondateurs du premier conseil francophone de la province, celui du Grand-Havre, en plus d'avoir été un conseiller du CSAP et un membre de l'équipe qui a mis sur pied le Carrefour), Renaud se dit déçu de la prise de position du CSAP et déplore la manière dont cette décision majeure a été adoptée.

Claude Renaud a l'intention de demander des clarifications lors de la prochaine réunion du CSAP et il espère bien qu'à la suite de ces discussions le rôle des CEC sera plus clair pour tous.★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 30 octobre 1998

Une question de survie



PIERRE COUTURE

Les revendications des francophones de la Nouvelle-Écosse afin de faire reconnaître leurs droits à la gestion scolaire n'ont pas fini d'attiser les passions et de soulever des questions. Seize longues années après l'amendement constitutionnel (article 23) de 1982, force est d'admettre que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se traîne toujours les pieds dans le dossier. N'est-il pas temps que le fédéral mette enfin ses bottes ou doit-on attendre une autre quinzaine d'années pour voir une lueur s'agiter au bout du tunnel?

À commencer par cette histoire où la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) devra plaider sa cause en anglais contre le gouvernement provincial et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). La demande de la FPANE n'est pas compliquée: des écoles homogènes maintenant. Pourtant, le gouvernement et le CSAP tardent à annoncer des intentions fermes (ils parlent de 2002) pour une programmation homogène dans toutes les régions acadiennes.

Entendons-nous bien, le dossier des écoles homogènes tire de la patte depuis des lunes en Nouvelle-Écosse. Les Acadiens et francophones convaincus auraient dû s'attendre à des écoles homogènes dès l'an dernier. À la place, ils ont eu droit à des dérapages, à des dossiers mal menés et à des excuses bidon de toutes sortes de la part de la province. À croire que les manoeuvres ont été finement orchestrées.

Plusieurs Acadiens craignent de perdre leur aptitude à parler en anglais s'ils fréquentent les écoles françaises. Allons donc. Dans une province où tout se passe dans la langue de Shakespeare, cette excuse relève du ridicule. Le problème est ailleurs, bien ancré dans les mentalités. Car pendant des décennies, les politiciens ont alimenté le mensonge de la culture «bilingue» pour survivre au pays.

Au fil des ans, sans se préoccuper de l'assimilation intergénérationnelle et de l'exode, la situation a pris de l'ampleur donnant le phénomène actuel. On ne veut pas parler le français, on ne veut pas parler l'anglais, on veut parler le «bilingue»...

Résultat: les Acadiens de la N.-É. s'assimilent à un rythme beaucoup plus soutenu qu'on le croit. Entre 1991 et 1996, la Nouvelle-Écosse a perdu près de 2000 francophones. Mais la donne change considérablement lorsqu'on s'attarde à la langue d'usage au foyer. Les statistiques démontrent que 42 % des francophones de la Nouvelle-Écosse sont assimilés ou sont en train de le devenir puisqu'ils utilisent maintenant l'anglais plus souvent que le français à la maison. Inquiétant.

Par peur de représailles, le personnel convaincu (on l'appelle) des institutions acadiennes d'enseignement postsecondaire ne le crie pas sur tous les toits, mais commence à trouver le temps long. Les étudiants manquent. Au Collège de l'Acadie, à l'Université Sainte-Anne, hormis le sempiternel problème de financement casse-tête quotidien s'avère la chasse aux étudiants acadiens. Les jeunes Acadiens filent de plus en plus vers les universités anglophones afin de poursuivre leurs études. Il faut savoir lire entre les lignes. Les explications des jeunes sont assez troublantes pour justifier un malaise. Et le fossé ne cesse de s'agrandir.

La farce a assez duré. Des élèves attendent depuis trop longtemps le droit de recevoir une éducation de qualité en français en Nouvelle-Écosse pour que rien ne soit fait maintenant. À force de ne pas vouloir implanter des écoles et une programmation homogènes rapidement dans les régions acadiennes, la province et le CSAP se tirent dans le pied et risquent de ne ramasser, à ce compte-là, que des miettes. Car au rythme où vont les choses, si rien n'est fait pour freiner la tendance, le réveil risque d'être brutal. Dangereux d'être francophone, vous dites?

La FPANE sur le web

DARTMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) vient de lancer son tout nouveau site web: <http://www3.ns.sympatico.ca/fpane>. «Nous sommes très contents de pouvoir offrir ce service à nos membres. De plus, le site web permettra à tous ceux qui s'intéressent à une éducation de qualité en français de se familiariser avec les services offerts par la Fédération», mentionne la présidente de la Fédération, Yvonne Lombard. Le site a été conçu par des étudiants du Collège de l'Acadie.

Au sujet de l'article paru le 30 novembre dernier, sous le titre: *Le CSAP et l'interdiction de s'associer* (page 6), voici quelques précisions que j'aimerais apporter

Les décisions politiques du conseil scolaire devraient être prises par le Conseil (accord entre les conseillers du CSAP) et non pas seulement par le président et le directeur général. Les Comités d'école consultatifs (CEC) ne doivent pas nécessairement être consultés pour ces décisions, malgré que leurs commentaires pourraient être utiles. Depuis près d'un an, presque aucun document ne nous est parvenu du CSAP recherchant nos commentaires.

De plus, il faut préciser que c'est le foyer-école qui s'occupe de la vie étudiante du point de vue scolaire, les CEC s'occupent de la vie étudiante du point de vue pédagogique et la FPANE englobe, elle, les deux volets, pédagogique et scolaire. De ce fait, rompre les relations avec la FPANE aura comme effet de désorganiser notre mandat.

Sincèrement,

Claude Renaud

président du CEC du Carrefour, Dartmouth

Une pétition pour la direction

Danielle Marchand

SAULNIERVILLE: Les parents des élèves de l'école Jean-Marie-Gay sont mécontents de la dernière décision du Conseil scolaire académien provincial. Lorsqu'ils ont appris que le CSAP avait rejeté la candidature de Karen Robichaud au poste de directrice, ils ont fait circuler une pétition. Selon eux, le CSAP a rejeté cette enseignante parce qu'elle a des opinions qui ne coïncident pas toujours avec celles du CSAP.

Karen Robichaud enseigne depuis plusieurs années à l'école Jean-Marie-Gay. Elle consacre, disent les parents, énormément de temps à l'école au sens large; «à ses préparations de cours, à élaborer des projets d'enseignement collectif avec ses collègues, à organiser des activités parascolaires, à parfaire ses connaissances dans tous les domaines, à insuffler un esprit à la communauté». Les parents

ajoutent cependant que Karen Robichaud « a ses opinions dont elle est prête à discuter et même à changer si les arguments sont valables. Elle est loin d'avoir l'esprit borné mais aussi d'être une marionnette dans les mains d'un quelconque pouvoir». Mme Lamothe, un parent d'élève de l'école souligne dans une lettre au CSAP que « Karen Robichaud ne sera pas toujours d'accord avec les recommandations du CSAP mais peut-on seulement être en accord ou en désaccord avec un organisme qui ne sait pas lui-même où il va relativement aux écoles homogènes». Les parents de 111 élèves ont signé la pétition espérant, en conclusion « que la pétition vous feront réfléchir».

Le poste sera affiché une 2^e fois
Régan Sirois, le directeur du CSAP, précise que le processus normal d'embauche a été suivi. «Nous avons procédé à la lettre, en suivant la procédure et les directives. Des entrevues ont eu

lieu avec les candidats et candidates. Un représentant du comité d'école consultatif (CEC) a aussi participé. Mais après les entrevues, nous avons discuté de toutes les possibilités et des choix. Après ce tour de table, nous avons consulté d'autres gens du milieu avant de conclure que nous n'avions pas encore le candidat ou la candidate idéale. Le poste sera donc affiché de nouveau. Nous avons reçu et lu la pétition. Tout ce que je peux présentement dire c'est que je rencontrerai, lundi prochain, le président du foyer-école, Everett Titus, ainsi qu'un représentant du comité d'école consultatif puisque que Karen Robichaud est la présidente du comité d'école consultatif et ne peux pas participer à cet exercice.»

Pour l'instant, Michel Comeau, l'ancien directeur, assume la direction de l'école en même temps que son nouveau poste au CSAP, une position pas très reposante. ★

Nous aimerions que cette lettre
expédiée au CSAP soit publiée dans
la page des lecteurs

Monsieur Sirois,

Les parents ayant des enfants à l'École Jean-Marie-Gay ont récemment appris que le directeur, Monsieur Michel Comeau, avait accepté un nouveau poste au sein du Conseil scolaire. Les parents sont aussi au courant qu'aucun candidat n'a été retenu la semaine dernière lors des entrevues dont le but était de choisir un nouveau directeur.

Suite à ces événements les parents de cette école tiennent à vous exprimer leur opinion face au choix du nouveau directeur. Vous trouverez ci-joint une pétition signée par les parents de 111 élèves (78,5 % de la population étudiante) demandant au Conseil scolaire de nommer Madame Karen Robichaud au poste de directrice. Aussi sous pli il y a des listes d'élèves de chaque classe : le cochet à côté du nom de l'étudiant indique que le parent a signé la pétition.

En espérant que vous donnerez une suite favorable à cette demande nous vous prions d'agréer, Monsieur Sirois, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Comité consultatif de l'ÉSDC s'affilie à la FPANE

Richard Landry

LA BUTTE: Le Comité consultatif de l'École secondaire de Clare a adhéré à la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) en dépit du fait que le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a interdit aux Comités d'école de s'associer à qui que ce soit.

Le Comité consultatif de l'ÉSDC a décidé d'adhérer à la FPANE en tant qu'association membre et a déjà payé sa cotisation. Odette Comeau, la présidente du Comité explique ainsi la décision: «La Fédération travaille pour l'épanouissement de nos jeunes Acadiennes, Acadiens et francophones depuis le préscolaire jusqu'à l'université. Il y a notamment le concours d'écriture dans les écoles du CSAP, des bourses d'études, les camps d'été Amicamp et Adocamp, pour ne nommer que ceux-là. La FPANE fait beaucoup pour nos jeunes. Est-ce qu'on doit tourner la tête à tout ce bon travail?»

Le CSAP a suivi les conseils juridiques de son avocat-conseil qui a expliqué que les Comités d'école ne doivent plus être affiliés avec aucune autre organisation, y compris la FPANE. Rappelons que la FPANE poursuit le CSAP en cour pour obtenir les écoles homogènes françaises dans les régions acadiennes. «Aller en cour, c'est juste une des nombreuses activités de la FPANE. Nous indiquons par ce geste que nous appuyons la FPANE dans tout son travail», a conclu Odette Comeau. Le Comité d'école de l'ÉSDC a pris sa décision lors de sa réunion du lundi 9 novembre. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 20 novembre 1998

«La FPANE déforme les faits» dit le CSAP

HALIFAX: Dans un communiqué émis par le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), Yvon Samson, le président du conseil d'administration du CSAP, explique que la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) déforme considérablement les faits. Le président propose que le CSAP a toujours fait face à son mandat qui est d'offrir une programmation en français première.

Dans son communiqué, le CSAP détaille cinq points. Le CSAP, peut-on lire, s'est toujours assuré de la disponibilité d'un avocat francophone pour le représenter dans la poursuite intentée par la Fédération des parents. Au point deux, on lit que c'est le conseiller juridique de la FPANE qui a informé la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, par écrit le 8 juin dernier, que ses clients et lui n'avaient pas d'objection si la Cour et la partie adverse souhaitaient procéder en anglais, en français ou dans les deux langues. En troisième, cet énoncé ouvrait la voie à une procédure en anglais à la Cour

suprême. Yvon Samson mentionne aussi avoir discuté de traduction soulignant que chaque partie avait l'obligation d'utiliser la même copie des documents et que le CSAP comme la FPANE aurait des documents à traduire à ses frais. Finalement, le conseiller juridique de la FPANE a indiqué qu'il informerait la partie adverse en octobre 1998 s'il tentait d'obtenir une décision officielle quant à la traduction des documents. Il n'aurait pas présenté de demande pour une telle décision.

*L'avocat de la
FPANE a dit
pouvoir procéder en
anglais, en français
ou dans les deux
langues*

Bref, Annie St-Jacques, la responsable des communications du CSAP, souligne qu'il y a eu des sous-entendus exprimés surtout à Halifax sur le manque

de rigueur du CSAP face au français. «C'est tout à fait faux. Il faut corriger ces perceptions. Nous sommes la partie adverse, celle qui est poursuivie et à ce titre, si j'ai bien compris le processus, nous n'avons rien à dire sur la langue d'utilisation. » De préciser Yvon Samson, le président du CSAP: «L'avocat de la FPANE a dit pouvoir procéder en anglais, en français ou dans les deux langues. La partie qui poursuit, la FPANE, aurait pu en appeler de la décision du juge en ce qui touche la traduction des documents et elle ne l'a pas fait, le 8 juin dernier. Nous allons respecter les règles du jeu mais ces règles ne sont pas déterminées par le CSAP.»★

Le CSAP et la FPANE: la guerre des communiqués

DARTMOUTH: Face aux propositions par le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) dans un récent communiqué, la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) se voit dans l'obligation de faire le point sur la question de la langue des procédures dans sa poursuite contre le CSAP et le ministère de l'Éducation et de la Culture de la Nouvelle-Écosse.

La directrice générale, Marie-Claude Rioux précise que: « normalement la Fédération des parents n'aurait pas réagi à ce genre de communiqué mais étant donné que le CSAP a expédié ce document à plusieurs organismes partenaires dont le Consulat de France, le ministère de l'Éducation et de la Culture du Nouveau-Brunswick, à des organismes nationaux, la Fédération doit réagir officiellement. » En guise d'introduction, rappelons que la FPANE et des parents acadiens de plusieurs régions acadiennes de la Nouvelle-Écosse luttent depuis plusieurs années pour obtenir, entre autres choses, des écoles secondaires homogènes francophones dans les régions de Chéticamp, l'Île-Madame, Greenwood, Clare et Argyle, conformément à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Cette lutte a été menée sur divers fronts et elle a produit de nombreux échanges, documents et une correspondance volumineuse entre des parents acadiens, la FPANE et d'autres intervenants, d'une part, et des ministres et officiers de la province ou du CSAP d'autre part.

Face à une attente interminable et à des reculs constants dans leur situation en tant que parents minoritaires de langue officielle, la FPANE et des parents acadiens estiment qu'ils n'ont pas eu d'autre choix que de donner instruction à leur avocat de déposer une requête en Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, ce qu'il a fait en mai 1998, justement dans le but d'obtenir une ordonnance qui obligerait le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le CSAP à installer des écoles secondaires homogènes francophones dans les régions mentionnées ci-dessus.

Compte tenu que tous les parents qui sont des requérants dans cette affaire sont des Acadiens et des francophones, que la FPANE est un organisme francophone qui fonctionne en français et qu'elle regroupe des parents acadiens et francophones partout en Nouvelle-Écosse; que le CSAP est un organisme francophone qui fonctionne principalement en français; que la très vaste majorité des documents joints aux affidavits des requérants sont en français, y inclus des lettres et des documents

rédigés par des ministres du gouvernement provincial ou des représentants du CSAP, et qu'il s'agit d'une instance d'intérêt public visant l'obtention d'un recours sous l'article 23 de la Charte, soit la seule disposition de son genre qui vise les droits scolaires des groupes minoritaires de langues officielles, partout où ils se trouvent, la FPANE et les parents acadiens qui sont requérants dans cette affaire ont aussi donné instruction à leur avocat de déposer cette requête en français et de demander que l'audience se déroule dans cette langue, ce qu'il a fait.

Au moment de déposer la requête, la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a accepté que les plaidoiries et documents soient déposés en français. De plus, la Cour a assigné cette cause à un juge qui peut lire et comprendre le français.

Quelques jours plus tard, soit le 8 juin 1998, l'avocat de la FPANE a effectivement adressé une lettre à la Cour, ainsi qu'aux avocats du CSAP et du ministère, relativement à plusieurs questions de procédures, y inclus la langue des procédures. Dans cette lettre,

l'avocat de la FPANE a clairement demandé que la Cour puisse recevoir et entendre cette affaire en français, ainsi qu'en raison du fait que les règles de procédures de la Nouvelle-Écosse sont muettes quant à l'usage du français, l'avocat de la FPANE a ajouté dans sa lettre qu'il ne s'opposerait pas si une ou l'autre des parties défenderesses voulait procéder en français, en anglais ou dans les deux langues, suivant les circonstances.

Le problème qui se pose maintenant est le suivant: depuis que le ministère de l'Éducation et le CSAP ont nommé des avocats pour les représenter dans cette affaire, ces derniers ont demandé que toutes les plaidoiries et documents soient traduits vers l'anglais. Dans le cas du CSAP, l'avocate de ce dernier a avancé que cette traduction était nécessaire pour faciliter la tâche de témoins potentiels qui pourraient être désignés par le CSAP, au cas où ces témoins seraient anglophones. Dans le cas du ministère, son avocat a indiqué au tribunal sa très grande réticence à procéder plus loin dans cette affaire en l'absence d'une traduction des documents et en l'absence d'interprètes pouvant

traduire les témoignages qui pourraient être donnés en français lors de l'audience. Quoiqu'il en soit et quelle que soit la raison donnée, les avocats des deux parties défenderesses refusent de déposer aucune plaidoirie au nom de leurs clients respectifs jusqu'à ce qu'ils aient en main une traduction officielle de toutes les plaidoiries et documents des requérants. Ils ont également demandé que des interprètes soient présents lors de l'audience si la FPANE et les parents présentent des témoignages en français. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 27 novembre 1998

Controverse au Forum : Qui représente les Acadiens?

Danielle Marchand

DARTMOUTH: La plénière du Forum de la francophonie, tenue dimanche dernier à Dartmouth a donné lieu à une partie de cartes intéressante chez la centaine d'invités. Alors que tout semblait rouler comme sur des roulettes, la question de savoir qui signera l'entente Canada-communautés du mois de mars prochain a ouvert la voie à la controverse. George Cottreau, le président de la Table de concertation, a revendiqué publiquement la responsabilité, le droit et le pouvoir de le faire. Bref, il veut remplacer la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE).

La FANE a trouvé des alliés parmi les invités. Yvon Samson, Réal Boudreau et d'autres ont plaidé pour cette entité tout à fait légale qui, depuis trente ans, a défendu les droits de la société acadienne. Ils sont prêts à souligner que depuis quelques années, la FANE n'a pas manifesté toute sa vitalité dans certains dossiers politiques mais ce n'est pas une raison suffisante, disent-ils, pour non seulement l'affaiblir mais tenter de la faire disparaître.

Point d'information

L'ancien directeur de la FANE, Paul Comeau précise dans un entretien téléphonique que la confusion de dimanche dernier ne le surprend pas. «Je m'attendais à un coup semblable depuis plusieurs mois. Il faut préciser que la Table de concertation est née d'une exigence de Patrimoine Canadien. Ce ministère a imposé un comité de travail pour inciter les associations provinciales à se parler et à discuter des priorités de leur communauté minoritaire. Pour signer l'entente, chaque porte-parole officiel d'un groupe minoritaire francophone qu'il soit de la Nouvelle-Écosse ou de l'Ontario ou d'ailleurs devait avoir une Table de concertation. Pour mettre les points sur les i, cette table est un mécanisme de consultation, un comité de travail, rien de plus.»

Les pour et les contre

George Cottreau, le président de la Table, voit les choses autrement. La Table de concertation pourrait devenir, dit-il, le porte-parole officiel de la société acadienne. Il a d'ailleurs précisé à la radio qu'il prévoit prendre les mesures nécessaires pour légitimer cette entité. **Annette Boucher** du Carrefour du Grand-Havre appuie ce processus qui permettrait de formaliser le transfert et de remettre à la Table le rôle de négocier l'entente.

Réal Boudreau un avocat de Pubnico-Ouest s'oppose à cette démarche. « C'était important d'assister à cet exercice mais ce que la Table ou ses consultants nous ont demandé de faire au cours de la fin de semaine n'était pas correct. Nous n'avons pas été préparés pour réfléchir à cette situation. C'est pourquoi il y a eu autant de confusion sur le plancher. La session sur l'identité culturelle de Barbara LeBlanc était bien mais si la Table avait prévu de nous emmener sur un autre terrain, elle aurait dû nous préparer, nous présenter les documents nécessaires, en fait, l'ancienne entente pour que l'on puisse discuter. La Table c'est un comité de travail, rien de plus.»

Yvon Samson s'est aussi objecté à ce mini coup de jarnac: «Est-ce que la Table s'est donnée

l'autorité de négocier l'entente? Je trouve ça osé que l'on vienne dire à la FANE de se restructurer. Oui elle doit le faire mais laissons la FANE faire son examen de la façon qu'elle veut le faire. Il ne faut pas mêler la FANE et la Table de concertation, il y aura des répercussions sur ces discussions et ces décisions.»

Pour sa part, **Paul Gaudet**, le directeur du bureau des Affaires acadiennes a apprécié cet exercice. «C'est valable de regarder profondément l'ensemble des dossiers de la francophonie». Il ajoute que la déclaration de George Cottreau permettra de définir le rôle de la FANE, du comité conjoint et de la Table de concertation. Le seul reproche de Paul Gaudet: «George Cottreau vient du milieu corporatif et sa démarche n'est peut-être pas tout à fait au point pour le milieu communautaire».


Marie-Claude Rioux, la directrice de la FPANE, trouve que toute la situation actuelle est triste: «Tout le monde y est allé avec son petit grain de sel. Nous avons dit publiquement que la FANE doit se remettre en question et doit se restructurer. C'est lorsque le groupe s'est demandé qui allait négocier la prochaine entente que tout a craqué. Personne dans cette salle n'a demandé à la FANE si elle était prête à négocier en mars prochain. Je pense que plusieurs, même la majorité, souhaitent que la FANE demeure le porte-parole officiel de la société acadienne mais si elle doit se restructurer maintenant, comment pourra-t-elle négocier en mars?»

Toute cette situation a lancé un débat qui ne fait que commencer. ★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 20 novembre 1998


Un honneur pour Clare et pour...
DARTMOUTH: La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE) est fière d'annoncer que la Commission nationale des parents francophones a remis une plaque honorifique au Comité pour une éducation de qualité en français dans Clare. Selon Yvonne Lombard, la présidente de la Fédération, cette plaque reconnaît le travail «de ceux et celles qui ont oeuvré et qui oeuvrent encore au respect du droit des parents à une éducation en français. C'est l'engagement des parents qui donne de la crédibilité aux revendications de notre fédération». Cet honneur sera sûrement au centre de la première soirée de l'assemblée générale annuelle des membres de la Fédération. En début de semaine, plus de soixante-dix parents étaient inscrits pour cette rencontre qui promet.

 <p>Laissez-nous vous divertir!</p>	<p>MATINÉES 5,50\$ Adulte / Jeune 4,25 \$ Enfant / Aîné</p>	<p>www.empiretheatres.com</p>
	<p>Information 24 heures: 742-7489</p>	<p>YARMOUTH CINEMAS</p> <p>TRI-COUNTY PLAZA 130, chemin Starrs 742-7819 A NIGHT AT THE ROXBURY (Accompagne d'un adulte) (Contenu mature) Vendredi, lundi et mardi: 19h00 et 21h15 Samedi, dimanche et mercredi: 14h05, 19h00 et 21h15 ANTZ (Général) Samedi, dimanche et mercredi: 14h15 BELOVED (Contenu contreversé) (19 ans et plus) Tous les jours: 19h30 SOLDIER (Violence extrême) (19 ans et plus) Vendredi, lundi et mardi: 18h45 et 21h00 Samedi, dimanche et mercredi: 14h00, 18h45 et 21h00</p>

SOLDIER
ANTZ BELOVED A NIGHT AT THE ROXBURY

26 OCT 98

FPANE



Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse

Bonne rencontre à tous les Acadiens et Acadiennes de la Nouvelle-Écosse!

FPANE
 73 Tacoma • suite 306
 Dartmouth (N.-É.)
 B2W 3Y6
 Téléphone:
 102 403-1090
 102 403-1100

Nouveau conseil d'administration

98-99 de la FPANE

Ils sont le président, Gérard Boudreau, la présidente sortante, Yvonne Lombard, le vice-président, Camille Maillet. Un(e) représentant(e) de chacune des régions suivantes : Argyle, c'est Yvonne Goodwin, pour Chéticamp, c'est Léonard LeFort, pour Clare, c'est Michel Belliveau, pour Halifax-Dartmouth, c'est Marie-Christine Dubé, pour Pomquet, c'est Carmel McPherson, pour Richmond, c'est Colleen DeWolfe et pour Sydney, Joséphine Aucoin-Driscoll. Les représentants pour Truro, Bridgewater et Greenwood viendront plus tard. Le représentant de la FPANE est Charlie Martin, celui du CJP est Yves Trudel et celle du CPRP est Suzanne Saunier.



(Photo Clermont Charland)

Assis: Camille Maillet, vice-président, Yvonne Lombard, la présidente sortante, Gérard Boudreau, le président, Marie-Christine Dubé (Halifax-Dartmouth). Debout: Ginette Garand la secrétaire, Michel Belliveau (Clare), Marie-Claude Rioux (directrice-générale), Yvonne Goodwin (Argyle), et Suzanne Saunier (préscolaire).

Clermont Charland

Des sous pour la FPANE

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE), la Commission nationale des parents francophones a remis une plaque au Comité pour une éducation en français de qualité dans Clare. La présidente est Nadine Belliveau.

Sameidi matin, les délégués ont participé aux discussions sur l'éducation préscolaire, l'école homogène, les mariages mixtes, le sentiment d'appartenance à la communauté, la francisation et l'enseignement en milieu minoritaire. Lors de la plénière, la directrice générale Marie-Claude Rioux a demandé aux participants de ne pas oublier les priorités de la FPANE: les écoles homogènes, le préscolaire et la francisation. La directrice générale Marie-Claude Rioux a également rendu hommage à la présidente sortante Yvonne Lombard en lui remettant un présent. Yvonne Lombard s'est dévouée grandement (malgré sa petite taille) pour la fédération au cours des 2 dernières années et les personnes présentes lui ont rendu hommage.

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998

«Il faut cesser de se battre pour commencer à construire»

(Gérald Boudreau)

Danielle Marchand

POINTE-DE-L'ÉGLISE: Gérald Boudreau a accepté de prendre la relève d'Yvonne Lombard à la tête de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse. Sa première démarche sera de rouvrir la communication avec le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP).

D'entrée en matière, Gérald Boudreau affirme que: «La loi est claire. C'est insensé de se battre en cour lorsque nous savons que la cause est gagnée. La dossier de la gestion scolaire a été testé maintes fois. Au lieu de dépenser nos énergies à se battre, il faut commencer à construire, enterrer la hache de guerre et se parler.» Pour lui la réponse est claire: «La gestion et la programmation homogène doivent être établies le plus vite possible, pas dans cinq ans, pas dans deux ans. C'est pourquoi je vais tenter de rejoindre le CSAP dans les

meilleurs délais.» Croit-il que le CSAP sera disposé à ouvrir la communication? «Je ne le sais pas vraiment. Je crois que le CSAP se tire dans les deux pieds présentement parce que la loi est claire. Pour l'instant nous attendons une réponse à la lettre expédiée au Premier ministre McLellan. Nous espérons que la décision d'utiliser la langue anglaise durant le procès sera révisée mais une chose est certaine, je contacterai le CSAP cette semaine.»

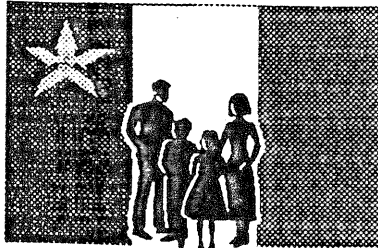
Comme deuxième priorité, Gérald Boudreau parle des besoins du préscolaire. « Nous devons sensibiliser les parents, les former, les encadrer pour qu'ils comprennent bien qu'ils ont un rôle à jouer auprès de leurs enfants et des écoles pour s'assurer que leurs enfants s'exprimeront en français.» À la question, sommes-nous sur la voie de l'assimilation, Gérald Boudreau devient pensif: «C'est une maladie secrète, elle

envahit tout le corps sans même que l'on s'en aperçoive. Nous vivons dans une ambiance et une culture américanisée et complètement anglophone. Nous devons tous faire des efforts en lisant, en écoutant la radio et la télévision en français. Et surtout, nous devons approcher ce problème prudemment pour ne pas choquer ou insulter notre société. Le mot est tellement malvenu que maintenant on utilise le terme «continuité linguistique» pour ne pas créer des réactions agressives.» Gérald Boudreau résume l'année qui s'en vient: «Yvonne Lombard a été très occupée avec ce dossier pendant deux ans. La Fédération a cependant l'appui de nombreux parents, de nombreux intervenants et de bureaux comme celui des Langues officielles. Nous attendons des réactions Il y a encore beaucoup de boulot à faire pour assurer l'avenir de nos enfants.»

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998

FPANE



Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

La Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse encourage les jeunes à promouvoir la langue française par le biais de bourses d'étude et du concours d'écriture provincial. Bravo aux élèves suivants:

Bourses d'étude de la FPANE

Manon Beaupré, RC Gordon
Colette Saulnier, SAR
Jolaine Arsenault, Carrefour
Jérémy Doucet, NDA
Chastity Boudreau, Île-Madame
Giselle Dugas, Clare

Concours d'écriture de la FPANE

Daniel Cunningham, Carrefour
Andrée Comeau, Stella-Maris
Lindsay MacLean, Petit-de-Grat
Rita MacKenzie, Carrefour
Brigitte Aucoin, NDA
Dominique Chabot, Carrefour
Francis Lacroix, Carrefour
Alice Robichaud, Clare

73 Tacoma - suite 306 Dartmouth (N.-É.) B2W 3Y6
Téléphone (902) 435-2060 - Télécopieur (902) 435-4409

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998

Assemblée générale annuelle de la FPANE

Un nouveau président: Gérald Boudreau

Isabelle Pédot

DARTMOUTH: La directrice, Marie-Claude Rioux, se dit très satisfaite de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des parents acadiens de la N.-É. . Les échanges ont été enrichissants et constructifs pour tous, faisant une large place aux questions de base. Au terme de cette assemblée, c'est Gérald Boudreau qui succède à Yvonne Lombard au poste de président de la fédération.

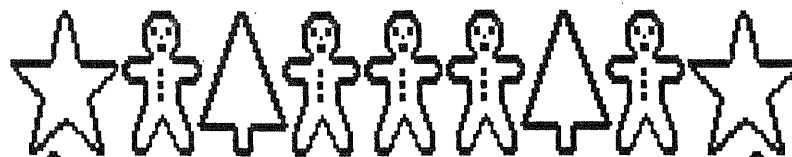
Sa tâche ne sera pas facile, mais il est confiant que la fédération réussira à atteindre ses objectifs, notamment dans le cadre des écoles homogènes. C'est le dossier prioritaire du moment: faire valoir le droit des parents acadiens à

offrir à leurs enfants une éducation de qualité en français, selon la Charte des droits et des libertés. Selon Gérald Boudreau, il faut «viser l'excellence de l'éducation, être fier de la culture et de la langue. Les écoles mixtes ne produisent que des assimilés. (...) C'est irraisonnable de ne pas accepter la création d'écoles homogènes.» Tout cela est d'autant plus «irraisonnable» qu'un juge de la province a statué que dans ce contentieux qui oppose la FPANE au CSAP et à la province, tous les dossiers devraient être traduits en anglais (ce qui coûterait des milliers de dollars), alors que tout le matériel de la FPANE et du CSAP sont en français, que les avocats sont francophones, ainsi

que le juge. Pourquoi la FPANE serait-elle pénalisée? Le français n'est-il pas une des deux langues officielles au Canada? Gérald Boudreau se dit prêt à favoriser toute discussion, préférant la conciliation et la négociation à l'extérieur des tribunaux. L'autre cheval de bataille pour la FPANE sera le dossier sur la pré-scolarité. Le président Boudreau est «intensément convaincu de l'importance de l'éducation préscolaire en français». Beaucoup de travail reste à faire en Nouvelle-Écosse pour faire valoir le droit à l'éducation en français, et à une éducation «de qualité», point important qui tient tout particulièrement à coeur au nouveau président de la FPANE.★

Le Courrier de la Nouvelle-Écosse

le vendredi 13 novembre 1998



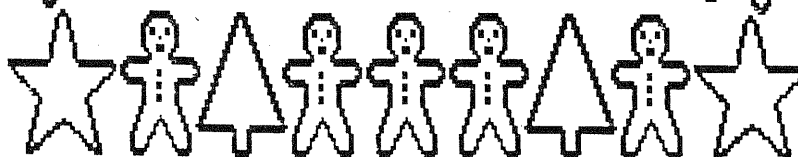
FPANE



Fédération des parents acadiens
de la Nouvelle-Écosse

FÉDÉRATION DES PARENTS ACADIENS
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Le conseil d'administration et le
personnel de la Fédération des
parents acadiens de la Nouvelle-
Écosse (FPANE) souhaitent à
toutes les familles acadiennes un
Joyeux Noël et une Bonne et
Heureuse Année!



Une «grande dérangeuse féministe» à la tête du Commissariat aux langues officielles

Ottawa (APF): Le cinquième Commissaire aux langues officielles sera une femme, franco-ontarienne, universitaire et féministe. Le gouvernement Chrétien a mis fin aux rumeurs entourant la nomination du remplaçant du Commissaire Victor Goldbloom en proposant la candidature de Dyane Adam, qui occupe le poste de Principale du Collège universitaire Glendon à Toronto.

C'est la première fois qu'une femme et une francophone de l'extérieur du Québec accède à cette fonction de première importance pour les communautés francophones minoritaires. Agée de 45 ans, Mme Adam est originaire de Casselman, une petite ville située à 45 minutes à l'est d'Ottawa. Psychologue clinique de formation, elle a pratiqué sa profession à Toronto, Sudbury et Cornwall en Ontario ainsi qu'à Rouyn-Noranda et Hauterive (Baie-Comeau) au Québec. Elle fut vice-rectrice adjointe de l'Université Laurentienne entre 1988 et 1993 et a siégé au sein de nombreuses organisations, dont la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, le Réseau des chercheuses féministes de l'Ontario français et le Réseau des intervenants en santé et en services sociaux de l'Ontario (RIFSSSO). La candidate désignée par le gouvernement a comparu devant le Comité mixte sur les langues officielles pour répondre aux questions des députés et sénateurs, et expliquer la conception qu'elle se fait de son nouveau rôle. Ce geste de courtoisie de la part du

gouvernement, une première en ce qui concerne le poste de Commissaire aux langues officielles, a été apprécié par les partis politiques qui forment l'opposition.

Commentaires divergents:

Le sénateur libéral Eymard Corbin, de Grand Sault au Nouveau-Brunswick, a encouragé Dyane Adam à brasser la cage durant son mandat de sept ans: «Je voudrais vous encourager à être une grande dérangeuse», a dit le sénateur acadien, en faisant allusion à une distinction décernée par la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario à Mme Adam en 1994. «J'ai une réputation d'être une dérangeuse, mais pas pour n'importe quoi et pour n'importe quelle cause. Je n'ai pas toujours fait l'unanimité. J'ai souvent été controversée. Je ne pense pas que je vais décevoir à ce niveau-là», a-t-elle répondu. Le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Mauril Bélanger, souhaite également que Dyane Adam secoue le pommier linguistique: «Sans broyer du noir, il ne faut pas voir la vie en rose. Il y a un laxisme institutionnel. Votre rôle, c'est de déranger». Le député conservateur de West Nova en Nouvelle-Écosse, Mark Muise, a plutôt supplié Mme Adam de rétablir l'harmonie entre francophones et anglophones dans les communautés de Clare et Argyle, en ne prenant pas partie pour ceux et celles qui luttent pour une école homogène de langue française. «Nous vivons des temps difficiles. Un petit groupe, à cause de la Charte, a décidé qu'il voulait une école homogène (de langue

française),» a lancé le député en prenant un air désolé. Aussi incroyable que cela puisse paraître, M. Muise a déploré l'appui accordé par le Commissaire Victor Goldbloom aux promoteurs de l'école de langue française: «Il a basé sa décision sur un seul côté de l'histoire», a reproché le député. La députée réformatrice de la Colombie-Britannique, Val Meredith, a demandé à Dyane Adam de respecter la grande diversité linguistique qui existe dans la région de Vancouver, en ne se préoccupant pas uniquement des droits des francophones en milieu minoritaire. «La réalité dans ma région, c'est que le français est à la dixième place des groupes linguistiques, après l'ourdou».

En poste en juillet 1999

Cette nomination doit maintenant être entérinée par la Chambre des communes et le Sénat avant l'ajournement des travaux parlementaires pour la période des Fêtes, ce qui devrait être une formalité. Mme Adam a l'intention de terminer son mandat au Collège Glendon, qui prend fin le 30 juin 1999. Elle qui prévoyait prendre une année sabbatique, prendra plutôt la direction d'Ottawa où elle occupera le fauteuil de Commissaire aux langues officielles au cours des sept prochaines années. M. Goldbloom devait quitter son poste en juin dernier mais le gouvernement a prolongé son mandat pour une durée maximale de six mois, jusqu'en décembre. Puisque le siège du Commissaire ne peut être inoccupé, tout indique que M. Goldbloom restera en poste jusqu'à la fin du mois de juin 1999. ★

Lettre au Conseil scolaire acadien provincial

La présente est pour vous informer de notre vive déception face à votre décision de maintenir un programme mixte en 10^e année à l'École secondaire de Clare pour septembre 1998.

Nous oeuvrons au Comité d'école de l'École secondaire de Clare depuis deux ans. Notre vision, tout comme celle que le Conseil scolaire acadien provincial prétend maintenir, est d'offrir une éducation en français dans une école homogène pour les Acadiens de Clare de la maternelle à la 12^e année.

La raison principale qui nous a motivés à participer à ce Comité d'école c'est notre engagement envers le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne.

Nous sommes fortement convaincus que le plan de transition qui vous a été soumis l'an passé était plus que raisonnable dans son échéancier qui menait à une programmation homogène à l'École secondaire de Clare. Votre décision de saboter ce plan va beaucoup nuire à la francisation de cette école; une francisation qui est déjà en sérieuse difficulté.

Est-ce que vous voulez une relève de jeunes Acadiens dans notre communauté qui pourra occuper des postes dans nos institutions acadiennes dans le futur? Votre décision de maintenir un programme mixte ne reflète certainement pas cette volonté. On a plutôt l'impression que vous voulez davantage plaire à des gens qui n'ont aucune conception de ce qu'être «vraiment bilingue» signifie; à des gens qui n'ont aucune notion sur le pourquoi et le comment de «l'assimilation».

Le fait que vous ayez retardé l'échéancier du plan de transition porte à croire que vous ne voulez pas assumer le leadership nécessaire pour faire avancer ce dossier extrêmement important. Notre survivance en tant que communauté acadienne en Nouvelle-Écosse en dépend.

Nous exigeons que le Conseil scolaire acadien provincial établisse une école secondaire homogène (de la 8^e à la 12^e année) en Clare pour septembre 1998. C'est aussi notre plus cher désir que le directeur et le personnel enseignant de cette école soient des gens qui partagent notre vision.

Odette Comeau et les membres du Comité d'école

Mark Muise dans l'eau chaude

Danielle Marchand

HALIFAX: Les déclarations attribuées à Mark Muise, le député conservateur fédéral de Ouest-Nova sont déplorées par quelques associations acadiennes qui défendent la création d'écoles homogènes en régions acadiennes.

Jim AuCoin, le directeur de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse appuie, pour la première fois, sans équivoque l'école homogène: «Je ne dis pas que tous les parents acadiens et francophones sont obligés d'inscrire leurs enfants dans une école homogène française mais que cette école doit exister pour les parents et les élèves qui le souhaitent. C'est notre droit comme communauté minoritaire d'avoir cette école homogène.»

Du côté du Conseil scolaire acadien provincial, le président Yvon Samson déplore aussi les propos du député fédéral. «Je ne connais pas le contexte dans lequel

ces déclarations ont été faites mais je sais que le ministère de l'Éducation et le CSAP sont engagés dans la réalisation des écoles homogènes. Il y a plusieurs parents dans les régions mentionnées par Mark Muise qui se battent depuis longtemps pour obtenir une école homogène et c'est leur droit.»

Pour sa part Marie-Claude Rioux, la directrice de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse, s'exprime avec retenue: «Nous trouvons les propos déplorables. Mais nous ne voulons rien dire de manière officielle, nous allons cependant envoyer une note au député de Ouest-Nova.» Le président de la fédération, Gérald Boudreau, dit avoir écrit une note au député: «Si effectivement Mark Muise a été mal cité, nous aimerions qu'il nous exprime par écrit exactement ce qu'il a dit et sa position sur les écoles homogènes. Nous allons lui donner le bénéfice du doute et attendre ses

éclaircissements.»

Mark Muise a soutenu lors d'une entrevue radiophonique à Radio-Canada, qu'il avait été mal cité. «Je voulais connaître la méthodologie utilisée par la nouvelle Commissaire dans une situation semblable. Je ne voulais pas me mêler du dossier des écoles homogènes.» Rejoint à Ottawa, quelques jours plus tard, le député Muise raconte qu'il est surpris de l'ampleur qu'ont prises ses propos. Il précise avoir eu quelques appels téléphoniques mais pas encore de lettre officielle. Il avoue que la question de l'école homogène est «une patate chaude»: «Je ne veux pas m'en mêler. Je laisse ce dossier aux personnes beaucoup plus capables que moi. Je ne veux pas dire à personne ce qu'ils doivent faire. Je ne veux pas m'impliquer dans la chose.» En conclusion, Mark Muise ne veut surtout pas dévoiler sa position par rapport à l'école homogène. ★